



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Juillet 2019

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, des demandes de dérogations pour non-respect de critères de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 1^{er} juillet, après des entretiens avec les autorités de la République centrafricaine portant sur l'évolution et les politiques économiques sous-tendant l'accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit, qui ont pris fin le 3 mai 2019. La rédaction du rapport des services du FMI, sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 17 juin 2019.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- Un **supplément** contenant des informations complémentaires.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République centrafricaine.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République centrafricaine*

Mémoire de politique économique et financière des autorités de la République centrafricaine*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse n° 19/259
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
1er juillet 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord en faveur de la République Centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 31,70 millions de dollars

- L'accord de paix récemment conclu par le gouvernement et les 14 groupes armés pourrait constituer une étape cruciale vers la fin de la crise en cours.
- Les réformes structurelles relative au renforcement du compte unique du Trésor, la rationalisation des taxes para budgétaires et l'amélioration de la transparence ont avancé.
- Les autorités restent déterminées à poursuivre une politique budgétaire qui est compatible avec la stabilité macroéconomique.

Le 1er juillet 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième et dernière revue de l'accord en faveur de la République Centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de cette revue permet de décaisser 22,84 millions de DTS (environ 31,70 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 133,68 millions de DTS (environ 185,56 millions de dollars).

L'accord FEC en faveur de la République Centrafricaine a été approuvé par le conseil d'administration le 20 juillet 2016 (communiqué de presse n° 16/352) pour un montant de 83,55 millions de DTS, environ 115,97 millions de dollars, puis augmenté deux fois pour atteindre un total de 133,68 millions de DTS (environ 185,56 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part de la République Centrafricaine au FMI).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a rendu publique la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par la République Centrafricaine dans le cadre de l'accord FEC restent satisfaisants en dépit d'une situation sécuritaire et humanitaire difficile. Depuis l'adoption de l'accord en juillet 2016, des progrès considérables ont été accomplis, notamment dans la

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements. Pour des détails sur l'accord en faveur de la République Centrafricaine, voir www.imf.org/external/country/CAF.

stabilisation de l'économie, la réduction de la vulnérabilité budgétaire et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

« L'accord de paix récemment conclu par le gouvernement et les 14 groupes armés pourrait constituer une étape cruciale vers la fin de la crise en cours. En mettant l'accent sur le partage du pouvoir, son application devrait contribuer à améliorer la sécurité et à mettre en place les conditions propices à une croissance soutenue et inclusive.

« Les autorités restent déterminées à poursuivre une politique budgétaire qui est compatible avec la stabilité macroéconomique. Le budget révisé pour 2019 prévoit l'affectation progressive de financements supplémentaires sous la forme de dons à d'importantes initiatives des autorités, parmi lesquelles la mise en œuvre de l'accord de paix, le renforcement des forces nationales de sécurité et la préparation des élections de 2020-21. Pour financer durablement ces initiatives, il sera crucial de redoubler d'efforts pour accroître les recettes intérieures, qui restent insuffisantes.

« Les réformes structurelles ont avancé, notamment en ce qui concerne le renforcement du compte unique du Trésor, la rationalisation des taxes parabudgétaires et l'amélioration de la transparence. Les réformes budgétaires structurelles devront être poursuivies, notamment pour réduire davantage l'utilisation des procédures de paiements exceptionnels et vérifier de manière exhaustive tous les arriérés intérieurs potentiels, tout en étant complétées par des réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, notamment en renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

« Le programme de la République Centrafricaine a été appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement de la part des institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire, à l'appui d'une hausse des avoirs extérieurs nets régionaux, qui sont essentiels à la réussite du programme. »



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

17 juin 2019

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. Le 6 février 2019, le président Touadéra a signé un nouvel accord de paix avec quatorze groupes armés. Cet accord prévoit la constitution d'un gouvernement inclusif, le déploiement d'unités mixtes, l'accélération des mesures de décentralisation et la cogestion des ressources naturelles. Bien que sa mise en œuvre ait commencé, avec notamment la nomination d'un gouvernement plus inclusif, la situation sécuritaire reste instable. La Banque mondiale et l'Union européenne (UE) ont sensiblement accru leur soutien budgétaire (sous forme de dons) pour 2019–20. Les autorités ont exprimé un vif intérêt pour un nouvel accord.

Mise en œuvre du programme. Il s'agit de la sixième et dernière revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 20 juillet 2016 (75 % de la quote-part) et augmenté le 17 juillet 2017 et le 15 décembre 2017 pour un accès total aux ressources de 133,68 millions de DTS (120 % de la quote-part). Les résultats obtenus dans le cadre du programme à la fin décembre 2018 étaient globalement satisfaisants puisque quatre critères de réalisation ont été respectés, tandis que les critères de réalisation relatifs au solde budgétaire primaire intérieur et au remboursement des arriérés intérieurs ont été manqués (le dernier de très peu). Deux des cinq repères structurels à la fin décembre ont été respectés, tandis que deux autres l'ont été avec retard. L'élimination de toutes les taxes parafiscales sans justification économique a été plus lente que prévu et les autorités sont désormais déterminées à finaliser la mise en œuvre de cette réforme avant la fin décembre 2019. Le programme est appuyé par les efforts déployés au niveau régional pour maintenir une orientation adéquate de la politique monétaire, constituer des réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent aux demandes des autorités de voir achevée la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et de dérogation pour non-respect des critères de réalisation à la fin décembre 2018 relatifs au solde budgétaire primaire intérieur et au remboursement des arriérés intérieurs. L'achèvement de cette revue permettra de procéder à un décaissement équivalent à 22,84 millions de DTS. Les services du FMI recommandent également l'achèvement de la revue des assurances de financement.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département Afrique) et
Martin Sommer (département
 de la stratégie, des politiques
 et de l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Bangui du 24 avril au 3 mai 2019. L'équipe de la mission était composée de M. Martin (chef de mission), Mme Tenison et MM. Million, Ouedraogo et Stenzel (tous du département Afrique) et MM. Benon et Zoungarani (représentant résident et économiste local). L'équipe a rencontré le président Touadéra, le président de l'Assemblée nationale M. Ngon-Baba, le ministre des Finances et du Budget M. Dondra, le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale M. Moloua, le directeur national de la BEAC M. Chaibou ainsi que de hauts fonctionnaires. Elle a également rencontré des parlementaires et des représentants des milieux d'affaires, des diplomates et des bailleurs de fonds. La contribution de Mme Attey à l'établissement du présent rapport est vivement appréciée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE : UNE FRAGILITÉ PERSISTANTE	4
ÉVOLUTION RECENTE	6
RÉSULTATS DU PROGRAMME	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	10
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	11
A. Financement de l'accord de paix	11
B. Réformes budgétaires structurelles	13
C. Viabilité de la dette et apurement des arriérés intérieurs	14
D. Climat des affaires et bonne gouvernance	15
E. Secteur financier	16
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	17
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	17
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	19
ENCADRÉS	
1. Principales caractéristiques de l'accord au titre de la FEC	5
2. Conséquences des nouvelles données du PIB	6
GRAPHIQUES	
1. Évolution récente de l'économie, 2014–18	9
2. Perspectives économiques à moyen terme, 2012–24	21

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–24	22
2a. Opérations financières de l'administration centrale (milliards de FCFA), 2017–24	23
2b. Opérations financières de l'administration centrale (pourcentage du PIB), 2017–24	24
3. Situation monétaire, 2017–24	25
4a. Balance des paiements, 2017–24 (milliards de FCFA)	26
4b. Balance des paiements (pourcentage du PIB), 2017–24	27
5. Besoins de financement extérieur, 2019–24	28
6. Objectifs de développement durable, 2000–17	29
7. Plan de gestion de trésorerie, 2019	30
8. Aide budgétaire, 2019–21	31
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–29	32
10. Indicateurs de solidité financière, déc. 2011–déc. 2018	33
11. Calendrier des décaissements, 2016–19	34
12. Matrice d'évaluation des risques	35

ANNEXE

I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie	36
--	----

APPENDICES

I. Lettre d'intention	44
Pièce jointe 1. Mémoire des politiques économiques et financières	46

CONTEXTE : UNE FRAGILITÉ PERSISTANTE

1. **L'accord de paix signé récemment, qui met l'accent sur le partage du pouvoir et le renforcement de la sécurité nationale et bénéficie du soutien de la communauté des bailleurs de fonds, pourrait marquer une étape décisive vers le dénouement de la crise actuelle.**

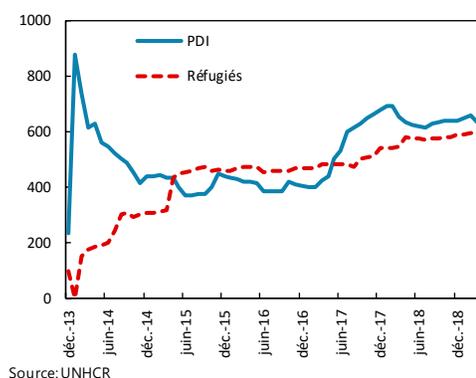
L'Accord politique pour la paix et la réconciliation a été signé le 6 février 2019 par le président Touadéra et les représentants de quatorze groupes armés après de longues consultations sous les auspices de l'Union africaine et des Nations Unies. Son périmètre est plus vaste que celui des sept autres accords signés depuis 2014. Il appelle à la cessation de toutes les hostilités, à une meilleure représentation des groupes armés dans le gouvernement et la fonction publique, au déploiement de brigades mixtes (composées de l'armée régulière et des forces des groupes armés) en province, à l'accélération des efforts de décentralisation et à la cogestion des ressources naturelles. La communauté internationale s'est félicitée de cet accord, et la Banque mondiale et l'UE ont sensiblement augmenté leur appui budgétaire (de 4 % du PIB en 2019–20 au total) afin de soutenir sa mise en œuvre.

2. **La situation sécuritaire demeure instable.** Ainsi que le prévoyait l'accord, un nouveau premier ministre a été nommé le 25 février, et un nouveau gouvernement a été annoncé le 3 mars.

Après que plusieurs groupes armés ont protesté contre son manque d'inclusivité, le gouvernement a été remanié le 22 mars, et plusieurs chefs de groupes armés ont été nommés ministres ou conseillers.

Plusieurs commissions ont été créées afin de surveiller la mise en œuvre de l'initiative de paix et certaines brigades mixtes devraient commencer à être opérationnelles dans les semaines à venir. Bien que le seul groupe armé encore opposé à l'accord ait menacé d'attaquer les camions empruntant la principale route vers le Cameroun (comme il l'avait fait en avril après l'avoir bloquée quelques semaines en mars), cette route reste ouverte. La situation sécuritaire demeure toutefois globalement instable, des incidents survenant encore sporadiquement dans les provinces. Les nombres de réfugiés et de personnes déplacées ont continué de s'accroître, s'établissant à 593.000 et 656.000, respectivement, à la fin février 2019 (graphique 1 du texte).

Graphique 1 du texte. République centrafricaine : personnes déplacées et réfugiés, 2013–2018 (milliers)



Les nombres de réfugiés et de personnes déplacées ont continué de s'accroître, s'établissant à 593.000 et 656.000, respectivement, à la fin février 2019 (graphique 1 du texte).

3. **En dépit des progrès notables accomplis dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, des défis importants subsistent.** Malgré des circonstances très difficiles, et notamment une insécurité persistante, l'absence de contrôle sur la plupart du pays, la faiblesse des capacités et les fluctuations des cours internationaux du pétrole, les indicateurs macroéconomiques se sont sensiblement améliorés (encadré 1), même si parfois de façon moins marquée qu'initialement envisagé. De grands progrès ont aussi été enregistrés en termes de réformes structurelles, en particulier dans l'administration fiscale et la gestion des finances publiques, même si certains retards sont survenus, notamment dans l'élimination des taxes parafiscales sans justification, la réduction du

recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et l'utilisation des systèmes informatiques aux douanes. Les autorités ont sollicité un nouvel accord afin de continuer à soutenir leurs efforts de réformes et répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements.

Encadré 1. Principales caractéristiques de l'accord au titre de la FEC

- Des progrès notables ont été accomplis dans le cadre de l'accord au titre de la FEC :
- La croissance a atteint 4,4 % en moyenne en 2016–18, tirée par une forte reprise du secteur forestier et des activités du BTP et les investissements financés sur ressources extérieures. C'est moins qu'initialement envisagé (5,5 %) du fait de l'instabilité persistante des conditions sécuritaires qui a ralenti la reprise, en particulier dans le secteur agricole.
- Les recettes fiscales intérieures ont augmenté au taux annuel moyen de 0,7 % du PIB en 2016–18, pour atteindre 8,9 % du PIB en 2018 contre seulement 4,4 % du PIB en 2014. Elles restent légèrement inférieures à l'objectif initial de 9,5 % du PIB à la fin 2018 du fait de l'intégration plus lente que prévu des taxes parafiscales dans le compte unique du Trésor, de l'insécurité persistante qui a freiné l'accroissement des recettes fiscales en province, de la révision à la hausse du PIB nominal et du manque constant de capacités dans les administrations des impôts et des douanes.
- Le déficit primaire intérieur s'est sensiblement contracté, passant de 3,7 % du PIB en 2014–15 à 1,5 % en moyenne en 2016–18, soit sensiblement moins que l'objectif initial de 2,1 % du PIB. Ce résultat s'explique par une politique prudente de dépenses publiques, ces dépenses ayant représenté 14,1 % du PIB en moyenne en 2016–18, contre 16,3 % du PIB prévus initialement. La dette totale a ainsi été ramenée de 62,2 % du PIB en 2014 à 49 % du PIB en 2018. Bien que cette baisse soit globalement conforme à ce qui avait été prévu dans la première AVD du programme, l'encours de la dette à la fin de 2018 semble supérieur à ce qui avait été prévu à l'époque, car les arriérés accumulés avant l'initiative PPTTE sont désormais inclus dans l'encours de la dette.
- L'inflation est restée modérée et conforme aux prévisions initiales, s'établissant à 3,6 % en moyenne en 2016–18, contre 8,6 % en 2014–15. Bien qu'il ait été ramené de 13,9 % du PIB en 2014 à 12,3 % du PIB en 2018, le déficit du compte extérieur courant (hors dons) est resté supérieur à l'objectif initial de 9,3 % du PIB. Ceci s'explique essentiellement par une hausse des importations de biens et services (33,7 % du PIB contre 29,7 % du PIB), compensée en partie seulement par une augmentation des financements des bailleurs de fonds, qui ont été portés de 1,3 % du PIB en 2014 à 3 % du PIB en 2018 (alors qu'ils étaient initialement prévus à 0 en 2018).
- S'agissant des réformes structurelles, la maîtrise des dépenses a été renforcée et les administrations fiscales et douanières ont été modernisées avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires du développement (Banque mondiale, UE et France). La production de rapports d'exécution budgétaire trimestriels, l'amélioration de la transparence et les réunions mensuelles du comité de trésorerie ont contribué à renforcer la gestion de la liquidité. Certaines réformes ont cependant connu des retards, notamment l'élimination de toutes les agences parafiscales sans justification économique, la réduction du recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et l'utilisation de systèmes informatiques à l'administration des douanes.

Principales variables macroéconomiques avant (2014/15) et durant (2016–18) le programme (valeurs moyennes)

	Avant	Durant
Croissance économique (%)	2.9	4.4
Inflation (%)	8.6	3.6
Recettes fiscales intérieures (% du PIB)	5.5	8.0
Solde primaire intérieur (% du PIB)	-4.4	-1.8
Solde global (dons compris, % du PIB)	-4.4	0.1
Total de la dette publique (% du PIB)	61.0	50.7

Sources : autorités de la RCA et estimations des services du FMI

- En dépit de ces progrès, des défis importants subsistent. Il s'agit du manque d'opportunités et de la pauvreté généralisée, du piètre climat des affaires et de la mauvaise qualité des infrastructures, et de la faiblesse de la gouvernance. Bien que les recettes intérieures aient augmenté durant la période couverte par le programme, elles restent sensiblement inférieures à l'objectif de la CEMAC de 17 % du PIB au minimum, ce qui réduit la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour accroître les services publics et les dépenses sociales en province. Le secteur privé demeure très faible, ce qui freine la croissance et la création d'emplois. Les capacités administratives réduites et le manque de cohésion politique continuent de faire obstacle à la mise en œuvre de réformes structurelles. De plus, les autorités font face à de nouveaux défis tels que le financement de l'accord de paix récemment signé et sa mise en œuvre dans l'ensemble du pays.

ÉVOLUTION RECENTE

4. **Les estimations de PIB ont été revues à la hausse.** Les autorités ont publié les données des comptes nationaux en termes réels pour 2005–17, ce qui a entraîné une révision à la hausse du PIB nominal de 2017 de 7 % et une modification de la composition sectorielle (encadré 2). Ces nouvelles données, les premières à être publiées par l'institut national de la statistique (ICACESS) depuis la crise de 2013, suivent le système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 en prenant 2005 comme année de référence, et ont bénéficié d'une assistance technique importante du FMI. Les autorités envisagent à présent de produire les données des comptes nationaux suivant le SCN 2008 et de passer à 2017 comme année de référence, avec comme objectif de publier les données avant la fin de 2021.

Encadré 2. Conséquences des nouvelles données du PIB

Les nouvelles données font apparaître une économie plus diversifiée et des investissements plus élevés.

Côté offre, le secteur primaire a reculé de près de 13 %, tandis que les secteurs secondaire et des services progressaient de 41 % et 17 %, respectivement. Côté demande, les investissements ont bondi de plus de 87 % et les exportations et importations progressé de 8 % et 23 %, respectivement. La consommation n'a pas évolué en valeur nominale, mais sa part dans le PIB a reculé de près de 7 %. La variation des stocks est désormais prise en compte dans les nouvelles séries du PIB.

Conséquences pour la composition sectorielle

	PIB nominal en 2017 (en milliards de FCFA)			Part dans le PIB (en %)		
	Avant	Après	Variation (en %)	Avant	Après	Variation
Côté offre						
Primaire	452.0	394.6	-12.7	40.2	32.8	-7.4
Secondaire	177.3	249.5	40.7	15.8	20.7	5.0
Tertiaire	429.3	503.9	17.4	38.1	41.9	3.7
Impôts indirects	66.9	55.3	-17.4	5.9	4.6	-1.4
Côté demande						
Consommation	1,167.6	1,167.5	0.0	103.7	97.0	-6.7
Investissement	155.7	291.7	87.4	13.8	24.2	10.4
Variation des stocks	0.0	16.4	..	0.0	1.4	1.4
Exportations	191.6	207.7	8.4	17.0	17.3	0.2
Importations	389.3	479.9	23.3	34.6	39.9	5.3
PIB	1,125.5	1,203.3	6.9	100.0	100.0	

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

La hausse du PIB nominal a fait ressortir davantage le faible niveau des recettes publiques. Le ratio recettes intérieures/PIB a été ramené à 7,8 % en 2017, alors qu'il était auparavant estimé à 8,3 %. Les estimations des dépenses publiques et de la dette totale ont également été revues à la baisse par rapport au PIB. Dans le même temps, les ratios déficit budgétaire/PIB et déficit courant/PIB se sont améliorés. Les indicateurs de liquidité tels que les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, sont demeurés inchangés.

Principaux indicateurs, 2017 (en pourcentage du PIB)

	Avant	Après	Évolution
Total des recettes	13.7	12.8	-0.9
Recettes intérieures	8.3	7.8	-0.5
Total des dépenses	14.8	13.9	-1.0
Dépenses primaires	10.5	9.8	-0.7
Solde primaire intérieur	-2.2	-2.0	0.1
Solde global (dons compris)	-1.1	-1.1	0.1
Total de la dette	52.8	49.4	-3.4
Solde des transactions courantes	-8.4	-7.8	0.5

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI

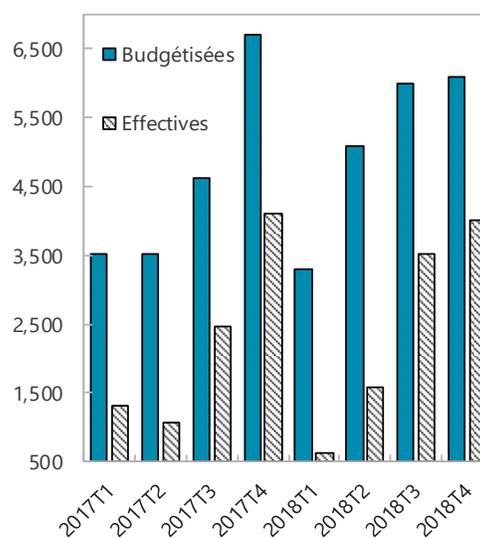
5. **L'activité économique a ralenti temporairement en 2018, tandis que l'inflation a augmenté ces derniers mois (graphique 1).** La croissance a décliné de 4,5 % en 2017 à 3,8 % en 2018 du fait d'une forte chute de la production officielle de diamants après le départ du dernier bureau d'achat et d'une augmentation plus faible que prévu de la production de bois en raison d'un arrêt temporaire de la production en novembre et décembre en réaction à une hausse des impôts. La production de bois a repris depuis, augmentant de 11,4 % en glissement annuel au premier trimestre 2019. L'inflation moyenne s'est établie à 1,6 % en 2018 en raison d'une baisse des prix des produits alimentaires et manufacturés. L'inflation en glissement annuel a augmenté pour atteindre 4,6 % à la fin décembre 2018 avec le redressement des prix alimentaires à la fin de 2018 et la forte hausse des prix du bois de chauffe. Elle restait élevée au début de 2019, en partie à cause de l'effet sur les prix du blocage de la principale route vers le Cameroun (graphique 1).

6. **La dette publique totale a continué de diminuer en 2018,** passant à 48,8 % du PIB contre 49,4 % du PIB à la fin de 2017 (tableau 1 du texte), principalement du fait de la baisse des arriérés salariaux et commerciaux. Les recettes intérieures étaient conformes aux prévisions, même si les dépenses primaires ont été supérieures à l'objectif (134,4 milliards de FCFA contre 129,4 milliards de FCFA), les dépassements des dépenses courantes primaires—dus en partie à un recours encore excessif aux procédures exceptionnelles de dépenses (principalement les frais de mission et d'évacuation sanitaire)—n'ayant été que partiellement compensés par une sous-exécution des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (graphique 2 du texte). En conséquence, le déficit primaire intérieur a représenté 1,7 % du PIB, soit plus que l'objectif de 1,4 % (tableau 1 du texte). Le remboursement des arriérés intérieurs a été légèrement inférieur à l'objectif (29,7 milliards de FCFA contre 30 milliards de FCFA).

	Déc. 2017		Déc. 2018	
	Résultats	Objectif ¹	Résultat	
Recettes et dons	12.8	16.7	16.6	
Recettes intérieures	7.8	8.8	8.9	
Recettes fiscales	7.0	8.1	8.1	
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	
Dons	5.0	7.9	7.8	
Dépenses	13.9	16.1	16.3	
Dépenses primaires	9.8	10.2	10.6	
Dépenses primaires courantes	9.1	9.2	9.8	
Traitements et salaires	4.7	4.8	4.8	
Transferts et subventions	2.0	2.2	2.2	
Biens et services	2.3	2.2	2.8	
Intérêts	0.3	0.3	0.4	
Dépenses d'équipement	4.5	6.6	6.0	
Financées sur ressources int.	0.7	1.0	0.8	
Financées sur ressources ext.	3.7	5.5	5.2	
Solde primaire intérieur	-2.0	-1.4	-1.7	
Solde global (dons compris)	-1.1	0.7	0.4	
Dette du secteur public	49.4	48.5	48.8	

Sources : autorités de la RCA et estimations des services du FMI
¹ Les nouvelles données sur le PIB nominal ont été utilisées.

Graphique 2 du texte. Dépenses en capital financées sur ressources intérieures (millions de FCFA)



Sources : autorités de la RCA et estimations des services du FMI

7. **Des facteurs temporaires ont nui aux recettes intérieures au premier trimestre 2019.**

Elles ont enregistré un manque à gagner de 0,5 % du PIB par rapport aux prévisions dans le budget 2019 du fait du blocage de la principale route vers le Cameroun et des retards dans le transfert au compte unique du Trésor des taxes parafiscales perçues par les agences publiques (l'effet net sur le budget a été marginal, car les transferts aux agences ont eux aussi été inférieurs). L'apurement des arriérés intérieurs a été supérieur aux projections (8,6 milliards de FCFA contre 7,5 milliards de FCFA). Les autorités ont simplifié la structure des prix du pétrole en janvier, ce qui a permis de réaliser des économies budgétaires représentant de l'ordre de 0,1 % du PIB par an.

8. **Le déficit du compte des transactions courantes est resté globalement inchangé en 2018, à 8 % du PIB environ.**

Le creusement du déficit commercial (14,9 % du PIB, contre 14,1 % du PIB en 2017), qui s'explique essentiellement par une hausse des importations de pétrole, a été globalement compensé par une augmentation des transferts officiels (de 3,2 % à 4,4 % du PIB). La fermeture de la principale route vers le Cameroun a eu de graves répercussions sur les importations et les exportations au premier trimestre 2019.

9. **Les indicateurs du secteur financier ont poursuivi leur amélioration en 2018.**

Le crédit à l'économie a augmenté de 11,5 % en glissement annuel, tandis que la monnaie au sens large progressait de 14 %. Les transactions par téléphone mobile ont bondi, passant de 2,9 milliards à 10,1 milliards de FCFA entre 2017 et 2018 (graphique 1). La part des créances douteuses des banques a diminué, passant de 22,9 % à la fin de 2017 à 15,6 % à la fin de 2018, du fait notamment de l'apurement de ses arriérés commerciaux par l'État. Les indicateurs de solidité financière montrent que les quatre banques restent résilientes et suffisamment capitalisées (tableau 10).

RÉSULTATS DU PROGRAMME

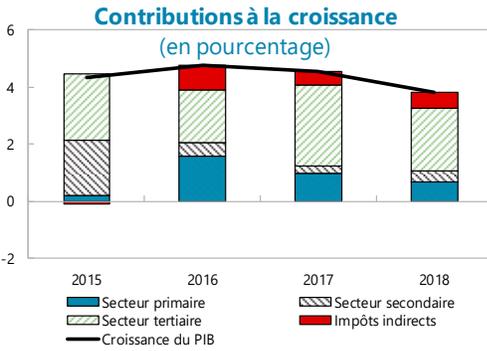
10. **Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants :**

- **Quatre critères de réalisation quantitatifs à la fin 2018 ont été respectés, tandis que ceux relatifs au solde primaire intérieur et au remboursement des arriérés ne l'ont pas été**, le dernier de très peu. Les objectifs indicatifs à la fin mars sur les recettes publiques, le solde primaire intérieur et le financement net de l'État n'ont pas été atteints du fait principalement de la baisse ponctuelle des recettes fiscales. L'objectif indicatif à la fin mars relatif au remboursement des arriérés a été respecté, ramenant le remboursement cumulé des arriérés à un niveau conforme aux objectifs du programme.
- **Bien que l'objectif indicatif à la fin 2018 relatif aux dépenses sociales ait été atteint, celui relatif aux procédures exceptionnelles de dépenses ne l'a pas été**, 11 % de l'ensemble des dépenses suivant toujours ces procédures, contre un objectif de 5 %. L'objectif indicatif à la fin mars relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint en raison de l'insécurité accrue en province et de la diminution des recettes fiscales, mais les dépenses sociales devraient accélérer grâce au soutien budgétaire supplémentaire de la Banque mondiale. Les dépenses relatives à l'initiative

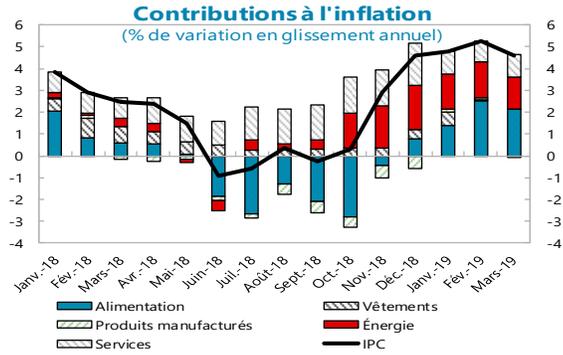
de paix et aux évacuations sanitaires ont maintenu le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles à 10 % au premier trimestre 2019.

Graphique 1. République centrafricaine : évolution récente de l'économie, 2014-18

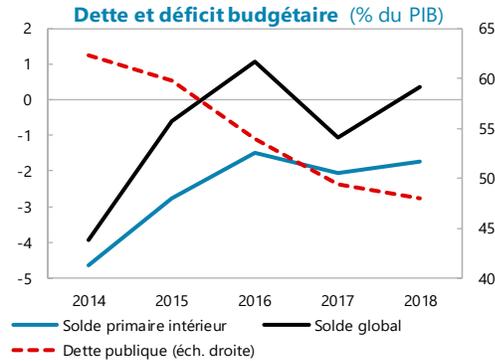
La croissance a diminué du fait de l'effondrement de la production officielle de diamants, et reste freinée par l'insécurité.



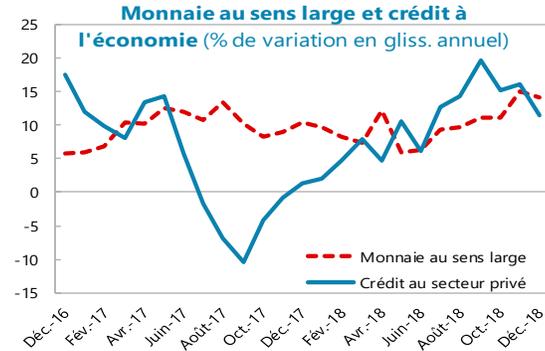
L'inflation a été très volatile en 2018.



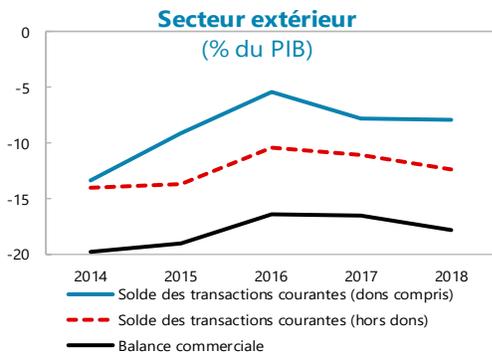
La dette publique a continué de reculer du fait d'une politique budgétaire prudente et du remboursement des arriérés salariaux et commerciaux.



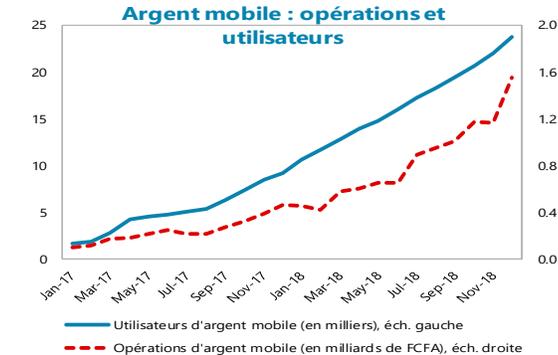
Le crédit intérieur à l'économie et la monnaie au sens large ont connu une forte croissance.



Le compte des transactions courantes et la balance commerciale se sont légèrement détériorés, en raison d'une hausse des importations de pétrole.



Les transactions par téléphone mobile ont bondi.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

- **Deux des cinq repères structurels à la fin décembre ont été respectés, et deux autres l'ont été avec retard.** Toutes les caisses et régies d'avances ont été clôturées et la plateforme informatique destinée à décentraliser le processus de dépenses a été mise en place au ministère des Finances avant la date limite fixée à la fin 2018. L'adoption de la circulaire d'exécution du budget 2019 et la publication des résultats de la réconciliation des données sur la valeur en douane ont été achevées en janvier et février 2019, respectivement. L'élimination des taxes parafiscales sans justification économique est toujours en cours en raison de retards dans la réalisation des audits nécessaires. Les autorités ont révisé leur plan d'action et sont désormais déterminées à mettre pleinement en œuvre cette mesure avant la fin de l'année (MPEF, paragraphe 17). Le repère structurel à la fin mars sur l'arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires a été respecté, tandis que le cadre juridique révisé régissant les entreprises et établissements publics a été soumis à l'Assemblée nationale en mai (MPEF, paragraphe 21).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. **Il est prévu que la croissance atteigne 4½ % en 2019 et 5 % à moyen terme.** Compte tenu de l'incertitude qui entoure encore l'application de l'accord de paix signé récemment, et notamment du fait certains chefs de groupes armés pourraient se révéler peu désireux de laisser les autorités déployer rapidement des forces de sécurité dans les régions qu'ils contrôlent, ses conséquences éventuelles ne sont pas prises en compte dans les projections de référence. La production de bois devrait rebondir en 2019, car le problème de fiscalité a été résolu en janvier. Même si l'accélération récente des procédures de vérification dans le cadre du processus de Kimberley pourrait favoriser la production officielle de diamants, celle-ci ne devrait reprendre que progressivement tant que les régions les plus productives sont encore sous le coup d'un embargo sur l'exportation. Les projections à moyen terme supposent un déploiement progressif des services publics dans tout le pays, l'absorption des investissements financés sur ressources extérieures et une application résolue des réformes. Les projets d'énergie hydroélectrique et solaire financés sur dons devraient en particulier doubler la capacité de production actuelle, ce qui atténuera les goulets d'étranglement énergétiques. L'inflation devrait se situer à 2,5 % à moyen terme, avec la normalisation des prix du bois de chauffe, tandis que le déficit des transactions courantes devrait diminuer à moyen terme, grâce à la reprise des secteurs minier et forestier (tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. Perspectives à moyen terme, 2017–24

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Rapport FMI 18/204							
	Est.	Proj.	Est.			Proj.			
PIB réel	4.5	4.3	3.8	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Inflation (moyenne sur la période)	4.5	4.0	1.6	3.0	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-7.8	-8.3	-7.9	-3.7	-4.8	-5.0	-5.2	-5.1	-5.0
Solde budgétaire global (dons compris, % du PIB)	-1.1	0.9	0.4	2.6	0.6	-0.3	-0.7	-0.5	-0.4
Solde primaire intérieur (% du PIB)	-2.1	-1.4	-1.7	-2.5	-2.5	-2.2	-1.7	-1.5	-1.3
Dette publique (% du PIB)	49.4	48.5	48.8	43.4	38.2	36.4	34.2	31.4	29.2
Aide budgétaire (% du PIB)	1.8	3.1	3.0	5.9	3.8	2.4	1.7	1.6	1.5

Sources : autorités de la RCA et estimations et projections des services du FMI

12. **Les risques relatifs aux perspectives économiques sont principalement à la baisse.** Sur le plan intérieur, une recrudescence de la violence, en particulier si l'accord de paix se révèle éphémère, pourrait exacerber la crise humanitaire et l'instabilité politique, réduire les perspectives de croissance économique, accroître l'inflation et diminuer les recettes fiscales. Un blocage prolongé de la principale route conduisant au Cameroun pourrait réduire les recettes fiscales et avoir des conséquences négatives sur l'activité économique. Le manque de cohésion politique et de capacités administratives pourrait mettre en péril la mise en œuvre de la stratégie de paix et de développement des autorités, ralentir les projets d'investissements publics ou conduire à l'adoption des mesures inadéquates. Sur le plan extérieur, une hausse des cours internationaux du pétrole pourrait diminuer les recettes fiscales, tandis qu'une intensification des tensions commerciales mondiales pourrait affaiblir la croissance et affecter les prix des matières premières telles que l'or et le bois qui sont fondamentales pour les exportations du pays. Des retards dans l'octroi de l'aide budgétaire extérieure et des dons-projets risqueraient d'entraver la capacité des autorités à répondre aux besoins de dépenses les plus urgents. Dans le même temps, la mise en œuvre réussie de l'accord de paix constitue un aléa positif important.

13. **Les autorités ont partagé les vues des services du FMI sur les perspectives et les risques et réaffirmé leur engagement à maintenir une politique macroéconomique prudente.** Elles ont convenu de la nécessité d'accélérer les réformes structurelles et de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la stabilité macroéconomique si les chocs défavorables se matérialisaient. Elles ont défini un train de réformes destinées à renforcer la résilience, axé sur l'accroissement des recettes intérieures, l'intégration rapide de toutes les taxes parafiscales au compte unique du Trésor et l'amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance. En outre, elles sont déterminées à finaliser la stratégie nationale de bonne gouvernance, réviser le code minier et le code du travail et réformer le système judiciaire.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les entretiens relatifs à la sixième revue ont essentiellement porté sur l'utilisation efficiente du soutien budgétaire supplémentaire afin de financer durablement l'accord de paix, les réformes visant à améliorer encore la gestion des finances publiques et accroître les recettes intérieures, la stratégie d'apurement des arriérés et les mesures destinées à renforcer la gouvernance et le climat des affaires.

A. Financement de l'accord de paix

14. **Le soutien budgétaire supplémentaire rend possible une hausse limitée de l'enveloppe budgétaire compatible avec la viabilité de la dette extérieure et publique** (voir l'analyse de viabilité de la dette). Les services du FMI et les autorités ont étudié les moyens de répondre durablement aux nouveaux besoins de dépenses prioritaires créés par l'accord de paix et les autres initiatives gouvernementales. Tout en convenant qu'il serait prématuré de tenir compte de dividendes de la paix dans les projections de croissance, ils ont estimé que, en dépit de la légère révision à la baisse des projections de recettes intérieures, le soutien budgétaire supplémentaire apporté par la Banque mondiale et l'UE pourrait être progressivement utilisé pour contribuer à financer une hausse soutenue des dépenses prioritaires de l'ordre de 1 % du PIB à compter de 2019.

Si le soutien budgétaire est en partie affecté au recrutement d'enseignants, aux soins de santé gratuits pour les femmes enceintes, aux dépenses sécuritaires et au développement du programme de transferts monétaires, il aidera également à financer la mise en œuvre de l'accord de paix, la réforme de l'armée et des forces de sécurité nationales et les élections.

15. **C'est dans cette optique que les autorités ont soumis à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances rectificative.** Ce projet prend en considération la révision à la baisse des projections de recettes intérieures (de 0,4 % du PIB environ, en raison du blocage routier et du retard dans le transfert des taxes parafiscales), ainsi que la hausse sensible des financements sous forme de dons (la Banque mondiale a accru son soutien budgétaire sous forme de dons de 20 millions de dollars à 100 millions de dollars en 2019, et de 20 millions de dollars à 50 millions de dollars en 2020, tandis que l'UE a accru son soutien de 20 millions d'euros à 25 millions d'euros en 2019). Côté dépenses, et conformément aux objectifs de l'accord de paix, la loi de finances rectificative prévoit une hausse des dépenses de 1 % du PIB, qui vise essentiellement à renforcer les forces armées et de sécurité intérieure, étendre les services sociaux, construire des bâtiments publics et préparer les élections nationales de 2020-21.

16. **Les autorités ont convenu qu'une hausse soutenue des recettes intérieures reste fondamentale pour répondre durablement aux besoins de dépenses considérables de la République centrafricaine.** Elles sont déterminées à renforcer les administrations fiscales et douanières afin d'améliorer la mobilisation des recettes en prenant les mesures suivantes : i) lancer des contrôles de TVA couvrant au moins 60 % des entreprises qui déclarent systématiquement des crédits de TVA ou un paiement nul (MPEF, paragraphe 14) ; ii) mieux utiliser le système informatique des douanes (le système Sydonia a été installé au principal poste frontière avec le Cameroun, Beloko, et le bureau chargé des hydrocarbures, ainsi que d'autres postes douaniers, seront équipés d'ici la fin décembre 2019) ; iii) rendre opérationnelle la brigade chargée des contrôles douaniers et fiscaux d'ici la fin juin afin d'améliorer l'échange d'informations et lutter contre la fraude.

Tableau 3 du texte. Comparaison du budget initial et du budget révisé 2019 (pourcentage du PIB)

	Initial ¹	Révisé
Recettes et dons	18.1	20.9
Recettes intérieures	10.3	9.9
Dons	7.8	11.0
Dépenses	17.4	18.3
Dépenses primaires	11.5	12.4
Traitements et salaires	4.7	4.7
Transferts et subventions	2.6	2.9
Biens et services	2.6	2.9
Investissement financé sur ress. int.	1.7	1.9
Solde primaire intérieur	-1.2	-2.5
Solde global (dons compris)	0.7	2.6

Sources : autorités de la RCA et estimations des services du FMI

¹ En pourcentage des projections de PIB 2019 pour la 6^e revue

B. Réformes budgétaires structurelles

17. **Les autorités cherchent une assistance extérieure pour les aider à mieux superviser les exportations de bois et améliorer l'évaluation des importations.** L'entreprise privée qui fournissait une telle assistance depuis plusieurs années, la BIVAC, a cessé ses activités. En attendant qu'une nouvelle entreprise soit recrutée, l'administration des douanes procède elle-même aux évaluations. Après l'avoir temporairement perçue, elle a supprimé la redevance de 1 % sur les importations autrefois collectée par la BIVAC pour couvrir ses frais et envisage de la remplacer par une redevance fixe plus appropriée. Les sociétés forestières ont signalé que le contrôle insuffisant des exportations augmentait les risques de fraude. Dans ces conditions, les services du FMI a exhorté les autorités à accélérer le processus de recrutement d'une ou deux entreprises qui apporteront leur concours dans ces deux domaines. Ils soulignent en outre le besoin de remédier rapidement aux incohérences importantes que le rapprochement de la valorisation des importations par la BIVAC et les douanes a révélées (repère structurel à la fin décembre 2018). Après la mission, les autorités ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour engager de nouveaux prestataires de services et lanceront un appel d'offres d'ici à la fin juillet (MPEF, paragraphe 15).

18. **De nouveaux efforts sont nécessaires pour consolider le compte unique du Trésor et rationaliser les taxes parafiscales.** La loi de finances 2019 a institué le transfert au compte unique du Trésor des taxes parafiscales et des redevances perçues par les agences publiques. Des comptes publics ont été affectés à toutes les agences et des sous-comptes du compte unique du Trésor ont été ouverts à la BEAC en mai afin de mettre en œuvre la réforme (MPEF, paragraphe 18). Certaines taxes parafiscales sans justification économique ont été supprimées à compter du 1^{er} janvier 2019. L'élimination des autres taxes parafiscales est cependant plus longue que prévu, du fait du besoin de finaliser les audits de toutes les agences publiques. L'inspection générale des finances ou des auditeurs externes ont audité 22 des 41 agences. Le projet de loi de finances rectificative 2019 prévoit l'élimination de 8 agences parafiscales non opérationnelles déjà identifiées (MPEF, paragraphe 18). Les autorités visent maintenant à achever les audits d'ici à la fin septembre 2019 et à inclure des dispositions pour la suppression de toutes les taxes parafiscales sans justification économique restantes dans le projet de loi de finances 2020 (MPEF, paragraphe 19). Les services du FMI estiment que le nouveau plan est adéquat et doit être scrupuleusement respecté afin d'améliorer rapidement le climat des affaires.

19. **Les réformes visant à renforcer l'efficience et le contrôle des dépenses progressent.** La plateforme informatique destinée à décentraliser le processus de dépenses a été mise en place au ministère des Finances (repère structurel à la fin décembre 2018). Bien que l'objectif à la fin décembre 2018 relatif au recours aux procédures de dépenses exceptionnelles n'ait pas été atteint, leur part dans l'ensemble des dépenses a sensiblement diminué, de 24 % en 2017 à 10 % au premier trimestre 2019, grâce à la régularisation de certaines catégories de dépenses (nourriture pour les forces nationales et les hôpitaux). Les autorités ont pris des mesures complémentaires pour améliorer la transparence des dépenses : elles ont clôturé toutes les caisses d'avance du budget 2018 (repère structurel à la fin décembre 2018), adopté un décret de régularisation des modalités des évacuations sanitaires (repère structurel à la fin mars 2019) et publié une circulaire rendant

opérateur l'obligation faite aux agents de l'État de justifier dans un délai d'une semaine de l'utilisation de frais de mission et d'autres fonds de trésorerie (MPEF, paragraphe 20). Les services du FMI appellent à mettre strictement en œuvre les nouvelles modalités d'évacuation sanitaire et à accélérer les réformes en cours.

20. **Les mesures visant à renforcer la supervision financière des institutions et des entreprises publiques progressent.** Avec une assistance technique du FMI, le ministère des Finances a préparé un projet de loi visant à améliorer la tutelle et la supervision financières des institutions et des entreprises publiques. En mai, le conseil des ministres a soumis ce projet de loi à l'Assemblée nationale (repère structurel à la fin mars 2019) (MPEF, paragraphe 21). En outre, les autorités ont adopté en mai le nouvel organigramme qui réorganise le ministère des Finances et du Budget et renforce la supervision financière des entreprises publiques.

C. Viabilité de la dette et apurement des arriérés intérieurs

21. **Le risque de surendettement de la République centrafricaine demeure élevé** (voir l'analyse de viabilité de la dette). La dette contractée ou garantie par l'État a fortement diminué durant toute la période du programme. La capacité de la RCA à assurer le service de sa dette reste néanmoins limitée compte tenu de la faiblesse de ses recettes intérieures et de sa base d'exportations, qui limitent gravement sa capacité à contracter de nouveaux emprunts sans mettre en péril la viabilité de sa dette. D'autres considérations incitent à adopter une attitude prudente en matière de nouveaux emprunts : les projections macroéconomiques sont très incertaines dans un climat sécuritaire instable, et les indicateurs de la dette sont sensibles aux tests de résistance normalisés. De plus, des engagements conditionnels importants pourraient se concrétiser, liés au montant élevé d'arriérés intérieurs potentiels non audités et au manque d'information sur la situation financière (probablement fragile) des entreprises publiques.

22. **Les autorités ont continué d'apurer les arriérés intérieurs identifiés.** L'apurement des arriérés commerciaux est pratiquement achevé. Le remboursement des arriérés salariaux a cependant progressé plus lentement que prévu dans le cadre du plan que les autorités ont adopté en 2017, en partie de fait de règles rigoureuses de contrôle et d'identification. Les autorités et les services du FMI ont convenu d'actualiser ce plan dans l'objectif d'apurer tous les arriérés identifiés d'ici à la mi-2020 (tableau 4 du texte), ce qui semble réaliste compte tenu de l'engagement des autorités, de l'expérience acquise dans le processus de contrôle et de la position de liquidité confortable. En outre, les autorités ont identifié des arriérés sociaux et de retraite accumulés entre 2001 et 2003 et représentant de l'ordre de 0,8 % du PIB. Suite à leur audit par l'inspection générale des finances, les autorités ont commencé à apurer ces arriérés, ainsi que les arriérés de salaires de cette période.

23. **Les autorités ont lancé d'autres audits d'arriérés intérieurs potentiels.** Elles ont communiqué aux services du FMI une liste d'arriérés potentiels, représentant environ 10 % du PIB, qu'elles n'ont identifié que récemment (du fait de la faiblesse des dispositifs de contrôle de l'exécution du budget, du manque de capacités et d'une coordination insuffisante entre les ministères), et qui n'étaient donc pas pris en compte dans la stratégie initiale. Ces arriérés potentiels

comprennent : i) des arriérés sur des services assurés sans autorisation de dépense avant 2014 ; ii) des arriérés sur des comptes de dépôt au Trésor, la plupart accumulés avant 2010 ; et iii) des dettes envers des entreprises publiques (MPEF, paragraphe 22). Les autorités font appel à des auditeurs extérieurs pour préciser d'ici la fin septembre 2019 la nature de ces créances, qui dans bien des cas se révéleront probablement invalides par manque de justificatifs appropriés. Les services du FMI ont exhorté les autorités à éclaircir rapidement la nature de ces créances afin d'améliorer la transparence budgétaire et déterminer les mesures appropriées.

**Tableau 4 du texte. République centrafricaine :
plan de remboursement des arriérés intérieurs, 2017–20**

	2017		2018			2019				2020			
	T4	T1	T2	T3	T4	T1 est.	T2 proj.	T3 proj.	T4 proj.	T1 proj.	T2 proj.	T3 proj.	T4 proj.
Arriérés de salaires¹													
Encours (fin de période)													
(en milliards de FCFA)	62.5	57.3	56.9	52.9	50.6	43.3	37.2	27.2	17.2	8.6	0.0	0.0	0.0
(en % du PIB)	5.6	4.7	4.7	4.3	4.1	3.3	2.8	2.1	1.3	0.6	0.0	0.0	0.0
Remboursements (en milliards de FCFA)	2.4	5.2	0.4	4.0	2.3	7.3	6.1	10.0	10.0	8.6	8.6	0.0	0.0
Arriérés dus à des petites et moyennes entreprises													
Encours (fin de période)													
(en milliards de FCFA) ²	9.2	3.8	0.8	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
(en % du PIB)	0.8	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Remboursements (en milliards de FCFA)	0.0	5.4	3.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités de la RCA et calculs des services du FMI.

¹ Comprennent uniquement les arriérés couverts par le plan d'apurement de 2017.

² Montant restant dû à des petites et moyennes entreprises car elles n'ont pas présenté de justificatifs appropriés.

D. Climat des affaires et bonne gouvernance

24. **Des réformes visant à améliorer la gestion des ressources naturelles sont engagées.** Les autorités s'emploient, avec le concours de la Banque mondiale, à réviser le code minier qui est obsolète afin de le rendre plus conforme aux règles régionales, en particulier en matière de rapatriement des devises (MPEF, paragraphe 25). Les procédures prévues par le processus de Kimberley se sont améliorées¹, le délai moyen d'approbation des exportations de diamant ayant été ramené de 3–4 mois à 1–2 semaines environ. Les autorités ont demandé à être réintégrées dans l'initiative pour la transparence des industries extractives et publient chaque trimestre tous les nouveaux permis forestiers et miniers sur le site Web du ministère des Finances (MPEF, paragraphe 24). En janvier, les autorités ont adopté un nouveau prix de référence pour le bois, ce qui a contribué à améliorer la compétitivité du secteur et à réduire les tensions entre les investisseurs dans le secteur forestier et les autorités, ce qui a aidé la production de bois à reprendre.

¹ Pour éviter que les diamants de conflit pénètrent sur les marchés légitimes, le processus de Kimberley exige de ses membres qu'ils certifient que les envois de diamants bruts respectent le label « sans conflit ». Les États participants doivent répondre à des « conditions minimales », qui incluent la mise en place de dispositions législatives et d'institutions nationales, le contrôle des exportations, importations et commerce intérieur, et l'engagement d'assurer la transparence et la fourniture des données statistiques (voir <https://www.kimberleyprocess.com/>).

25. Une mission de diagnostic éclairera la stratégie de lutte contre la corruption.

L'efficacité de la Haute autorité pour la bonne gouvernance pâtit du fait qu'elle n'est pas autorisée à publier les résultats de ses enquêtes et ne dispose pas d'outils spécifiques pour donner suite aux recommandations. Elle a récemment élaboré, avec le concours du PNUD, une stratégie de « bonne gouvernance » qui doit fournir un cadre pour une refonte profonde de la gouvernance (MPEF, paragraphe 24). Les autorités ont convenu avec les services du FMI qu'il est souhaitable en principe de renforcer le dispositif de déclaration du patrimoine en durcissant les obligations de déclaration et en appliquant des sanctions en cas d'infraction, mais aucune mesure précise n'a encore été prise. Pour mieux guider le programme de réformes à venir, les autorités ont demandé au FMI de réaliser une mission de diagnostic sur la gouvernance afin de les aider à formuler des mesures compréhensives et bien séquencées en matière de gouvernance budgétaire, de stratégie et de politiques de lutte contre la corruption, de cadre réglementaire (climat des affaires et facilitation des échanges), d'état de droit et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MPEF, paragraphe 24). Les services du FMI exhortent les autorités à renforcer les cadres institutionnels et la transparence dans l'administration publique afin de combattre la corruption.

26. Améliorer le climat des affaires. Le milieu des affaires s'est félicité de la soumission à l'Assemblée nationale par les autorités d'un projet de loi plafonnant les indemnités en cas de contentieux entre salariés et entreprises, car il considérait que certains jugements en la matière, en particulier les amendes très élevées en cas de licenciement, étaient arbitraires et constituaient un obstacle important à l'investissement privé. Par ailleurs, les autorités actualisent le code du travail avec le concours de la Banque mondiale (MPEF, paragraphe 25) et se sont engagées à renforcer les concertations périodiques avec le secteur privé. Les services du FMI ont félicité les autorités d'avoir engagé ces réformes et souligné que les révisions du code du travail et du code minier devaient être ambitieuses et conformes aux meilleures pratiques internationales et à la nouvelle réglementation des changes de la CEMAC.

E. Secteur financier

27. Des efforts sont en cours pour améliorer le système judiciaire et renforcer le secteur financier. Le secteur privé se plaint du caractère imprévisible des décisions de justice sur les questions financières. Pour s'attaquer à ce problème, une conférence réunissant des représentants du secteur financier et du système judiciaire a été organisée à la fin juin 2018 et a formulé les recommandations suivantes : i) mettre en place un centre d'arbitrage et de médiation ; ii) créer des procédures judiciaires spécialisées pour les contentieux relatifs aux services bancaires et financiers ; iii) établir et publier une base de données des décisions de justice ; et iv) accroître le nombre de magistrats et d'auxiliaires de justice afin d'accélérer les décisions de justice et leur application. Les services du FMI se sont félicités de l'engagement des autorités à mettre en œuvre ces recommandations en 2019, tout en soulignant que ce calendrier semble ambitieux compte tenu des contraintes de capacités.

28. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à suivre la mise en œuvre des recommandations de la COBAC. La mission de la COBAC de 2017 a formulé au niveau de chaque banque les recommandations nécessaires pour renforcer leur stabilité financière. Bien que l'avancement de cette mise en œuvre diffère selon les établissements, la plupart des mesures ont été appliquées ou sont en train de l'être. La gouvernance des banques et les normes prudentielles ont été renforcées, et des progrès sont enregistrés dans l'amélioration des mécanismes de contrôle

internes et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MPEF, paragraphe 27). Les services du FMI ont exhorté les autorités à étudier tous les moyens possibles pour permettre l'identification des personnes procédant à des transactions par téléphone mobile.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

29. **Les autorités mettent en oeuvre leur stratégie de renforcement des capacités au titre du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC) lancé début 2017.**

Conformément à ce cadre, le FMI a sensiblement augmenté le nombre de ses prestations d'assistance technique et de formation en faveur de la République centrafricaine. Les résultats obtenus en matière de renforcement des capacités ont été globalement conformes aux objectifs du programme. Dans certains cas, la faible capacité d'absorption, la hiérarchisation insuffisante des recommandations d'assistance technique et un suivi inadéquat ont nui à l'efficacité de l'assistance technique.

30. **La mission a examiné les besoins futurs de capacités en fonction des progrès enregistrés et des priorités de politique économique et ont convenu d'une stratégie actualisée de renforcement des capacités pour 2019–22 au titre du CRC** (annexe I). Les priorités en matière de renforcement des capacités continuent d'être axées sur l'accroissement des recettes, la préparation et l'exécution du budget, la comptabilité publique, la gestion de la dette et les statistiques macroéconomiques.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

31. **Les autorités sollicitent des dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation** (lettre d'intention). Des mesures correctives ont été prises pour : maîtriser d'avantage le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, notamment grâce au contrôle des frais de mission, à une nouvelle convention avec les agences de voyage et les compagnies aériennes visant à réduire les coûts des missions (qui doit être finalisée à la fin septembre 2019), et au nouveau décret sur les évacuations sanitaires, et accélérer le remboursement des arriérés intérieurs au premier trimestre 2019, afin de rendre les paiements cumulés conformes aux objectifs du programme.

32. **Le programme est entièrement financé jusqu'à la fin de l'accord au titre de la FEC et la République centrafricaine dispose de ressources suffisantes pour rembourser le FMI.**

D'importants remboursements arrivent à échéance ces prochaines années (tableau 9). Les autorités déposent régulièrement des fonds à la BEAC pour assurer que ces remboursements soient faits en temps voulu.

33. **La BEAC et la COBAC ont continué de mettre en oeuvre leurs engagements de politique économique et la BEAC a fourni une assurance actualisée relative aux avoirs extérieurs nets à la fin décembre 2019 en appui aux programmes du FMI dans les pays de la CEMAC².** S'agissant

² CEMAC — Rapport des services du FMI sur les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, juin 2019.

des assurances existantes, la BEAC a soumis une nouvelle réglementation des changes au comité ministériel de l'UMAC et rendu opérationnel le nouveau cadre de politique monétaire avant la fin de 2018. En outre, l'assurance régional relative aux avoirs extérieurs nets à la fin 2018 a été dépassée. Dans sa lettre actualisée d'appui au programme, la BEAC a présenté une projection révisée des avoirs extérieurs nets à la fin décembre 2019 et a en outre réitéré son engagement à appliquer une politique monétaire suffisamment stricte pour que les avoirs extérieurs nets soient conformes aux projections, tandis que les pays membres mettront en œuvre des politiques d'ajustement dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Les assurances relatives aux avoirs extérieurs nets fournies par la BEAC sont essentielles à la réussite du programme de la RCA et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région et, partant, de la RCA.

34. **Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre la nouvelle réglementation des changes régionale et à soutenir les efforts entrepris au niveau régional** (MPEF, paragraphe 30). Elles ont remis à la BEAC tous les contrats miniers et se sont engagées à garantir que tous les nouveaux contrats sont en pleine conformité avec la nouvelle réglementation des changes. En outre, les autorités se sont engagées à recenser les comptes à l'étranger détenus par des entreprises publiques et à veiller au rapatriement et à la rétrocession de leurs avoirs extérieurs d'ici la fin de 2019.

35. **La BEAC continue d'appliquer les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2017.** L'adoption intégrale des normes internationales d'information financière (IFRS) par la BEAC progresse globalement comme prévu, et des mesures sont prises pour accélérer les révisions des instruments juridiques secondaires afin qu'ils soient conformes aux statuts de la BEAC. L'adoption de la législation secondaire a été repoussée après la date limite initialement prévue (juin 2018) afin de consulter davantage les parties prenantes, notamment les services du FMI.

36. **À l'exception de la Libye, les créanciers officiels auxquels des arriérés extérieurs sont dus ont consenti à un financement du FMI, nonobstant ces arriérés.** Avant d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, la RCA a accumulé des arriérés envers des créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taiwan). Tous ces créanciers ont consenti au financement du FMI sauf la Libye, qui a demandé plus de temps pour faire part de sa position³. La RCA doit toujours des arriérés à un créancier privé et poursuit ses efforts de bonne foi en vue de parvenir à un accord de collaboration. Étant donné qu'une aide financière rapide est jugée indispensable à la réussite du programme de la RCA et que les autorités mènent des politiques judicieuses, le FMI peut accorder un financement à ce pays, nonobstant ses arriérés extérieurs envers des créanciers privés. Le pays reste à jour de ses obligations restantes au titre du service de la dette extérieure.

37. **Nouvel accord.** Les autorités ont sollicité un nouvel accord. Il aurait pour principal objet de consolider les acquis enregistrés dans le cadre de l'accord en vigueur (qui arrive à expiration en

³ Bien que les autorités aient poursuivi leurs efforts de bonne foi, notamment dans le cadre des pourparlers avec les autorités libyennes à Tunis en mars, aucun accord n'a encore été conclu.

juillet 2019), notamment en renforçant l'administration fiscale et la gestion des finances publiques et en répondant aux besoins persistants de balance des paiement de la RCA, tout en accélérant les réformes de la gouvernance et du climat des affaires afin de favoriser une croissance plus forte, durable et inclusive. Les entretiens sur un tel accord pourraient commencer en septembre/octobre 2019.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

38. **Les autorités ont déployé des efforts louables pour réduire les facteurs de vulnérabilité budgétaire et soutenir la croissance économique dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC.** Elles ont adopté une politiques budgétaires prudentes tout en préservant les dépenses sociales. Malgré une insécurité persistante, le ratio recettes fiscales intérieures/PIB a augmenté de 2,1 points de pourcentage du PIB entre 2015 et 2018 tandis que les dépenses ont été maîtrisées, ramenant le déficit primaire intérieur à 1,7 % du PIB en 2018, contre 4,1 % du PIB en 2015. La stratégie de remboursement des arriérés a contribué à diffuser les tensions sociales et à réduire les prêts non performants des banques. En outre, les autorités ont mis en œuvre des réformes structurelles ambitieuses afin de renforcer les administrations douanières et fiscales, améliorer la gestion des finances publiques et la transparence et réduire les exonérations fiscales. La faible capacité institutionnelle, le manque de cohésion politique et la résistance d'intérêts particuliers ont cependant retardé certaines réformes, notamment l'intégration de toutes les taxes parafiscales dans le compte unique du Trésor.

39. **L'accord de paix conclu récemment présente une occasion unique d'améliorer la sécurité et de créer les conditions propices à une croissance durable et inclusive, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois.** Pour permettre sa mise en œuvre réussie, les autorités, en collaboration avec la communauté des bailleurs de fonds, doivent affiner leur évaluation des besoins de dépenses connexes à court et long terme et déterminer les sources de financement pour répondre à ces besoins. Ceux-ci risquant d'entrer en concurrence avec les besoins créés par d'autres initiatives gouvernementales, telles que les lois de programmation pour l'armée et les forces de sécurité nationales, il faudra définir clairement les priorités. À cet égard, il faudrait renforcer la coordination au sein des administrations publiques et ne pas adopter de nouvelles initiatives sans avoir consulté au préalable le ministère des Finances et évalué clairement leurs répercussions budgétaires.

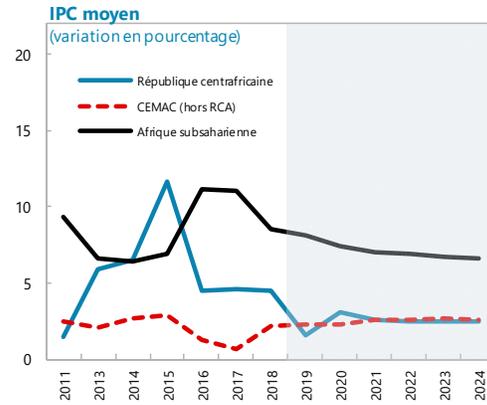
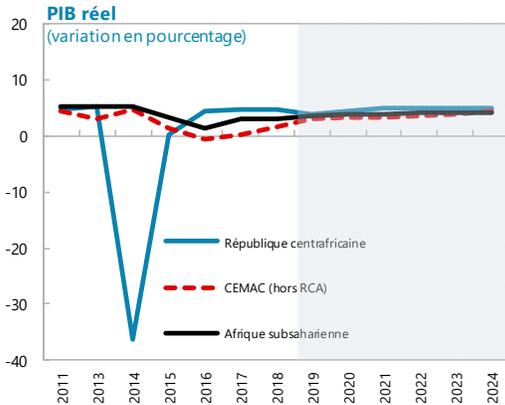
40. **Tout en étant compatible avec la viabilité de la dette, le projet de loi de finances rectificative prévoit une hausse des dépenses prioritaires afin de financer les principales initiatives gouvernementales.** Côté recettes, il prend en considération le manque à gagner de recettes fiscales résultant du blocage de la principale route commerciale vers le Cameroun et du retard dans l'intégration des taxes parafiscales au compte unique du Trésor, et l'utilisation progressive du soutien budgétaire supplémentaire apporté par les partenaires du développement. Côté dépenses, le projet de loi affecte des ressources budgétaires supplémentaires à la mise en œuvre de l'accord de paix, au renforcement des forces de sécurité nationales et à la préparation des élections présidentielles et législatives de 2020–21.

41. **Il demeure crucial de mettre fortement l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures afin de réduire les facteurs de vulnérabilité budgétaire et de favoriser une croissance économique inclusive.** Compte tenu des vastes besoins de dépenses et de la faible marge de manœuvre pour épargner, la mobilisation des recettes est fondamentale pour atteindre les objectifs de développement. À cet égard, la mise en œuvre de l'accord de paix est une occasion de mobiliser les recettes fiscales dans les provinces qui échappent aujourd'hui au contrôle de l'État. Il faudrait en toute priorité trouver des prestataires pour succéder à la BIVAC afin d'aider les autorités à évaluer les importations et superviser les exportations de bois et améliorer la collaboration entre les administrations douanières et fiscales.
42. **Des réformes plus audacieuses s'imposent pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance.** Outre une capacité énergétique insuffisante, un code du travail et un code minier dépassés et un cadre juridique mal adapté pour lutter contre la fraude et la corruption, le climat des affaires souffre d'un système judiciaire déficient, d'une piètre gestion des ressources naturelles, d'un manque de dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé et d'un faible niveau d'inclusion financière. Les autorités prennent des mesures louables en révisant le code du travail et le code minier et en réformant le processus de passation des marchés. La stratégie nationale de bonne gouvernance en cours de préparation devrait servir de base à un cadre juridique propre à améliorer la gouvernance et combattre la corruption.
43. **Un nouvel accord pourrait contribuer à consolider les progrès réalisés dans le cadre du programme actuel.** Le programme actuel a soutenu le plan de développement des autorités et aidé à catalyser des financements des partenaires en développement. Un programme ambitieux appuyé par un nouvel accord pourrait permettre de poursuivre dans cette voie tout en procurant un cadre pour la mise en œuvre des réformes de gouvernance et de climat des affaires pour stimuler la croissance économique.
44. **Au vu des résultats obtenus par la République centrafricaine dans le cadre du programme, des mesures correctives prises par les autorités et de la bonne mise en œuvre des assurances régionales par la BEAC, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la sixième revue, ainsi qu'aux dérogations pour non-respect des critères de réalisation à la fin décembre 2018 relatifs au solde primaire intérieur et au remboursement des arriérés intérieurs.** Les mesures correctives prises pour remédier au non-respect de ces deux critères de réalisation comprennent des mesures complémentaires visant à limiter davantage le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses et les bons résultats en matière de remboursement d'arriérés au premier trimestre 2019. Les services du FMI recommandent en outre que soit achevée la revue des assurances de financement.
45. **Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule suivant un cycle de 12 mois** conformément à la décision n° 14747–10/96 sur les cycles de consultations au titre de l'article IV.

Graphique 2. République centrafricaine : perspectives économiques à moyen terme, 2012–24

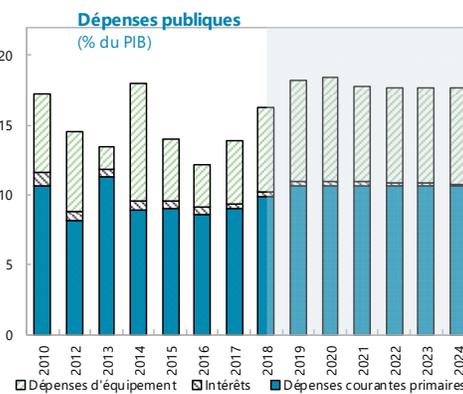
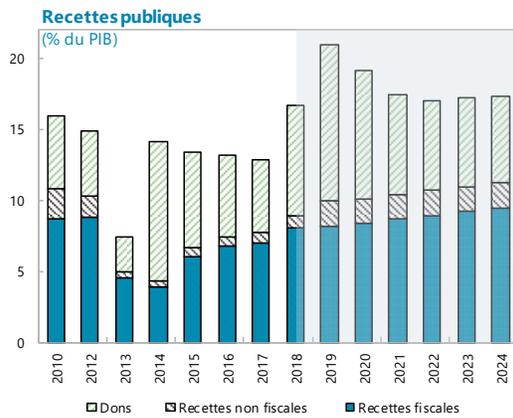
La mise en œuvre rapide des réformes économiques et l'amélioration de la sécurité pourraient accélérer la croissance à moyen terme au-delà des projections actuelles ...

... tandis que l'inflation devrait fléchir avec l'amélioration de l'offre alimentaire.



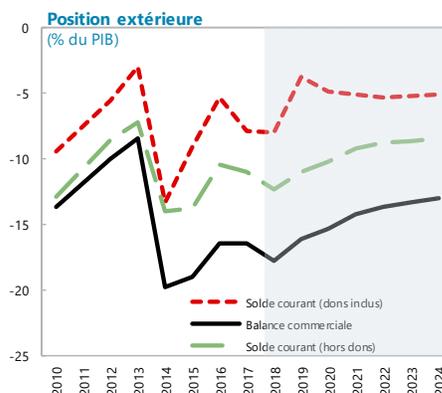
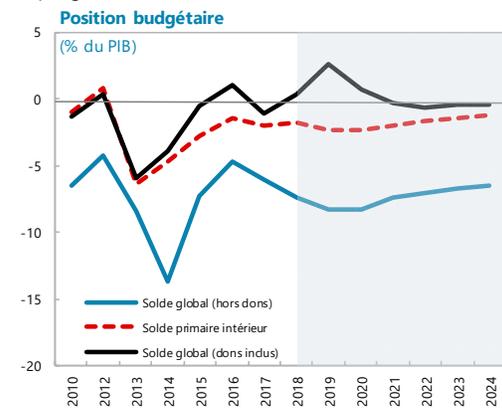
Les recettes intérieures ne devraient augmenter que progressivement ...

... ce qui limitera la marge de manœuvre pour augmenter les dépenses courantes et les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.



Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer progressivement ...

... et la position extérieure traduit l'importance des besoins d'investissement.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-24

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	5e Rev.	Est.	5e Rev.	Proj.			Proj.		
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB a prix constants	4.5	4.3	3.8	5.0	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB par habitant a prix constants	2.6	2.4	1.9	3.1	2.5	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB a prix courants	11.3	7.4	5.3	8.2	7.2	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Deflateur du PIB	6.4	3.0	1.4	3.0	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.5
IPC (moyenne annuelle)	4.5	3.0	1.6	3.0	3.5	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (fin de période)	7.2	2.5	4.6	2.3	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	10.3	2.3	14.0	11.6	14.1	13.6	8.6	7.3	6.6	6.2
Crédit à l'économie	1.4	5.5	11.5	3.3	9.7	8.6	8.8	8.5	8.6	8.5
Secteur extérieur										
Volume des exportations de biens	42.5	10.0	10.3	10.4	2.8	7.8	8.3	8.4	5.2	5.1
Volume des importations de biens	-2.0	5.2	0.1	6.2	4.2	4.9	4.8	5.3	6.0	6.1
Termes de l'échange	-18.5	-13.4	-11.7	0.2	5.7	-0.4	0.6	-0.3	0.6	1.2
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)										
Epargne intérieure brute	5.7	7.3	7.1	9.0	12.8	11.7	10.9	10.7	11.2	11.8
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	1.8	3.1	3.0	2.8	5.9	3.8	2.4	1.7	1.6	1.5
Epargne intérieure brute	-2.9	-2.9	-2.7	-0.3	0.5	1.3	1.8	2.4	3.1	4.0
Etat	-1.4	-0.5	-1.2	0.3	-0.7	-0.7	-0.4	-0.1	0.2	0.5
Secteur privé	-1.5	-2.4	-1.5	-0.6	1.2	2.1	2.2	2.4	2.9	3.5
Consommation	102.9	102.9	102.7	100.3	99.5	98.7	98.2	97.6	96.9	96.0
Etat	7.0	7.3	7.7	7.5	7.6	7.8	7.9	7.8	7.8	7.8
Secteur privé	95.9	95.5	95.0	92.8	91.9	90.9	90.3	89.8	89.1	88.2
Investissement brut	13.5	15.9	15.1	16.6	16.6	16.5	15.9	15.9	16.3	16.9
Etat	4.5	6.9	6.0	7.5	7.5	7.5	6.9	6.9	6.8	6.9
Secteur privé	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.5	10.0
Solde des transactions courantes										
<i>Dons compris</i>	-7.8	-8.6	-7.9	-7.6	-3.7	-4.8	-5.0	-5.2	-5.1	-5.0
<i>A l'exclusion des dons</i>	-11.0	-13.3	-12.3	-11.7	-10.9	-10.1	-9.1	-8.7	-8.6	-8.4
Balance des paiements globale	2.9	-1.8	-1.7	-0.2	2.9	2.3	2.9	2.5	1.9	2.8
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (dons compris)	12.8	17.5	16.6	18.8	20.9	19.1	17.4	17.0	17.2	17.3
<i>dont: recettes intérieurs</i>	7.8	9.3	8.9	10.7	9.9	10.1	10.4	10.7	10.9	11.2
Dépenses totales ¹	13.9	16.8	16.3	18.1	18.3	18.4	17.8	17.7	17.7	17.7
<i>dont: dépenses d'investissement</i>	4.5	6.9	6.0	7.5	7.5	7.5	6.9	6.9	6.8	6.9
Solde global										
A l'exclusion des dons	-6.1	-7.6	-7.4	-7.4	-8.4	-8.3	-7.4	-7.0	-6.7	-6.5
Dons compris	-1.1	0.7	0.4	0.7	2.6	0.6	-0.3	-0.7	-0.5	-0.4
Solde primaire intérieur ²	-2.0	-1.4	-1.7	-1.2	-2.5	-2.3	-2.0	-1.7	-1.4	-1.2
Dettes du secteur public	49.4	48.5	48.8	42.2	43.4	38.2	36.4	34.2	31.4	29.2
<i>Dont: dette intérieure</i> ³	23.5	12.8	23.2	8.2	19.6	16.1	14.3	12.2	10.1	7.8
PIB par habitant (dollar PPA)	416	430	449	450.5	457	518	551	585	631	659
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,203	1209.4	1,267	1308.1	1,359	1,463	1,575	1,697	1,828	1,968

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du

¹ Les dépenses sont sur base caisse

² A l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Comprend la dette de l'Etat envers la BEAC et les banques commerciales et les arriérés de l'Etat.

Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2017–24 (milliards de FCFA)

	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	5e Rev.	Est.	5e Rev.	Proj.	Proj.					
Recettes	154.0	212.1	210.6	245.8	283.8	278.9	274.9	288.7	314.6	340.5	
Recettes intérieures	93.5	112.1	112.4	139.9	134.9	148.0	164.1	181.5	200.2	220.6	
Recettes fiscales	84.6	102.2	102.2	113.0	111.0	122.3	136.4	151.7	168.0	185.9	
Impôts sur revenus et bénéfices	14.5	21.6	21.6	27.7	26.7	30.5	33.6	37.0	40.6	44.6	
Taxes sur biens et services	40.7	51.6	51.6	57.1	56.6	58.2	65.3	72.7	80.8	89.8	
<i>Dont: TVA</i>	29.4	33.1	33.1	35.9	35.4	37.4	42.0	46.8	52.1	58.0	
Impôts sur commerce international	29.4	29.0	29.0	28.2	27.7	33.6	37.5	42.0	46.6	51.5	
Recettes non fiscales	8.9	9.9	10.2	26.9	23.9	25.8	27.7	29.9	32.2	34.6	
Dons	60.6	100.0	98.2	105.9	148.9	130.9	110.8	107.1	114.4	120.0	
Programme	21.2	37.5	37.6	37.2	80.2	55.0	37.8	28.3	29.4	29.4	
Projet	39.4	62.5	60.6	68.7	68.7	75.9	73.0	78.9	85.0	90.5	
Dépenses ¹	166.8	203.7	205.9	236.7	248.8	269.5	280.3	300.7	322.9	348.6	
Dépenses primaires	118.1	129.4	134.4	156.2	168.3	181.8	195.7	210.4	226.7	244.5	
Dépenses primaires courantes	109.2	116.1	124.6	133.8	142.2	155.9	167.9	180.2	194.2	209.1	
Traitements et salaires	57.0	60.6	61.3	63.5	63.5	70.2	75.6	81.3	87.5	94.2	
Transferts et subventions	24.5	27.5	27.5	35.2	32.4	42.4	44.1	47.5	51.2	55.1	
Biens et services	27.7	28.0	35.8	35.1	33.3	43.2	48.1	51.4	55.6	59.8	
Dépenses supplémentaire	13.0	14.6	15.8	17.0	18.3	19.7	
Interests dus	3.8	4.2	5.1	4.3	4.3	4.3	4.1	4.0	3.7	3.5	
sur dette extérieure	2.1	2.3	2.6	2.4	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.7	
sur dette intérieure	1.7	1.9	2.5	1.9	2.7	2.5	2.4	2.3	2.1	1.9	
Depenses en capital	53.8	83.3	76.2	98.7	102.3	109.3	108.3	116.5	124.9	136.0	
financées sur ressources propres	9.0	13.3	9.8	22.5	26.1	25.9	27.8	30.2	32.4	35.4	
financées sur ressources extérieures	44.9	70.0	66.4	76.2	76.2	83.4	80.5	86.4	92.5	100.5	
Solde global											
Dons exclus	-73.3	-91.6	-93.5	-96.8	-113.9	-121.4	-116.2	-119.2	-122.7	-128.0	
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-24.7	-17.3	-22.0	-16.3	-33.3	-33.8	-31.6	-28.8	-26.5	-23.9	
Dons inclus	-12.8	8.5	4.7	9.1	35.0	9.5	-5.4	-12.0	-8.3	-8.1	
Variation nette des arriérés (- = réduction)											
Intérieurs	-9.0	-31.7	-29.7	-44.0	-35.6	-22.6	-5.2	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	-2.5	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Erreurs et omissions	0.8	0.0	-4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-23.5	-24.2	-29.2	-34.9	-0.6	-9.5	-10.6	-12.0	-8.3	-8.1	
Financements identifiés											
Extérieurs (nets)	12.6	1.8	1.8	1.8	1.9	2.2	27.0	26.8	18.4	40.0	
Crédits de projets	5.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	10.0	
Crédits de programme ³	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	25.0	13.8	33.7	
Amortissement	-1.8	-5.7	-5.7	-5.7	-5.6	-5.3	-5.5	-5.7	-2.9	-3.7	
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs (nets)	11.0	22.4	27.4	33.1	-1.3	10.9	-16.4	-14.8	-10.2	-32.0	
Système bancaire	0.6	22.4	31.4	33.1	-1.3	10.9	-18.4	-16.8	-12.2	-34.0	
BEAC	8.2	25.2	35.4	35.9	1.6	13.9	-15.3	-13.6	-8.9	-30.6	
<i>dont: Contrepartie des ressources du FMI</i>	21.9	27.1	27.8	10.4	11.0	-4.4	-4.8	-8.9	-14.3	-22.9	
Amortissement des avances et prêts consolidées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-7.3	-7.5	-7.6	
Banques commerciales	-7.6	-2.8	-4.0	-2.8	-2.9	-3.0	-3.1	-3.2	-3.3	-3.4	
Non bancaire	4.0	0.0	-4.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
Financement exceptionnel ⁴	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>Pour mémoire:</i>											
Dette intérieure du Gouvernement	594.7	586.6	618.8	552.0	589.9	559.7	573.4	581.1	574.5	575.5	
Dette intérieure du gouvernement ⁵	282.3	154.8	176.0	107.2	138.4	114.0	108.8	100.2	93.0	85.0	

Sources: données communiquées par les autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Appui budgétaire à identifier pour les années 2021 à 2024

⁴ Reflete les accords de prêt avec les banques commerciales

⁵ Y compris les arriérés intérieurs

Tableau 2b. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2017–24 (pourcentage du PIB)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	5e Rev.	Proj.	5e Rev.	Proj.			Proj.		
	(Pourcentage du PIB)									
Recettes	12.8	17.5	16.6	18.8	20.9	19.1	17.4	17.0	17.2	17.3
Recettes intérieures	7.8	9.3	8.9	10.7	9.9	10.1	10.4	10.7	10.9	11.2
Recettes fiscales	7.0	8.5	8.1	8.6	8.2	8.4	8.7	8.9	9.2	9.4
Impôts sur revenus et bénéfices	1.2	1.8	1.7	2.1	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3
Taxes sur biens et services	3.4	4.3	4.1	4.4	4.2	4.0	4.1	4.3	4.4	4.6
Dont: TVA	2.4	2.7	2.6	2.7	2.6	2.6	2.7	2.8	2.8	2.9
Impôts sur commerce international	2.4	2.4	2.3	2.2	2.0	2.3	2.4	2.5	2.5	2.6
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Dons	5.0	8.3	7.8	8.1	11.0	8.9	7.0	6.3	6.3	6.1
Programme	1.8	3.1	3.0	2.8	5.9	3.8	2.4	1.7	1.6	1.5
Projet	3.3	5.2	4.8	5.3	5.1	5.2	4.6	4.6	4.6	4.6
Dépenses ¹	13.9	16.8	16.3	18.1	18.3	18.4	17.8	17.7	17.7	17.7
Dépenses primaires	9.8	10.7	10.6	11.9	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4	12.4
Dépenses primaires courantes	9.1	9.6	9.8	10.2	10.5	10.7	10.7	10.6	10.6	10.6
Traitements et salaires	4.7	5.0	4.8	4.9	4.7	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8
Transferts et subventions	2.0	2.3	2.2	2.7	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Biens et services	2.3	2.3	2.8	2.7	2.9	3.0	3.1	3.0	3.0	3.0
Dépenses supplémentaire	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Intérêts exigibles	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'équipement	4.5	6.9	6.0	7.5	7.5	7.5	6.9	6.9	6.8	6.9
Financées sur ressources propres	0.7	1.1	0.8	1.7	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Financées sur ressources extérieures	3.7	5.8	5.2	5.8	5.6	5.7	5.1	5.1	5.1	5.1
Solde global										
Dons exclus	-6.1	-7.6	-7.4	-7.4	-8.4	-8.3	-7.4	-7.0	-6.7	-6.5
Dont: solde primaire intérieur ²	-2.0	-1.4	-1.7	-1.2	-2.5	-2.3	-2.0	-1.7	-1.4	-1.2
Dons inclus	-1.1	0.7	0.4	0.7	2.6	0.6	-0.3	-0.7	-0.5	-0.4
Variation nette des arriérés (- = réduction)										
Intérieurs	-1.0	-2.7	-2.3	-3.4	-2.6	-1.5	-0.3	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	-0.8	-2.6	-2.3	-3.4	-2.6	-1.5	-0.3	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-2.0	-2.0	-2.3	-2.7	0.0	-0.9	-0.7	-0.7	-0.5	-0.4
Financements identifiés	2.0	2.0	2.3	2.7	0.0	0.9	0.7	0.7	0.5	0.4
Extérieurs (nets)	1.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	1.7	1.6	1.0	2.0
Crédits de projets	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5
Crédits de programme ³	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	1.5	0.8	1.7
Amortissement	-0.1	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	0.9	1.9	2.2	2.5	-0.1	0.7	-1.0	-0.9	-0.6	-1.6
Système bancaire	0.0	1.9	2.5	2.5	-0.1	0.7	-1.2	-1.0	-0.7	-1.7
BEAC	0.7	2.1	2.8	2.7	0.1	0.9	-1.0	-0.8	-0.5	-1.6
dont: Contrepartie des ressources du FMI	1.8	2.2	2.2	0.8	0.8	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8	-1.2
Banques commerciales	-0.6	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Non bancaires	0.3	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement exceptionnel	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Dette totale du gouvernement	49.4	48.5	48.8	42.2	43.4	38.2	36.4	34.2	31.4	29.2
Dette intérieure du Gouvernement ³	16.2	12.8	13.9	8.2	10.2	7.8	6.9	5.9	5.1	4.3

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.³ Appui budgétaire à identifier pour les années 2021 à 2024⁴ Reflete les accords de prêt avec les banques commerciales⁵ Y compris les arriérés intérieurs

Tableau 3. République centrafricaine : situation monétaire, 2017–24

	2017		2018			2019					2020	2021	2022	2023	2024
	Q4	Q2	Q3	Q4	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q4	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
				5e Rev.		Proj.	Proj.	Proj.	5e Rev.	Proj.					
	(Milliards de FCFA, fin de période)														
Avoirs extérieurs nets	103.7	96.7	89.9	82.4	79.8	61.8	88.2	96.8	80.0	121.7	157.2	206.0	250.4	287.8	346.8
BEAC	74.0	55.1	59.8	52.8	52.1	33.4	59.4	67.5	50.4	91.9	125.2	171.5	213.2	247.8	303.7
Banques commerciales	29.6	41.6	30.1	29.6	27.7	28.4	28.8	29.3	29.6	29.7	32.0	34.5	37.2	40.0	43.1
Avoirs intérieurs nets	121.9	146.8	163.2	225.2	263.1	238.3	191.3	275.7	263.4	269.8	287.3	276.6	267.6	264.2	239.5
Crédit Intérieur net	319.7	336.6	354.3	347.9	371.0	404.2	365.1	383.5	386.1	385.5	411.9	410.7	412.1	419.8	407.0
Créances nettes sur l'État	173.0	187.2	195.0	195.4	207.4	236.6	198.9	198.3	228.5	206.1	217.0	198.7	181.9	169.8	135.8
Position nette du secteur publique	173.0	187.2	195.0	195.4	207.4	236.6	198.9	198.3	228.5	206.1	217.0	198.7	181.9	169.8	135.8
BEAC	162.1	179.0	185.6	187.3	200.5	221.4	187.5	190.6	223.2	202.1	216.0	200.7	187.1	178.2	147.6
Créances/Contrepartie DTS	115.2	115.7	115.7	112.6	115.9	116.5	116.5	116.5	112.6	115.9	115.9	115.9	108.6	101.1	93.4
FMI (net)	87.2	84.2	99.8	114.3	117.3	117.0	114.0	129.0	124.7	128.3	123.9	119.2	110.3	96.1	73.2
Dépôts	-40.2	-20.9	-29.9	-39.6	-32.8	-12.1	-43.1	-55.0	-14.2	-42.2	-23.9	-34.4	-31.8	-19.0	-19.0
Banques commerciales	10.9	8.2	9.4	8.1	6.9	15.1	11.4	7.7	5.3	4.0	1.1	-2.0	-5.2	-8.4	-11.8
Crédits aux autres organismes publics (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	146.7	149.5	159.4	152.5	163.6	167.6	166.1	185.1	157.6	179.4	194.9	212.1	230.2	250.1	271.2
Entreprises publiques	1.2	4.6	2.6	1.2	3.6	3.3	3.3	3.3	1.2		3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Secteur privé	145.6	144.8	156.7	151.4	160.0	164.3	162.8	181.8	156.4	175.8	191.3	208.5	226.6	246.5	267.7
Autres postes (net)	-197.9	-189.8	-191.1	-122.7	-107.9	-165.9	-173.8	-107.8	-122.7	-115.7	-124.6	-134.1	-144.5	-155.6	-167.6
Monnaie et quasi-monnaie	300.7	314.8	326.5	307.7	343.0	354.0	353.4	372.5	343.4	391.5	444.5	482.7	518.0	552.0	586.2
Circulation fiduciaire	162.1	168.3	173.7	168.3	183.7	186.8	195.5	204.2	191.2	212.9	243.3	262.0	280.2	295.9	310.5
Dépôts	138.6	146.4	152.8	139.3	159.3	167.2	157.9	168.2	152.3	178.5	201.3	220.7	237.8	256.1	275.7
Dépôts à vue	79.9	90.2	93.3	77.2	97.8	103.5	104.0	108.9	83.5	113.9	132.6	146.8	158.1	170.4	183.4
Dépôts à terme et d'épargne	58.7	56.2	59.6	62.1	61.5	63.7	54.0	59.3	68.7	64.7	68.6	73.9	79.6	85.8	92.3
	(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)														
Avoirs extérieurs nets	89.7		0.9	-12.2	-23.0	-25.5	-8.8	7.6	-2.9	52.4	29.2	31.1	21.5	14.9	20.5
Avoirs intérieurs nets	-44.1		69.6	96.5	116.0	115.9	21.6	16.5	8.8	2.5	6.5	-3.7	-3.3	-1.3	-9.4
Base monétaire	25.0		7.0	12.3	12.1	16.1	18.9	17.3	8.2	12.2	2.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Crédits à l'économie	1.4		6.1	19.6	11.5	8.8	11.2	16.2	3.3	9.7	8.6	8.8	8.5	8.6	8.5
Entreprises publiques	-65.3		45.5	-14.3	204.5	28.8	-27.5	27.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	3.0		5.2	20.4	9.9	8.4	12.4	16.0	3.3	9.9	8.8	9.0	8.7	8.8	8.6
Memorandum items:															
AIN de la banque centrale (milliards FCFA)	128.5		144.6	149.9	174.8	195.4	178.0	178.6	184.9	162.8	136.3	110.0	90.1	79.0	48.1
Base monétaire (milliards de FCFA)	202.5		199.8	209.7	226.9	228.8	237.4	246.0	235.3	254.7	261.5	281.6	303.3	326.8	351.8
PIB nominal (milliards de FCFA)	1203		1267	1308	1359	1463.2	1575.5	1697.3	1828.4	1968.3
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)															
Fin de période	4.0		3.7	3.8	3.5	3.3	3.3	3.3	3.3	3.4

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2017–24
(milliards de FCFA)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	5e Rev.	Proj.	5e Rev.	Proj.			Proj.		
(Milliards de FCFA)										
Compte des transactions courantes	-94.1	-104.3	-100.6	-98.9	-50.7	-71.2	-80.1	-90.6	-95.6	-101.0
Balance des biens	-170.0	-206.5	-188.5	-216.1	-184.2	-192.2	-195.7	-203.6	-215.5	-226.9
Exportations, fob.	85.6	89.9	91.1	99.7	94.7	101.7	109.9	118.9	125.6	132.6
dont: diamants	5.3	7.2	5.0	9.2	2.6	3.1	3.6	4.3	4.7	5.0
dont: produits du bois	53.5	56.0	56.8	60.8	59.7	63.6	68.5	73.8	76.7	80.1
Importations, f.a.b.	-255.6	-296.4	-279.6	-315.7	-278.9	-293.9	-305.7	-322.5	-341.0	-359.6
dont: produits pétroliers	-68.6	-91.8	-87.5	-97.7	-79.8	-82.7	-81.8	-86.2	-91.7	-95.6
Services (net)	-28.0	-20.8	-36.6	-5.0	-34.0	-31.1	-28.0	-28.2	-28.3	-28.4
Crédit	106.0	116.2	110.7	121.9	116.1	121.9	128.0	131.6	135.3	139.2
Débit	-134.0	-136.9	-147.3	-126.9	-150.1	-153.0	-156.0	-159.7	-163.6	-167.6
Revenus (nets)	-2.0	-1.6	-1.6	-2.2	-2.0	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6
Crédit	12.1	12.6	12.6	13.3	13.1	13.8	14.5	15.2	15.9	16.7
Débit	-14.1	-14.2	-14.1	-15.5	-15.1	-15.8	-16.4	-17.0	-17.6	-18.4
Transferts courants (nets)	105.8	124.6	126.0	124.4	169.5	154.2	145.5	142.9	149.8	155.9
Privés	67.5	68.6	70.6	69.6	71.7	76.2	80.9	84.0	87.2	90.5
Publics	38.3	56.0	55.4	54.8	97.8	78.0	64.7	58.9	62.7	65.4
dont: Programme	21.2	37.5	37.6	37.2	80.2	55.0	37.8	28.3	29.4	29.4
Compte de capital	39.4	62.5	60.6	68.7	68.7	75.9	73.0	78.9	85.0	90.5
Dons projets	39.4	62.5	60.6	68.7	68.7	75.9	73.0	78.9	85.0	90.5
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	38.3	20.5	20.7	27.8	21.9	27.2	52.0	51.8	43.4	64.5
Investissements Directs	9.5	10.0	10.0	15.0	15.0	20.0	20.0	20.0	20.0	22.0
Investissements de portefeuille	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	28.6	10.5	10.5	12.8	6.9	7.2	32.0	31.8	23.4	42.5
Secteur public (net)	12.6	1.8	1.8	1.8	1.9	2.2	27.0	26.8	18.4	37.5
Décaissements projet	5.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Décaissements programmé	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	25.0	13.8	33.7
Amortissement programmé	-1.8	-5.7	-5.7	-5.7	-5.6	-5.3	-5.5	-5.7	-2.9	-3.7
Autres flux a court terme	16.0	8.7	8.7	11.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Erreurs et omissions	51.9	0.0	-2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	35.4	-21.3	-22.0	-2.4	39.8	33.2	46.4	41.6	34.5	55.9
Financements identifiés	-35.4	21.2	22.0	2.4	-39.8	-33.3	-46.4	-41.7	-34.6	-55.9
Mouvements des réserves officielles nettes	-54.8	-4.9	-5.8	-8.0	-50.8	-28.9	-41.6	-32.8	-20.3	-33.0
Crédit net au FMI	21.9	27.1	27.8	10.4	11.0	-4.4	-4.8	-8.9	-14.3	-22.9
Achat FMI	-31.5	-35.0	-35.9	-17.3	-18.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	9.5	7.9	8.1	6.9	7.3	4.4	4.8	8.9	14.3	22.9
Autres réserves (augmentation=-)	-57.3	-4.9	-5.8	-8.0	-50.8	-28.9	-41.6	-32.8	-20.3	-33.0
Financement exceptionnel	-2.5	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	-2.5	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	-2.5	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
<i>Pour mémoire:</i>										
Termes de l'échange (variation annuelle, en %)	-18.5	-13.4	-11.7	0.2	5.7	-0.4	0.6	-0.3	0.6	1.2
Prix unitaire des exportations	-11.7	-4.5	-3.5	0.5	1.2	-0.4	-0.2	-0.2	0.4	0.5
Prix unitaire des importations	8.4	10.3	9.3	0.3	-4.3	0.0	-0.8	0.1	-0.2	-0.6
Compte courant (pourcentage de PIB)	-7.8	-8.6	-7.9	-7.6	-3.7	-4.8	33.6	-5.2	-5.1	-5.0
Compte de capital (pourcentage de PIB)	3.3	5.2	4.8	5.3	5.1	5.2	4.6	4.6	4.6	4.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	1203	1209	1267	1308	1359	1463	1575	1697	1828	1968

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2017–24
(pourcentage du PIB)

	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	5e Rev.	Proj.	5e Rev.	Proj.			Proj.		
	(Pourcentage du PIB)									
Compte des transactions courantes	-7.8	-8.6	-7.9	-7.4	-3.6	-4.9	-5.1	-5.3	-5.2	-5.1
Balance des biens	-14.1	-17.1	-14.9	-16.5	-13.6	-13.1	-12.4	-11.8	-11.8	-11.5
Exportations, fob.	7.1	7.4	7.2	7.6	7.0	7.0	7.0	7.0	6.9	6.7
dont: diamants	0.4	0.6	0.4	0.7	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
dont: produits du bois	4.4	4.6	4.5	4.6	4.4	4.3	4.3	4.3	4.2	4.1
Importations, f.a.b.	-21.2	-24.5	-22.1	-24.1	-20.5	-20.1	-19.4	-19.0	-18.7	-18.3
dont: produits pétroliers	-5.7	-7.6	-6.9	-7.5	-5.9	-5.7	-5.2	-5.1	-5.0	-4.9
Services (net)	-2.3	-1.7	-2.9	-0.4	-2.5	-2.1	-1.8	-1.7	-1.5	-1.4
Crédit	8.8	9.6	8.7	9.3	8.5	8.3	8.1	7.8	7.4	7.1
Débit	-11.1	-11.3	-11.6	-9.7	-11.0	-10.5	-9.9	-9.4	-8.9	-8.5
Revenus (nets)	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Crédit	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Débit	-1.2	-1.2	-1.1	-1.2	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9
Transferts courants (nets)	8.8	10.3	9.9	9.5	12.5	10.5	9.2	8.4	8.2	7.9
Privés	5.6	5.7	5.6	5.3	5.3	5.2	5.1	4.9	4.8	4.6
Publics	3.2	4.6	4.4	4.2	7.2	5.3	4.1	3.5	3.4	3.3
dont: Programme	1.8	3.1	3.0	2.8	5.9	3.8	2.4	1.7	1.6	1.5
Compte de capital	3.3	5.2	4.8	5.3	5.1	5.2	4.6	4.6	4.6	4.6
Dons projets	3.3	5.2	4.8	5.3	5.1	5.2	4.6	4.6	4.6	4.6
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	3.2	1.7	1.6	2.1	1.6	1.9	3.3	3.1	2.4	3.3
Investissements Directs	0.8	0.8	0.8	1.1	1.1	1.4	1.3	1.2	1.1	1.1
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	2.4	0.9	0.8	1.0	0.5	0.5	2.0	1.9	1.3	2.2
Secteur public (net)	1.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	1.7	1.6	1.0	1.9
Décaissements projet	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Décaissements programme	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	1.5	0.8	1.7
Amortissement programmé	-0.1	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2
Autres flux à court terme	1.3	0.7	0.7	0.8	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Erreurs et omissions	4.3	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	2.9	-1.8	-1.7	-0.2	2.9	2.3	2.9	2.5	1.9	2.8
Financements identifiés	-2.9	1.8	1.7	0.2	-2.9	-2.3	-2.8	-2.4	-1.9	-2.7
Crédit net au FMI	1.8	2.2	2.2	0.8	0.8	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8	-1.2
Achat FMI	-2.6	-2.9	-2.8	-1.3	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	0.3	0.3	0.5	0.8	1.2
Autres réserves (augmentation= -)	-4.6	-0.4	-0.5	-0.6	-3.7	-1.9	-2.5	-1.9	-1.0	-1.6
Financement exceptionnel	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Termes de l'échange (variation annuelle, en %)	-18.5	-13.4	-11.7	0.2	5.7	-0.4	0.6	-0.3	0.6	1.2
Prix unitaire des exportations	-1.0	-0.4	-0.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prix unitaire des importations	0.7	0.9	0.7	0.3	-4.3	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Compte courant	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.3	-0.3	2.1	-0.3	-0.3	-0.3
Compte de capital	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	1203	1209	1267	1308	1359	1463	1575	1697	1828	1968

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2019–24
(milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
			Projection			
1. Besoin de financement totaux	194.7	163.4	168.3	164.7	160.7	188.2
Déficit du compte des transations courantes (à l'exception de l'appui budgétaire)	130.9	126.2	117.9	118.9	125.0	130.4
Amortissement de la dette	5.6	5.3	5.5	5.7	2.9	3.7
Remboursement au FMI	7.3	4.4	4.8	8.9	14.3	22.9
Variation des autres réserves	50.8	27.5	40.1	31.2	18.6	31.1
Remboursement des arriérés
2. Sources de financement	96.2	108.4	105.5	111.4	117.5	125.0
Tranferts de capitaux	68.7	75.9	73.0	78.9	85.0	90.5
Investissements directs étrangers (net)	15.0	20.0	20.0	20.0	20.0	22.0
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur public	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Autres flux de capitaux net	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
3. Besoins de financement totaux	98.5	55.0	62.8	53.3	43.2	63.2
Financement:	80.2	55.0	62.8	53.3	43.2	63.1
<i>dont</i> : Appui budgétaire (dons)	80.2	55.0	37.8	28.3	29.4	29.4
Banque mondiale	57.2	28.3	11.2
Banque africaine de développement	0.0	5.7	5.6
Union européenne	16.4	14.4	14.4
France	6.6	6.6	6.6
Autres	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : Appui budgétaire (prêts) ¹	0.0	0.0	25.0	25.0	13.8	33.7
Besoin de financement résiduel	18.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
FEC FMI financement	18.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités centrafricaines, estimations des services du FMI

¹ Appui budgétaire (prêts) à identifier

Tableau 6. République centrafricaine : objectifs de développement durable, 2000–17

Objectif Indicateur	2000	2008	2015	2016	2017
<i>1 Pas de pauvreté</i>					
Incidence de la pauvreté à 1,90\$ par jour (PPA 2011) (% de la pop.)	...	66.3
<i>2 Faim zéro</i>					
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	42.5	33.7	60.3
<i>3 Bonne santé et bien-être</i>					
Taux de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 100 000 naissanc	1200	963	882
<i>4 Éducation de qualité</i>					
Taux d'achèvement du primaire, filles (% groupe d'âge pertinent)	...	25.9	...	33.5	...
Taux d'achèvement du primaire, garçons (% groupe d'âge pertinent)	...	44.3	...	50.9	...
Taux d'achèvement du primaire, total (% groupe d'âge pertinent)	...	35.1	...	42.2	...
<i>5 Égalité entre les sexes</i>					
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements n	7.3	10.5	...	7.2	8.6
<i>6 Eau propre et assainissement (non disponible)</i>					
<i>7 Énergie propre et d'un coût abordable</i>					
Accès à l'électricité (% de la population)	6.0	9.4	13.4	14.0	...
<i>8 Travail décent et croissance économique</i>					
Croissance du PIB par habitant (% annuel)	-4.5	0.4	2.8	2.6	2.4
<i>9 Industrie, innovation et infrastructure</i>					
Transformation, valeur ajoutée (% du PIB)	5.9	6.3	6.8
Transformation, valeur ajoutée (% croissance annuelle)	-4.9	10.2	2.1
<i>10 Inégalités réduites</i>					
Investissement direct étranger, entrées nettes (% du PIB)	0.1	5.9	0.2	1.8	...
<i>11 Villes et communautés durables</i>					
Population urbaine (% du total)	37.6	38.5	40.0	40.3	40.6
Écart de pauvreté au seuil de pauvreté national en milieu urbain (%)	...	29.8
<i>12 Consommation et production durables</i>					
Rentes minières (% du PIB)	...	0.0	0.1	0.1	...
Rentes charbonnières (% du PIB)
Rentes forestières (% du PIB)	11.2	11.8	14.7	14.0	...
<i>13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (non disponible)</i>					
<i>14 & 15 Vie aquatique ; vie terrestre</i>					
Zones marines et terrestres protégées (% du territoire)	0.0	18.1	...
Zones terrestres protégées (% de la surface émergée)	0.0	18.1	...
<i>16 Paix, justice et institutions efficaces</i>					
Décès liés à des combats (nombre de personnes)
<i>17 Partenariats pour la réalisation des objectifs</i>					
Internauts (pour 100 personnes)	0.1	1.0	4.6

Sources : Division de statistique des Nations Unies, FMI et indicateurs du développement de la Banque mondiale

Tableau 7. République centrafricaine : plan de gestion de trésorerie, 2019
(millions de FCFA)

	Effectifs			Projection								Total 2019	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		Décembre
Solde du mois précédent (I)¹	31.487	23.127	18.696	9.379	5.612	51.275	43.804	52.799	61.917	55.007	47.565	46.348	31.487
Entrées brutes (II)	13360	9486	8704	17217	69165	15861	29265	28365	11965	11865	23817	11865	250935
Recettes intérieures	9464	9486	8704	11865	11965	11965	11965	11965	11965	11865	11865	11865	134.939
Recettes douanières	4432	4221	3333	5000	5000	5000	5000	5000	5000	4900	4900	4900	56,686
Recettes fiscales	4145	4557	4401	4900	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	5000	58,003
Autres recettes	256	69	328	1,325	1,325	1,325	1,325	1,325	1,325	1,325	1,325	1,325	12,578
<i>dont : organismes publics</i>	0	0	0	916	916	916	916	916	916	916	916	916	8,244
<i>dont : menues recettes</i>	256	69	328	409	409	409	409	409	409	409	409	409	4,334
Impôt sur les salaires	631	639	642	640	640	640	640	640	640	640	640	640	7,672
Financement	3.896	0	0	5.352	57.200	3.896	17.300	16.400	0	0	11.952	0	115.996
Titres du Trésor	3,896	0	0	5,352	0	3,896	0	0	0	0	5,352	0	18,496
Autre soutien budgétaire	0	0	0	0	57,200	0	17,300	16,400	0	0	6,600	0	97,500
Banque mondiale	0	0	0	0	57,200	0	0	0	0	0	0	0	57,200
Banque africaine de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décaissements du FMI	0	0	0	0	0	0	17,300	0	0	0	0	0	17,300
Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	16,400	0	0	0	0	16,400
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,600	0	6,600
Dépôts des correspondants													
Sorties brutes (III)	21.720	13.917	18.021	20.984	23.502	23.332	20.270	19.247	18.875	19.307	25.034	21.507	245.716
Dépenses primaires	9.100	9.746	12.329	15.207	15.236	15.267	168.487						
Salaires	4,428	4,584	4,529	4,612	4,641	4,672	4,672	4,672	4,672	4,672	4,672	4,672	63,170
<i>Charges salariales additionnelles</i>	631	639	642	640	640	640	640	640	640	640	640	640	
Transferts	1,271	1,760	2,564	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	3,700	38,895
<i>dont : pensions</i>	692	718	735	900	900	900	900	900	900	900	900	900	10,245
<i>dont : organismes publics</i>	0	0	0	594	594	594	594	594	594	594	594	594	5,346
<i>dont : autres</i>	579	1,042	1,829	2,206	2,206	2,206	2,206	2,206	2,206	2,206	2,206	2,206	23,304
Biens et services	1,949	1,873	2,997	3,665	3,665	3,665	3,665	3,665	3,665	3,665	3,665	3,665	39,804
Capital	649	706	1,431	2,590	2,590	2,590	2,590	2,590	2,590	2,590	2,590	2,590	26,096
Régies des ministères	22	21	48										91
Dépenses des provinces	150	163	118										431
Intérêts et amortissements	6.211	491	1.836	3.577	6.066	5.865	2.203	1.180	808	1.240	6.592	2.565	38.634
Intérieurs	6,024	404	1,389	291	5,900	5,565	1,899	1,064	692	290	6,542	1,565	31,625
<i>dont : remboursements du FMI</i>	1,734	0	697	0	0	873	1,609	660	0	0	638	873	7,084
<i>dont : titres du Trésor</i>	4,000	0	0	0	5,500	4,000	0	0	0	0	5,500	0	19,000
<i>dont : intérêts</i>	0	114	0	1	110	0	0	114	0	0	114	0	453
<i>dont : remboursements à la BEAC</i>	0	0	402	0	0	402	0	0	402	0	0	402	1,608
<i>dont : banques commerciales</i>	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	3,480
Extérieurs	187	87	447	3,286	166	300	304	116	116	950	50	1,000	7,009
<i>dont : intérêts</i>	38	44	322	1,186	144	100	42	45	45	50	50	200	2,266
<i>dont : amortissements</i>	149	43	125	2,100	22	200	262	71	71	900	0	800	4,743
Remboursements d'arriérés	5,893	3,655	3,156	2,000	2,000	2,000	2,600	2,600	2,600	2,600	2,975	3,475	35,554
<i>dont : arriérés de pensions</i>	180	513	417	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2,910
<i>dont : arriérés de salaires</i>	4,445	264	2,565	1,400	1,400	1,400	2,000	2,000	2,000	2,000	2,375	2,875	24,724
<i>dont : autres</i>	1,268	2,878	174	400	400	400	400	400	400	400	400	400	7,920
Retrait des correspondants	516	25	700	200	200	200	200	200	200	200	200	200	3,041
Mouvements de trésorerie nets (=II-III)	-8.360	-4.431	-9.317	-3.767	45.663	-7.471	8.995	9.118	-6.910	-7.442	-1.217	-9.642	5.219
Solde à la fin du mois (=I+(II-III))¹	23.127	18.696	9.379	5.612	51.275	43.804	52.799	61.917	55.007	47.565	46.348	36.706	36.706

Source : données fournies par les autorités et calculs des services du FMI.

¹ Dépôts librement utilisables.

Tableau 8. République centrafricaine : aide budgétaire, 2019–21

	Engagements pour 2019		Projections pour 2020		Projections pour 2021		Objet
		milliards de FCFA		milliards de FCFA		milliards de FCFA	
FMI	22.84 millions de DTS	17.3					Soutien à la BDP
Banque mondiale	100 millions USD	57.2	50 millions USD	28.3	20 millions USD	11.2	Soutien budgétaire
Banque africaine de développement	0 million USD	0.0	10 millions USD	5.7	10 millions USD	5.6	Soutien budgétaire
Union européenne	25 millions EUR	16.4	22 millions EUR	14.4	22 millions EUR	14.4	Soutien budgétaire
France	10 millions EUR	6.6	10 millions EUR	6.6	10 millions EUR	6.6	Soutien budgétaire
Total		97.5		54.9		37.9	
hors FMI		80.2		54.9		37.9	

Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–29

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal	6.11	5.35	5.85	10.86	17.49	25.79	24.40	22.17	17.16	9.14	0.00
Commissions et intérêts	0.44	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal	6.11	5.35	5.85	10.86	17.49	25.79	28.96	26.74	24.01	11.42	4.57
Commissions et intérêts	0.44	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59	0.59
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(milliards de FCFA)											
Principal	4.98	4.36	4.77	8.85	14.25	21.02	23.60	21.79	19.57	9.31	3.72
Commissions et intérêts	0.36	0.48	0.48	0.48	0.48	0.48	0.48	0.48	0.48	0.48	0.48
Encours de crédit du FMI											
Millions de DTS											
Milliards de FCFA	161.0	155.7	149.8	139.0	121.5	95.7	66.7	40.0	16.0	4.6	0.0
Pourcentage des recettes de l'État	128.8	124.4	119.7	111.0	97.0	76.4	53.3	32.0	12.8	3.7	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	93.0	82.4	71.6	60.0	47.6	34.1	22.4	12.6	4.8	1.3	0.0
Pourcentage du service de la dette	57.5	52.2	47.2	41.4	34.7	26.1	17.3	9.9	3.8	1.0	0.0
Pourcentage du PIB	746.1	891.0	830.5	598.0	465.0	254.0	165.5	104.1	48.0	18.3	0.0
Pourcentage de la quote-part	9.5	8.5	7.6	6.5	5.3	3.9	2.5	1.4	0.5	0.1	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	144.6	139.7	134.5	124.7	109.1	85.9	59.9	35.9	14.4	4.1	0.0
Remboursements et rachats	22.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	6.6	5.9	6.4	11.5	18.1	26.4	29.6	27.3	24.6	12.0	5.2
<i>Postes pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de FCFA)	1361.5	1466.1	1578.6	1701.1	1833.1	1972.7	2101.4	2238.0	2373.1	2516.2	2668.4
Exportations de biens et services (milliards FCFA)	224.1	238.1	253.8	267.9	279.9	292.4	307.5	323.0	338.9	355.7	373.4
Recettes publiques (milliards FCFA)	138.4	151.0	167.2	184.9	203.9	224.4	237.4	252.8	268.1	284.3	301.5
Service de la dette (milliards FCFA)	17.3	14.0	14.4	18.6	20.9	30.1	32.2	30.7	26.6	20.0	11.0
Quote part du FMI (millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source : projections des services du FMI.

**Tableau 10. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière,
décembre 2011–décembre 2018**
(pourcentage, fin de période)

Notion	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	juin-18	déc-18
Fonds propres									
Total capital réglementaire des banques/actifs pondé	25.6	22.7	39.1	42.2	38.7	32.0	34.3	32.0	28.5
Total fonds propres (valeur nette)/actifs	22.3	22.2	23.7	21.9	21.1	19.2	21.0	20.6	21.3
Qualité des actifs									
Créances improductives/total des prêts	12.0	9.6	28.5	27.7	30.9	25.6	22.9	22.0	15.6
Créances improductives nettes des provisions/fonds p	3.3	1.6	50.0	44.4	34.9	18.7	4.3	5.2	0.6
Bénéfices et rentabilité									
Revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif)	5.0	4.5	-1.3	0.9	-0.9	0.8	0.9	2.6	4.0
Revenu net/moyenne des fonds propres (rendement c	24.4	20.7	-5.4	3.8	-4.0	4.2	4.8	12.7	18.8
Charges hors intérêts/revenu brut	59.9	64.0	79.5	73.6	72.8	67.3	88.6	79.2	76.7
Liquidité									
Actifs liquides/total des actifs	24.3	16.6	19.2	27.5	40.0	31.9	30.7	27.1	29.9
Actifs liquides/passifs à court terme	160.7	114.5	149.1	203.1	276.1	219.6	227.4	186.6	198.6

Sources : autorités de la RCA et Banque des États de l'Afrique centrale.

Tableau 11. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2016–19

Conditions de décaissement	Date de mise à disposition	Décaissement	
		Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme.	20 juillet 2016	12.525	11.2
Deuxième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 août 2016 ont été observés et à l'achèvement de la première revue.	21 décembre 2016	12.525	11.2
Troisième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 décembre 2016 ont été observés et à l'achèvement de la deuxième revue.	20 juillet 2017	11.70	10.5
Quatrième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 30 juin 2017 ont été observés et à l'achèvement de la troisième revue.	15 décembre 2017	28,41 ¹	25.5
Cinquième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 décembre 2017 ont été observés et à l'achèvement de la quatrième revue.	2 juillet 2018	22,84 ²	20.5
Sixième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 30 juin 2018 ont été observés et à l'achèvement de la cinquième revue.	19 décembre 2018	22,84 ²	20.5
Septième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 décembre 2018 ont été observés et à l'achèvement de la sixième revue.	20 mars 2019	22,84 ²	20.5
Total		133,68 ³	120.0

¹ Tient compte de l'augmentations accordée lors des 2^e et 3^e revues. Le montant approuvé lors de la demande de programme était de 11,70 millions de DTS.

² Tient compte de l'augmentations accordée à la 3^e revue. Le montant approuvé lors de la demande de programme était de 11,70 millions de DTS.

³ Tient compte de l'augmentations accordée lors des 2^e et 3^e revues. Le montant approuvé lors de la demande de programme était de 83,55 millions de DTS.

**Tableau 12. République centrafricaine :
matrice d'évaluation des risques¹**

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Réaction en cas de concrétisation
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Moyenne L'escalade et la multiplication de mesures commerciales menacent le système commercial mondial et ont des répercussions négatives sur le prix des exportations de la RCA.	Accélérer les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires pour favoriser la diversification.
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne	Moyenne Il est probable que la baisse de la demande d'exportations réduise les exportations et les recettes fiscales, ce qui augmenterait les risques budgétaires.	Accélérer les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires pour favoriser la diversification.
Détérioration des conditions de sécurité	Élevée	Élevée Aggravation de la crise humanitaire, recul de la confiance, de l'investissement et de l'activité, ralentissement de la croissance économique.	Dégager des marges pour accroître les dépenses liées à la sécurité. Accélérer la mise en œuvre du RCPCA pour faire avancer la paix, la sécurité et la réconciliation.
Déficit de capacités institutionnelles et de ressources humaines	Élevée	Élevée L'exécution insuffisante du programme de réformes et des recommandations de l'AT pourrait éroder la confiance et ralentir la croissance.	Améliorer l'efficacité de l'AT en renforçant le rôle de l'unité de coordination et en veillant à la bonne hiérarchisation du programme de réformes pour lequel une AT ciblée est demandée.
Retards dans l'octroi de l'aide financière extérieure	Moyenne	Moyenne Effets négatifs sur l'investissement, la croissance, l'emploi et la pauvreté. Une baisse des financements pourrait compromettre la stabilité macroéconomique.	Renforcer l'appui extérieur en exécutant les réformes dans leur intégralité et en communiquant les besoins définis dans la stratégie de développement de la RCA (RCPCA).
Nette déviation par rapport aux prix énergétiques de référence	Moyenne	Élevée Les recettes générées par les taxes pétrolières en RCA sont élevées. Une hausse des cours mondiaux entraînerait une réduction des recettes pétrolières.	Simplifier la structure des prix des produits pétroliers afin de limiter les pertes de recettes et la nécessité d'ajuster les prix à la pompe.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 % et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 % et 50 %). La MER reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se matérialiser d'ici un an ou trois ans, respectivement.

Annexe I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie

Mise à jour en mai 2019

1. **Le programme de réformes de la République centrafricaine (RCA) est soutenu par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) que le conseil d'administration a approuvé le 20 juillet 2016.** Une assistance technique (AT) ciblée et dispensée en temps opportun est essentielle pour assurer le succès des réformes dans le cadre du programme. Depuis janvier 2017, les autorités mettent en œuvre leur stratégie de renforcement des capacités au titre du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC). La stratégie du CRC a été actualisée au début de 2019 sur la base des progrès accomplis en 2017–19 et des besoins futurs de développement des capacités dans le cadre d'un éventuel nouvel accord au titre de la FEC. La présente note expose la stratégie actualisée de développement des capacités pour 2019–22, les objectifs visés et les priorités en matière d'AT. Elle fixe également un ensemble de jalons et de résultats en rapport avec le programme d'AT et décrit les mesures qui doivent être prises par les autorités pour atteindre les objectifs convenus.

A. Priorités

2. **La RCA est un État fragile en proie à de graves déficiences de capacités administratives et institutionnelles ainsi qu'à une sécurité précaire.** Dans ce contexte, les priorités fondamentales demeurent les suivantes : i) améliorer le recouvrement des recettes intérieures et le rendement des recettes ; ii) encourager la gouvernance et la responsabilisation budgétaires, revenir à des procédures budgétaires normales et améliorer l'efficacité du processus de dépenses publiques, notamment le cadre des dépenses en capital ; iii) renforcer les capacités de programmation macroéconomique ; iv) renforcer la capacité de gestion de la dette et améliorer la stratégie en la matière ; v) améliorer la compilation des données concernant les comptes nationaux, les statistiques de finances publiques et le secteur extérieur.

B. Évaluation de l'efficacité des prestations d'assistance technique passées

3. **La prestation de l'AT en temps opportun pendant la transition (janvier 2014–mars 2016) a grandement contribué au rétablissement des institutions de base.** Pendant cette période, la communauté des bailleurs de fonds a offert une AT limitée et ciblée dans les domaines de la gestion de trésorerie, de la gestion des finances publiques (connexion des principaux modules du système de gestion de finances publiques), de la masse salariale et de la capacité macrobudgétaire. En outre, l'Union européenne, la France et la Banque mondiale ont mis au point des programmes d'AT et envoyé plusieurs experts à long terme spécialisés dans les questions de budget, de douanes et de gestion de l'aide. En 2014–15, la prestation de l'AT du FMI a été entravée par la suspension de missions en raison de la dégradation de la situation sécuritaire. Toutefois, l'AFRITAC Centre a organisé plusieurs séminaires d'AT/formation hors site sur la gestion des finances publiques, l'accroissement des recettes, la gestion de la dette, les statistiques de finances publiques et les comptes nationaux.

4. **D’avril 2016 à décembre 2018, le développement des capacités a été axé sur les objectifs de réforme prévus dans le programme**, notamment l’accroissement des recettes intérieures, la préparation et l’exécution du budget et la gestion de la dette. Le développement des capacités par le FMI a également porté sur les statistiques des finances publiques, les statistiques de la balance des paiements et les comptes nationaux. Le FMI a organisé la première formation nationale sur la programmation macroéconomique à Bangui dans le cadre du programme de formation régional de la CEMAC. La coordination avec d’autres bailleurs de fonds, qui a été progressivement prise en charge par les autorités, a été efficace. Parmi les réussites exemplaires des activités de développement des capacités, on peut citer la refonte de l’accord sur le recouvrement des recettes avec les banques commerciales, qui a supprimé les écarts entre les recettes déclarées par les administrations fiscales et douanières et le Trésor, la publication de rapports d’exécution budgétaire trimestriels, l’établissement et la diffusion des comptes nationaux pour 2013–17 conformes au système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, la publication de statistiques de balance des paiements pour 2008–15 et le renforcement de l’organisation et de la diffusion de données par la cellule chargée de la dette. La mise en œuvre des recommandations de politique fiscale et de gestion des finances publiques relatives à la réforme des taxes parafiscales et au transfert au compte unique du Trésor des recettes fiscales progresse, même si les réformes prennent plus de temps que prévu du fait de la faible capacité d’absorption et du suivi insuffisant des recommandations.

C. Priorités de l’assistance technique pour l’avenir

5. **À l’appui des mesures prioritaires, le renforcement des capacités que va dispenser le FMI continuera de porter sur les domaines suivants** : i) politique fiscale et administration des recettes ; ii) gestion des finances publiques et gouvernance ; iii) programmation macroéconomique ; iv) gestion de la dette publique ; v) statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur ; et vi) mise en œuvre de la budgétisation par programmes. Le renforcement des capacités continuera d’être aligné sur les priorités de la surveillance et du programme du FMI. Les priorités en matière de développement des capacités par le FMI pour 2019–22 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

D. Risques et mesures d’atténuation

6. **Divers risques pèsent sur l’exécution du programme d’assistance technique.** Le tableau ci-dessous les résume et indique les mesures de surveillance et d’atténuation de leur incidence pendant la prestation de l’AT. Cet outil de gestion en temps réel sera mis à jour périodiquement, à mesure qu’évoluera le programme d’AT.

E. Engagements pris par les autorités

7. **Les autorités de la RCA sont déterminées à continuer de restaurer les capacités afin d’assurer la réussite du programme appuyé par la FEC.** Les partenaires au développement ont

fourni une assistance technique en 2016–18 pour améliorer la perception des recettes douanières et fiscales, parfaire la gestion de trésorerie, renforcer le Système d'information sur la gestion des finances publiques (GESCO), en attendant la mise au point d'un nouveau système (SIM BA) en 2020, et poursuivre la réforme de la fonction publique. Pour 2019–20, les autorités ont trouvé un accord avec le FMI sur la stratégie de renforcement des capacités actualisée dans le cadre du projet pilote en la matière. Leurs priorités restent la perception des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques et les capacités macrobudgétaires. En s'appuyant sur les projets accomplis en 2017-18, l'objectif sera de renforcer davantage le cadre institutionnel en vue d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficiente, de restaurer la discipline budgétaire, de renforcer la gestion de la dette, de créer une unité macrobudgétaire centrale et de mettre en œuvre la budgétisation par programmes. En outre, les autorités comptent tirer pleinement parti de l'AT supplémentaire que le FMI fournit dans le cadre du projet pilote CRC dans les domaines suivants : politique fiscale, administration des recettes, gestion des finances publiques, établissement des données sur les comptes nationaux et statistiques du commerce extérieur (tableaux 1–3).

8. Dans le cadre du CRC, les autorités prennent progressivement en charge la coordination du renforcement des capacités dispensé par divers bailleurs de fonds, dont le FMI, la Banque mondiale, l'UE, la Banque africaine de développement (BAfD), le PNUD et la France. Elles se sont engagées à mettre en place un comité de coordination chargé de hiérarchiser les objectifs de développement des capacités, coordonner les prestations de développement des capacités pour éviter de surcharger les responsables, suivre la mise en œuvre des réformes recommandées et déterminer les mesures à prendre pour remédier aux résultats insatisfaisants.

Politique et administration fiscales (2019–22)

• Objectif :	Améliorer l'efficacité et l'efficience de la mobilisation des ressources intérieures : i) en rationalisant les exonérations fiscales et douanières ; ii) en renforçant les administrations fiscales et douanières ; iii) en réformant la fiscalité des secteurs du diamant, des télécoms et de la sylviculture et en rationalisant les taxes parafiscales.
• Résultats :	i) Les obligations en matière de déclarations de TVA et d'impôt sur le revenu sont mieux respectées ; ii) le fonctionnement des administrations fiscales et douanières est renforcé ; iii) les exonérations fiscales sont réduites ; iv) les taxes parafiscales sont rationalisées ; v) les recettes intérieures sont améliorées.
• Étapes :	i) Améliorer les recettes tirées des secteurs forestier et minier (2018) ; ii) exécuter la législation fiscale et rationaliser les exonérations ; iii) supprimer les taxes parafiscales sans intérêt économique ; iv) simplifier et moderniser les formalités pour les gros et moyens contribuables/importateurs, numériser les procédures de déclaration et de paiement et échanger des données de l'administration des douanes et de l'impôt afin de prévenir et combattre la fraude fiscale.
• Contributions :	i) Missions d'assistance technique de suivi du département des finances publiques sous la direction du siège du FMI afin d'actualiser les plans d'action ; ii) dans le cadre du fonds fiduciaire multidonateur pour la mobilisation des recettes (RMTF), mission de suivi de l'administration fiscale menée par le siège et missions de courte durée du conseiller régional en administration fiscale pour suivre la mise en œuvre des réformes ; iii) mission de suivi par des experts d'AFRITAC.
• Hypothèses :	i) Amélioration des services fiscaux et douaniers et numérisation qui facilitent l'observance fiscale ; ii) fiscalité renforcée des secteurs du diamant et de la sylviculture ; iii) forte détermination à appliquer des réformes éventuellement difficiles (par exemple, rationaliser la parafiscalité et les exonérations fiscales et douanières).

Gestion des finances publiques (2019–22)

• Objectif :	i) Élaboration d'un budget exhaustif, crédible et axé sur les politiques ; ii) amélioration de l'exécution et du contrôle du budget ; iii) amélioration de la couverture et de la qualité de la communication de données sur les finances publiques afin de couvrir les entreprises publiques ; iv) renforcement de la gouvernance ; v) compréhension des procédures de budgétisation par programmes.
• Résultats :	i) Cadre macrobudgétaire à moyen terme plus crédible appuyant l'élaboration du budget ; ii) exécution et contrôles renforcés du budget ; iii) contrôle et limite des procédures de dépenses exceptionnelles et fréquence du suivi ; iv) contrôles de la masse salariale en vigueur ; v) plans comptables et nomenclature budgétaire conformes aux normes de la CEMAC et aux normes internationales ; vi) élaboration progressive d'un cadre de budgétisation par programmes.
• Étapes :	i) Simplification des procédures d'exécution budgétaire, notamment les procédures exceptionnelles et d'urgence ; ii) renforcement de la supervision des entreprises publiques ; iii) harmonisation de la gestion des recettes affectées et des recettes de la parafiscalité avec les meilleures pratiques ; iv) élaboration du cadre de dépenses à moyen terme et du cadre budgétaire à moyen terme dans les départements pilotes.
• Contributions :	i) Missions d'AT sous la direction du siège consacrées à la gestion des finances publiques et ii) missions de suivi du siège et de l'AFRITAC dans le domaine de la gestion des finances publiques.
• Hypothèses :	i) Soutien politique constant aux réformes de la GFP ; ii) amélioration supplémentaire des pratiques de gouvernance.

<i>Gestion de la dette publique (2019–22)</i>	
• Objectif :	Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la stratégie en la matière.
• Résultats :	i) Poursuite de la modernisation du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de la dette publique ; ii) amélioration de la stratégie de gestion et de communication de données sur la dette ; iii) renforcement des aptitudes analytiques et opérationnelles des gestionnaires de la dette et iv) renforcement des capacités des agents en matière d'AVD.
• Étapes :	i) Examiner les améliorations au cadre institutionnel et réglementaire de la gestion de la dette publique ; ii) améliorer la stratégie de gestion de la dette publique ; iii) renforcer la communication de données sur la dette.
• Contributions :	Missions du conseiller et des experts de l'AFRITAC sur la gestion de la dette avec le concours du siège sur : i) le cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de la dette ; ii) la communication de données sur la dette ; iii) la gestion du portefeuille de la dette et des risques, y compris la SMDT ; iv) l'analyse de viabilité de la dette et le CVD PFR.
• Hypothèse :	Volonté de renforcer la gestion de la dette.
<i>Problèmes statistiques concernant les comptes nationaux, les statistiques de finances publiques et du secteur extérieur (2019–22)</i>	
• Objectif :	Établir des statistiques plus précises sur les comptes nationaux annuels et progressivement trimestriels, les statistiques de finances publiques et du secteur externe.
• Résultats :	Amélioration de la prise de décisions économiques et éclairage des décisions du secteur privé.
• Étapes :	S'agissant de la comptabilité nationale, améliorer et diffuser l'établissement de comptes nationaux annuels conformes au SCN 2008. En ce qui concerne le secteur extérieur, améliorer l'établissement et la diffusion de la balance des paiements et commencer à produire des données sur la position extérieure globale. S'agissant des statistiques de finances publiques, établir la situation des opérations des administrations conformément au MSFP 2001/2014 et appliquer la directive TOFE de la CEMAC basée sur le MSFP 2001.
• Contributions :	Pour la comptabilité nationale : visites d'experts à court terme de l'AFRITAC Centre pour examiner les comptes nationaux. S'agissant du secteur extérieur, visites d'experts de court terme dans le cadre du projet d'AT financé par les autorités japonaises lancé en 2017 et destiné aux pays francophones bénéficiaires, y compris tous les États membres de la CEMAC. En ce qui concerne les statistiques de finances publiques, visites du conseiller résident et d'experts d'AFRITAC pour aider à appliquer la directive TOFE de la CEMAC.
• Hypothèses :	i) Des ressources humaines et financières sont disponibles et ii) les organes nationaux concernés par les statistiques collaborent.

<i>Risque</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Incidence</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Persistance d'une situation sécuritaire délicate et fluide			
La sécurité reste précaire malgré de récents progrès. Une dégradation sur ce plan pourrait gêner la fourniture en temps utile de l'AT sur le terrain et en réduire l'efficacité.	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	Afin d'atténuer le risque sécuritaire, les autorités pourraient envisager d'envoyer le personnel se former à l'extérieur.
Contraintes de gouvernance et de capacités d'exécution			
Les problèmes de gouvernance et l'insuffisance des moyens institutionnels et de ressources humaines pourraient causer des retards ou entraver l'application du programme. Les services responsables des affaires économiques et financières sont en sous-effectif, sous-équipés et confrontés à des conditions de travail difficiles (par exemple, manque d'électricité pour alimenter les ordinateurs et le matériel de bureau). Le taux de rotation élevé des effectifs rend le DC moins efficace.	<i>Élevée</i>	<i>Élevée</i>	Les autorités ont manifesté de l'intérêt pour une mission de diagnostic du FMI afin d'aider à identifier les principaux problèmes de gouvernance. Dans le cadre du projet pilote CRC, elles se sont engagées à améliorer la gouvernance, coordonner les contributions aux activités de DC, utiliser au mieux l'AT qui sera assurée par les partenaires du développement et le FMI, et limiter la rotation du personnel.
Retard de l'aide des partenaires au développement			
Le manque de ressources peut provoquer des retards ou empêcher la bonne exécution des recommandations et la concrétisation des résultats attendus de l'AT. Ainsi, les recommandations qui nécessitent l'achat d'équipement ou le recrutement de personnel peuvent être différées pour des raisons budgétaires.	<i>Moyenne</i>	<i>Élevée</i>	Les autorités mobilisent les ressources promises lors de la conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2016.

Tableau 1. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2017

Date	Département	Objet de la mission
Janv. -17	FAD	Politique fiscale
	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	STA	Statistiques de la balance des paiements
Févr. -17	FAD	Administration fiscale
	FAD	Administration douanière
	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	MCM	AFRITAC Centre — Gestion de la dette
	STA	AFRITAC Centre — Statistiques des finances publiques
Mars -17	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques
	MCM	AFRITAC Centre — Gestion de la dette
	STA	AFRITAC Centre — Comptes nationaux
Mai -17	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	STA	AFRITAC Centre — Comptes nationaux
Juin -17	STA	AFRITAC Centre — Statistiques des finances publiques
Sept. -17	STA	AFRITAC Centre — Comptes nationaux
	FAD	Administration des recettes
Oct. -17	MCM	AFRITAC Centre — Gestion de la dette
Nov. -17	FAD	Administration des recettes
Déc. -17	FAD	Politique fiscale
	FAD	AFRITAC Centre — Administration douanière
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques

Tableau 2. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2018

Date	Département	Objet de la mission
Janv. -18	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	MCM	AFRITAC Centre — Gestion de la dette
	STA	Statistiques de la balance des paiements
Mars -18	FAD	Administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
Avril -18	FAD	Administration fiscale
	STA	AFRITAC Centre — Comptes nationaux
Mai -18	STA	AFRITAC Centre — Statistiques des finances publiques (site externe)
Août -18	FAD	Politique fiscale
Sept. -18	STA	AFRITAC Centre — Comptes nationaux
	FAD	Administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
Oct. -18	MCM	AFRITAC Centre — Gestion de la dette
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques
Nov. -18	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques
Déc. -18	STA	AFRITAC Centre — Statistiques des finances publiques
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques : voyage d'étude de fonctionnaires
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques
	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes

Tableau 3. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2019

Date	Département	Objet de la mission
Janv. -19	FAD	Administration des recettes (expert régional)
	FAD	Administration des recettes
	MCM	AFRITAC Centre — Gestion de la dette
Mars -19	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	FAD	AFRITAC Centre — Administration douanière
	FAD	AFRITAC Centre — Gestion macroéconomique
	MCM	AFRITAC Centre — Statistiques de la balance des paiements
	STA	AFRITAC Centre — Comptes nationaux
Avril -19	FAD	AFRITAC Centre — Administration des recettes
	STA	AFRITAC Centre — Statistiques des finances publiques
Mai -19	STA	AFRITAC Centre — Gestion macroéconomique
Juin -19	FAD	Administration des recettes
Juil. -19	FAD	AFRITAC Centre — Gestion des finances publiques (prévue)
	STA	AFRITAC Centre — Statistiques des finances publiques (prévue)

Appendice I. Lettre d'intention



Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
États-Unis d'Amérique

Bangui, le 17 juin 2019

Madame la Directrice générale,

1. Le 19 décembre 2018, le Conseil d'administration a conclu la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine et approuvé un décaissement de 22,84 millions de DTS. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les tendances récentes de l'économie, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de nos politiques jusqu'à fin mars 2019 et le programme de réformes à moyen terme.
2. Nous avons respecté les critères de performance quantitatifs à fin décembre 2018 à l'exception de ceux relatifs au déficit budgétaire primaire intérieur et à l'apurement des arriérés intérieurs, pour lesquels nous demandons des dérogations. Le niveau trop élevé du déficit reflète celui des dépenses primaires, qui ont dépassé la prévision du fait notamment de l'utilisation encore fréquente des procédures de dépenses exceptionnelles. Nous avons depuis adopté des mesures correctrices pour mieux encadrer ces procédures. En ce qui concerne l'apurement des arriérés intérieurs, nous avons rattrapé au premier trimestre 2019 le léger retard enregistré à fin 2018.
3. Nous avons mis en œuvre quatre des cinq repères structurels à fin décembre 2018, dont deux avec retard. La mise en place de la plateforme informatique au niveau du ministère des finances et du budget et la clôture des caisses d'avance se sont faites en temps opportun ; l'adoption de la circulaire d'exécution du budget 2019 ainsi que la publication du rapport de réconciliation des données BIVAC et de la douane ont été mises en œuvre en janvier et février 2019. L'élimination des taxes parafiscales sans justification économique n'a pu être que partiellement mise en œuvre, l'audit des agences et entités publiques collectant des prélèvements parafiscaux s'étant avéré requérir beaucoup plus de temps qu'initialement envisagé. Nous avons également mis en œuvre les deux repères structurels à fin mars, dont un avec retard.

4. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord politique de paix et de réconciliation, nos objectifs à moyen terme demeurent le renforcement de la mobilisation des recettes pour élargir notre marge budgétaire, la priorisation, l'efficacité et la qualité des dépenses publiques, la transparence et la bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté et la stimulation de la croissance économique. En conformité avec le programme appuyé par la FEC, le projet de budget rectificatif 2019 soumis à l'assemblée nationale reflète ces objectifs.

5. Nous avons honoré tout le service de la dette extérieure et nous nous engageons à poursuivre l'apurement des arriérés intérieurs et à ne pas accumuler de nouveaux arriérés. Depuis la conclusion de la cinquième revue par le conseil d'administration du FMI, ni le gouvernement central, ni les entreprises publiques, ni les organismes gouvernementaux n'ont contracté ou garanti de nouveaux prêts extérieurs. Au cours des prochains mois, nous mobiliserons essentiellement des dons et, si nécessaire, contracterons des financements hautement concessionnels dans les limites d'emprunt prévues par le programme, pour financer nos projets de développement. Nous réitérons notre engagement à consulter les services du FMI avant de contracter tout nouvel emprunt extérieur.

6. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la septième tranche de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 22,84 millions de DTS (soit 20,5 % de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins persistants en matière de balance des paiements.

7. Nous demeurons convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs de notre programme et pour réduire nos besoins futurs en matière de balance des paiements. Nous n'adopterons aucune mesure ou politique de nature à aggraver les difficultés liées à la balance des paiements. Nous consulterons le FMI avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques.

8. Nous comptons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention et le MPEF ci-joints. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura conclu la sixième revue de l'accord appuyé par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Henri-Marie Dondra

Ministre des Finances et du Budget

/s/

Firmin Ngrébada

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes :

Mémorandum de politiques économiques et financières

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) pour 2019

Ce mémoire met à jour le MPEF de décembre 2018 préparé au titre de la cinquième revue du programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le Conseil d'Administration du FMI en juillet 2016. Les objectifs du programme sont de consolider la stabilité macroéconomique, créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, réduire la pauvreté et renforcer les efforts du gouvernement en matière de paix et de réconciliation. Le MPEF décrit les développements macroéconomiques récents, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme, les perspectives et risques économiques, ainsi que les objectifs des politiques macroéconomiques et réformes structurelles pour le reste de 2019.

DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

1. **Le gouvernement et 14 groupes armés ont signé un accord politique de paix et de réconciliation le 6 février 2019.** La mise en œuvre de cet accord—qui prévoit notamment la constitution d'un gouvernement inclusif, la mise en place d'unités spéciales mixtes de sécurité, l'opérationnalisation de la commission vérité, justice, réparation et réconciliation et l'expansion des services publics à toutes les régions—devrait permettre d'améliorer sensiblement la situation sécuritaire, ouvrant la voie à une croissance économique plus forte et plus inclusive. Si, suite à la formation d'un gouvernement inclusif au mois de mars, la principale voie de transport reliant Bangui au Cameroun (qui avait été bloquée par un groupe armé au cours des semaines précédentes) a été réouverte, la situation humanitaire demeure préoccupante.
2. **La croissance économique a ralenti en 2018, étant estimée à près de 4 % après 4½ % en 2017.** La chute brutale de la production officielle de diamants depuis mars 2018 et le ralentissement de la production de bois en fin d'année—en raison d'un contentieux entre l'État et les entreprises forestières sur le niveau de taxation du secteur—expliquent en grande partie ce ralentissement. Si le taux d'inflation a été limité à 1,6 % en moyenne (du fait d'une baisse des prix des produits alimentaires), il a fortement augmenté au cours des derniers mois de l'année (du fait du redressement des prix alimentaires et d'une flambée des prix du bois de chauffage), s'établissant à 4,6 % en glissement en fin d'année. Les comptes nationaux pour les années 2005-17 ont été finalisés, résultant en une révision à la hausse du niveau du PIB nominal de l'ordre de 7 % en 2017.
3. **L'exécution du budget 2018 a été mitigée. Les recettes intérieures ont été supérieures aux prévisions (112,4 contre 112,1 milliards de francs CFA),** reflétant l'intégration progressive des taxes parafiscales au compte unique du trésor (CUT), l'impact des mesures fiscales introduites en 2018, l'application de la nouvelle convention signée avec les établissements bancaires en vue du recouvrement des recettes et le renforcement des contrôles et de l'action en recouvrement des arriérés fiscaux. Le déficit budgétaire primaire intérieur sur base caisse a par contre été supérieur à la cible (22 contre 18 milliards de francs CFA), reflétant un niveau plus élevé que prévu de dépenses primaires (134,4 contre 129,4 milliards de

francs CFA). Ceci résulte notamment de l'utilisation encore fréquente des procédures de dépenses exceptionnelles. La dette publique représentait 48 % du PIB à fin 2018, comparé à 48,8 % du PIB à fin 2017.

4. **Le déficit du compte des transactions courantes est estimé à 7,9 % du PIB en 2018**, inférieur aux prévisions, du fait principalement de la révision à la hausse du PIB nominal. Ce déficit est légèrement supérieur à celui de 2017, la détérioration de la balance des biens et services (reflétant principalement une hausse de la facture pétrolière) n'ayant été que partiellement compensée par la hausse des transferts officiels.

5. **Le secteur financier se porte bien. Le crédit à l'économie a augmenté de 11,5 % en glissement annuel en décembre 2018**. La masse monétaire a enregistré une hausse de 14 % sur la même période. Les banques commerciales restent amplement capitalisées et liquides et ont vu leurs créances douteuses baisser sensiblement, du fait notamment du remboursement par l'État de ses arriérés commerciaux. Les normes prudentielles sont en grande partie respectées par les banques.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2018 ET AU DÉBUT 2019

6. **Nous avons respecté les critères de performance quantitatifs à fin décembre 2018** à l'exception de ceux relatifs au déficit budgétaire primaire intérieur et à l'apurement des arriérés intérieurs. Ainsi :

- le financement intérieur net de l'État s'est établi à 4,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2018, comparé à un plafond de 14,0 milliards de francs CFA.
- le déficit budgétaire primaire intérieur s'est établi à 22,0 milliard de francs CFA à fin décembre 2018, comparé à un plafond de 18,0 milliards de francs CFA.
- les recettes intérieures totales de l'État ont atteint 112,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2018, comparé à un plancher de 112,1 milliards de francs CFA.
- l'apurement des arriérés de paiement intérieurs s'est établi à 29,7 milliards de francs CFA à fin décembre 2018, comparé à un plancher de 30,0 milliards de francs CFA.
- les deux critères de réalisation continus ont été respectés. Ainsi, le gouvernement n'a ni contracté ni garanti de nouvelle dette extérieure non concessionnelle. Il n'y a pas eu d'accumulation d'arriérés de dette extérieure.
- Le gouvernement a contracté une dette extérieure concessionnelle (avec un taux de concessionnalité de 50,2 %) de 7,2 milliards de francs CFA en 2018, comparé à un plafond indicatif de 9 milliards de francs CFA. Toutefois, l'objectif indicatif sur les dépenses suivant une procédure exceptionnelle n'a pas été respecté (s'élevant à 9 %, comparé à un plafond de 5 %). Quant aux dépenses sociales prioritaires, elles ont atteint 37,5 milliards de francs CFA, dépassant largement l'objectif de 30 milliards de francs CFA.

7. **Nous avons mis en œuvre quatre des cinq repères structurels à fin décembre 2018**, dont deux avec du retard. La mise en place de la plateforme informatique au niveau du ministère des finances et du budget et la clôture des caisses d'avance se sont faites en temps opportun ; l'adoption de la circulaire d'exécution du budget 2019 ainsi que la publication du rapport de réconciliation des données BIVAC et de la douane ont été mises en œuvre en janvier et février. En revanche, l'audit des agences et entités publiques collectant des prélèvements parafiscaux s'est avéré requérir beaucoup plus de temps qu'initialement envisagé, ce qui ne nous a pas permis, à ce jour, d'éliminer toutes les taxes parafiscales sans justification économique. Nous avons également mis en œuvre les deux repères structurels à fin mars, dont un en retard : le gouvernement a adopté en mars l'arrêté interministériel sur les conditions et modalités d'évacuations sanitaires et a soumis en mai à l'assemblée nationale pour adoption le projet de loi sur les entreprises et entités publiques et parapubliques.

8. **Les recettes intérieures ont été plus faibles que prévu au premier trimestre 2019**, s'établissant à 27,6 milliards de francs CFA, comparé à une prévision de 34 milliards de francs CFA. Cette sous-performance est principalement liée à deux facteurs : le blocage temporaire du principal axe routier reliant Bangui au Cameroun et des retards dans le transfert au CUT des recettes parafiscales prélevées par les agences publiques. Toutefois, le niveau de dépenses a été maîtrisé. L'apurement des arriérés intérieurs au premier trimestre a été, à 8,6 milliards de francs CFA, supérieur à ce qui avait été prévu (7,5 milliards de francs CFA), rattrapant ainsi le léger retard enregistré fin 2018.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

9. **Les perspectives économiques et financières à moyen terme sont encourageantes.** Nous projetons une croissance économique de 4,5 % pour 2019 et 5 % à moyen terme. Cette performance économique découlera du dynamisme des activités forestières, de télécommunications, et de construction, d'une reprise progressive de la production officielle de diamants, des investissements financés sur ressources extérieures et d'une meilleure exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Le gouvernement, avec le soutien de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires, va augmenter significativement la capacité de production d'énergie et relancer le secteur agricole. L'inflation sera contenue à 2,5 % à moyen terme.

10. **Les prévisions macroéconomiques sont sujettes à des risques à la hausse comme à la baisse.** Une dégradation de la situation sécuritaire pourrait notamment compromettre les efforts du gouvernement. La hausse des prix internationaux des produits pétroliers pourrait entraver l'activité économique et conduire à des pertes de recettes de fiscalité pétrolière. Un retard dans les décaissements des financements extérieurs constituerait un risque pour les finances publiques et pourrait impacter négativement l'activité économique. Cependant, l'accord de paix offre la perspective d'une sécurité renforcée, d'un meilleur contrôle du territoire par le gouvernement et d'un développement économique durable.

POLITIQUES MACROÉCONOMIQUE ET STRUCTURELLES

11. **Conformément au plan pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCPCA)**, nous restons déterminés à poursuivre des politiques pour maintenir la stabilité macroéconomique, stimuler la croissance et l'emploi et réduire la pauvreté. Atteindre ces objectifs nécessitera : i) de mobiliser davantage de recettes intérieures pour élargir nos marges de manœuvre budgétaire ; ii) de renforcer l'efficacité des dépenses publiques en accordant la priorité aux investissements sociaux et d'infrastructure, sans compromettre la soutenabilité des finances publiques ; iii) de promouvoir la transparence et renforcer la gouvernance ; et iv) d'améliorer l'environnement des affaires pour permettre le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité extérieure.

12. **Le soutien budgétaire accru consenti par nos partenaires au développement au cours des derniers mois nous permettra d'amorcer sans tarder la mise en œuvre de certaines mesures prévues par le récent accord de paix.**

Cadre budgétaire

13. **Nous avons soumis à l'assemblée nationale à la mi-juin un projet de loi de finances rectificative pour 2019 afin** : i) de refléter les dernières prévisions de recettes intérieures et le soutien budgétaire supplémentaire ; et ii) de permettre le financement de la mise en œuvre de l'accord de paix et d'un certain nombre d'autres nouvelles dépenses prioritaires :

- Les recettes intérieures ont été affectées par le blocage temporaire du principal axe routier entre Bangui et le Cameroun et les retards pris dans le transfert au budget des taxes parafiscales prélevées par les agences publiques, et devraient pâtir du moindre dynamisme que prévu de l'économie. Nous entendons poursuivre nos efforts pour accroître ces recettes (voir ci-dessous). Elles devraient néanmoins rester en retrait des prévisions pour environ 5 milliards de francs CFA, dont 3 milliards de francs CFA pour ce qui concerne les taxes parafiscales. Cette contre-performance des recettes parafiscales sera compensée à hauteur de 2 milliards de francs CFA par de moindres transferts aux agences publiques.
- Comparé à ce qui était prévu dans le cadre de la 5^e revue, la Banque Mondiale et l'Union Européenne ont accru leur soutien budgétaire (dons) d'un total de 43 milliards de francs CFA en 2019 et de 18,5 milliards de francs CFA en 2020.
- Afin de ne pas remettre en cause la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, nous entendons étaler l'usage de ce soutien budgétaire supplémentaire sur plusieurs années, et ce afin de contribuer de façon pérenne au financement de la mise en œuvre de l'accord de paix, au redéploiement des forces de sécurité et des services publics, et notamment des services sociaux, en province, et à l'organisation des élections en 2020–2021. En 2019, les ressources supplémentaires allouées à ces dépenses prioritaires s'élèveront à 14,5 milliards de francs CFA (environ 1 % du PIB).
- Nous nous engageons à limiter le déficit budgétaire primaire intérieur à 33,3 milliards de francs CFA (2,5 % du PIB). Les recettes intérieures atteindront 134,9 milliards de francs CFA

(9,9 % du PIB) et les dépenses primaires s'établiront à 168,3 milliards de francs CFA (12,4 % du PIB).

Accroître la mobilisation des recettes

14. Nous poursuivons les réformes visant à accroître la mobilisation des recettes.

L'exemption de la société Socacig a expiré, ce qui a généré des recettes additionnelles d'environ 400 millions de francs CFA au premier trimestre. Nous avons par ailleurs commencé à contrôler les entreprises en situation de crédit de TVA ou déclarant un montant de TVA nette nul, avec pour objectif de contrôler au moins 60% de ces entreprises annuellement. Nous avons instruit les services fiscaux d'assurer que toutes les données des déclarations fiscales soient intégrées dans le logiciel Systemif dès leur souscription pour renforcer le contrôle de cohérence entre la base de la TVA et celle de l'impôt sur le revenu. Concernant l'administration douanière, toutes les erreurs de taux de TVA et de tarifs douaniers dans le système Sydonia ont été corrigées et Sydonia est opérationnel au bureau des douanes de Beloko depuis juin 2018 et au bureau chargé du dédouanement des hydrocarbures depuis mai 2018. Afin de lutter contre la fraude, nous avons érigé la brigade de Mongoumba en recette douanière de plein exercice en novembre 2018. Nous allons renforcer le contrôle douanier entre la frontière camerounaise et le poste de Beloko et déployer Sydonia au poste de Mongoumba d'ici fin décembre 2019. Pour améliorer l'échange d'information entre les administrations douanière et fiscale, nous allons rendre opérationnelle la plateforme informatique entre les systèmes Sydonia et Systemif ainsi que la brigade mixte de contrôle d'ici le 30 juin 2019.

15. Nous sommes déterminés à nous procurer un appui tant en matière de contrôle de la valeur des importations que de sécurisation des recettes d'exportations du bois. BIVAC, la société qui nous a soutenu dans ces tâches pendant de nombreuses années ayant mis fin à ses activités, nous avons lancé début juin, avec l'assistance technique du FMI, un appel à manifestation d'intérêts pour l'appui au contrôle de la valeur des importations. Le même appel à manifestation d'intérêts couvre également l'appui à la sécurisation des exportations de bois. Nous lancerons un appel d'offres avant la fin juillet couvrant ces deux domaines. Nous avons aboli la redevance ad valorem de 1 % pour l'établissement d'une déclaration avant importation par la douane dans l'attente de la fixation d'un tarif spécifique pour la prestation d'appui au contrôle de la valeur des importations.

16. Si nécessaire au regard de l'évolution des cours du pétrole sur le marché international, le gouvernement ajustera le prix des carburants à la pompe afin de limiter l'impact d'une hausse de ces cours sur les recettes fiscales.

Rationaliser les prélèvements parafiscaux

17. La rationalisation des prélèvements parafiscaux et leur transfert au CUT demeurent des priorités du gouvernement. Le plan d'action développé en décembre 2017 a dû être révisé pour tenir compte des délais de réalisation des audits—par l'inspection des finances et les auditeurs extérieurs recrutés avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD)—des 41 agences publiques auxquelles sont affectées ces prélèvements. Le plan d'action révisé prévoit

l'achèvement progressif de cette importante réforme d'ici le 31 décembre 2019. À la suite des 19 audits déjà réalisés en 2018, nous avons abrogé, à compter du 1^{er} janvier 2019, la taxe environnementale relative aux activités de production, de fabrication, et d'importations de cigarettes, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées dans des bouteilles en verre et/ou en plastique, et de télécommunications ainsi que les nuisances électromagnétiques.

18. **Nous avons par ailleurs identifié 8 agences non opérationnelles que nous entendons** supprimer en introduisant une disposition spécifique dans le projet de loi de finances rectificative pour 2019. Des comptables publics ont également été affectés dans toutes les agences publiques afin d'accélérer l'intégration au CUT des prélèvements et taxes parafiscales justifiés avec une contrepartie au titre des transferts au profit des entités auxquelles ces taxes sont affectées. Les comptes bancaires des agences ont été exclusivement dédiés au recouvrement des recettes et leurs soldes seront transférés [quotidiennement] au CUT à la BEAC. Des sous comptes du CUT ont été ouverts courant juin à la BEAC pour assurer les transferts nécessaires à la couverture des dépenses des agences suivant les règles de la comptabilité publique et sous le contrôle du Trésor. Les conventions rendant opérationnels ces sous comptes ont été signées début juin.

19. **Conformément au plan d'action révisé, l'inspection générale des finances finalisera les** audits de 17 agences d'ici le 30 juin. Par ailleurs les audits externes de 3 des 5 structures à forts enjeux (FNE, ANR, ANAC, CASDTA, et SODIAC) ont été lancés en avril, tandis que les deux autres le seront d'ici le 30 juin, une fois mobilisées les ressources mises à disposition par l'AFD. La finalisation de ces audits est prévue d'ici le 30 septembre. Après achèvement de l'ensemble des audits, et sur la base de leurs conclusions, l'inspection générale des finances identifiera les autres prélèvements et taxes non justifiés, dont l'élimination fera l'objet de dispositions incluses dans le projet de loi de finances pour 2020.

Rationaliser et renforcer la gestion des dépenses publiques

20. **Le gouvernement est déterminé à améliorer la qualité et la transparence de la chaîne de la dépense publique.** Afin d'atteindre notre objectif de limiter à 5 % les dépenses effectuées suivant des procédures exceptionnelles, nous avons : i) adopté en janvier la circulaire sur l'exécution du budget de l'État au titre de l'année 2019, qui plafonne le montant de dépenses des caisses d'avance ; ii) adopté une circulaire rendant opératoire l'obligation faite aux agents de l'État de justifier de leurs frais de mission dans les 8 jours suivant leur retour ; et iii) adopté le nouvel arrêté sur les évacuations sanitaires. En outre, nous entendons négocier d'ici la fin septembre 2019 une nouvelle convention avec les agences de voyages et compagnie aériennes pour les missions officielles des agents de l'État. Nous nous assurerons aussi que ces procédures exceptionnelles cessent de s'appliquer à des dépenses telles que les campagnes programmées de vaccination et les examens et concours. Nous nous engageons aussi à apurer d'ici le 30 septembre 2019 toutes les dépenses des caisses d'avances qui avaient été clôturées à la fin de l'exercice budgétaire 2018. Nous poursuivons aussi les travaux pour déconcentrer la chaîne de la dépense (et à terme de l'ordonnancement) afin de réduire les retards et améliorer l'exécution

budgétaire. En ce moment, nous formons les fonctionnaires dans les ministères auxquels ont été délégués l'engagement et la liquidation des dépenses depuis le 1^{er} janvier 2019 et nous comptons étendre cette délégation aux ministères en charge des transports et des travaux publics dès le 1^{er} janvier 2020. Nous allons également renforcer le suivi des dépenses en province afin de les intégrer dans les différentes composantes des dépenses publiques et intégrer dans l'enveloppe budgétaire une réserve permettant de faire face aux dépenses imprévues.

21. **Nous progressons pour renforcer la gouvernance et la tutelle financière des entités et organismes publics** ainsi que la gestion des participations de l'État dans les entreprises publiques. Nous avons soumis à l'assemblée nationale le nouveau cadre légal pour les entreprises et établissements publics et parapublics qui devrait être adopté prochainement. Un décret définissant le nouvel organigramme du ministère des finances, prévoyant notamment le renforcement des services chargés de la tutelle financière et de la surveillance des entreprises et établissements publics et parapublics, a été adopté en mai. Nous sommes par ailleurs déterminés à limiter le recours aux marchés de gré à gré (qui représentaient en 2018 environ 30 % des marchés attribués) en révisant le code des marchés publics et en renforçant les capacités des ministères sectoriels prioritaires en matière de passation des marchés, avec l'appui de la Banque Mondiale.

Apurer les arriérés et améliorer la gestion de la dette

22. **Le gouvernement entend poursuivre sa stratégie d'apurement des arriérés intérieurs déjà validés.** L'apurement des arriérés commerciaux est quasiment finalisé. Les arriérés sociaux restants seront remboursés en 2019 et 2020. Par ailleurs, des arriérés supplémentaires potentiels, qui n'avaient pas été inclus dans le plan d'apurement et totalisant environ 115 milliards de francs CFA—mais dont le montant une fois audité devrait être très inférieur—ont depuis été identifiés. Ils comprennent principalement : i) des dépenses liquidées mais non engagées ni payées, au titre des exercices budgétaires antérieurs à 2014 ; ii) des arriérés sur comptes de dépôts ouverts jusqu'en 2016 ; et iii) des dettes envers les entreprises publiques. Avec l'appui de l'AFD, nous allons auditer d'ici le [30 septembre] l'ensemble de ces arriérés supplémentaires potentiels. Cette stratégie est conforme aux recommandations de la première consultation tripartite entre les États membres et les institutions de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et le Fonds Monétaire International (FMI), qui s'est tenue le 2 avril à Douala.

23. **Conformément à nos engagements, nous restons déterminés à maîtriser la dette publique extérieure.** Ainsi, nous n'avons pas accumulé de nouveaux arriérés extérieurs, honorant l'intégralité du service de la dette extérieure arrivant à échéance depuis le 1^{er} janvier 2018. Le gouvernement est déterminé à poursuivre les négociations avec les créanciers dont des conventions ont été signées avant l'initiative PPTE et avec les créanciers privés. Nous restons déterminés à rechercher des dons et des financements concessionnels dans le cadre des limites d'emprunt de l'accord FEC. Nous publierons d'ici fin juillet le rapport annuel 2018 sur la dette publique.

Promouvoir la transparence et renforcer la bonne gouvernance

24. **Le gouvernement s'engage à renforcer la lutte contre la corruption et améliorer la bonne gouvernance.** À cette fin, nous proposerons des mesures pour renforcer l'obligation de déclarations de patrimoines en élaborant un projet de loi visant à préciser les conditions de cette obligation et les conséquences en cas d'infraction. La haute autorité pour la bonne gouvernance a élaboré une stratégie nationale de bonne gouvernance. Un atelier de pré-validation présidé par le gouvernement a eu lieu pour procéder à un examen critique de la stratégie. En outre, nous avons demandé au FMI de mener une mission diagnostique sur la gouvernance qui permettra d'identifier des mesures additionnelles en matière de gouvernance budgétaire, les politiques et stratégies de lutte contre la corruption, le cadre réglementaire (climat des affaires et facilitation des échanges), d'état de droit et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous nous engageons à publier le rapport de diagnostic. Pour faire face aux défis considérables dans la gestion de nos ressources naturelles, nous avons entamé le processus de réengagement à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Nous avons également publié tous les permis forestiers délivrés [jusqu'au 31 mars 2019] sur le site du Ministère des finances et du budget. De même, nous avons continué à publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés sur le site du Ministère des finances et du budget.

Améliorer l'environnement des affaires

25. **L'environnement des affaires est confronté à des contraintes qui entravent l'investissement privé de la part des entrepreneurs locaux et étrangers.** Parmi ces contraintes, nous pouvons citer l'insécurité, la faible production d'électricité, le coût élevé du transport du fait de l'enclavement et de la dégradation des infrastructures routières, et l'accès limité au crédit. À ces contraintes s'ajoutent la faiblesse du système judiciaire. Nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations du colloque « Système financier et Justice en RCA » organisé par le conseil national du crédit visant à améliorer le système judiciaire. Un projet de loi visant à limiter le montant des indemnités de licenciement en cas de contentieux entre salariés et entreprises a été soumis à l'assemblée nationale pour adoption. En outre, nous envisageons la modernisation et la mise à jour du cadre juridique des principaux secteurs économiques, notamment la révision du code minier, pour s'assurer de sa conformité avec la nouvelle réglementation régionale des changes, et la révision du code de travail. De plus, nous entendons renforcer le cadre mixte de concertation pour l'amélioration du climat des affaires afin de promouvoir et renforcer le dialogue État-secteur privé.

Réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité de genre

26. **Nous poursuivons la mise en œuvre du RCPCA. Dans ce cadre,** l'accroissement significatif des dépenses sociales prioritaires contribuera à réduire la pauvreté. Le gouvernement soutient également la promotion des femmes et la parité, conformément aux objectifs du RCPCA et à la loi instituant la parité entre les hommes et les femmes. La participation des femmes à la

vie politique et économique est essentielle à la durabilité de la paix et au développement économique. À moyen terme, nous souhaitons collecter des données ventilées par sexe afin de suivre nos engagements et sensibiliser le public, notamment à travers l'observatoire national de la parité qui sera mis en place.

Secteur Financier

27. **Le gouvernement est déterminé à promouvoir le développement financier et l'inclusion financière de l'ensemble de la population**, y compris les plus vulnérables. À cet effet, nous entendons promouvoir l'usage des offres de banque mobile permettant notamment de pallier l'absence d'agences bancaires dans la plupart des provinces. Nous entendons notamment digitaliser progressivement le paiement des impôts et des taxes et le règlement des dépenses. Par ailleurs, les recommandations des missions de contrôles effectués par la COBAC en 2017 sont en cours de mise en œuvre. La gouvernance et les normes prudentielles des banques ont été renforcées, et des avancées sont à noter au niveau des mécanismes de contrôles internes et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le gouvernement entend suivre de près la mise en œuvre des autres recommandations de la COBAC ainsi que de celles du colloque « Système financier et Justice en RCA ».

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

28. **Le renforcement des capacités administratives et techniques est essentiel pour assurer une mise en œuvre réussie de notre programme économique.** A ce titre, nous bénéficions d'une assistance technique soutenue de nos partenaires pour améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales, améliorer la gestion de trésorerie, et renforcer la chaîne de la dépense publique. **Nous** avons défini et mettons en œuvre avec le FMI un Cadre de renforcement des capacités mis à jour en mai 2019 dont les priorités demeurent le recouvrement des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette publique, la production des statistiques macroéconomiques, et le renforcement des capacités macrobudgétaires.

29. **Des stratégies similaires ont été définies en coordination avec les autres bailleurs de fonds dans leurs propres domaines d'intervention.** Dans le même ordre d'idées, nous poursuivons le renforcement et la coordination des appuis de nos partenaires pour tirer le parti maximum de l'assistance technique disponible. A cette fin, nous avons renforcé les effectifs de la cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) chargée du suivi du programme de réformes et de la coordination de l'assistance technique et de la formation fournies par l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, le décret créant le comité interministériel de cadrage macroéconomique et budgétaire a été adopté. Ce comité est opérationnel depuis début janvier 2019.

APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALE DES CHANGES

30. **Le gouvernement s'est engagé à soutenir les efforts des institutions régionales, en particulier de la BEAC**, concernant la mise en œuvre effective de la nouvelle réglementation des changes, afin de contribuer efficacement à la reconstitution des réserves de change de la sous-région :

- Le gouvernement procédera au recensement des comptes à l'étranger détenus par les entreprises publiques et des montants détenus sur ces comptes d'ici à fin juillet 2019 ; ces entités devront procéder au rapatriement et à la rétrocession de ces avoirs extérieurs auprès de banques résidentes au plus tard le 31 Décembre 2019, conformément à la réglementation, ou obtenir une dérogation écrite de la BEAC.
- Le gouvernement s'assurera d'ici fin septembre 2019 que tous les contrats conclus avec les opérateurs des industries extractives, spécifiant en particulier le partage des recettes, les modalités de rapatriement de ces recettes et les conditions financières ont bien été partagé avec la BEAC et le Secrétariat Technique du PREF-CEMAC. Le gouvernement établira un échéancier pour s'assurer que ces contrats sont pleinement en conformité avec la nouvelle réglementation des changes. Enfin, nous nous engageons à consulter les services de la BEAC avant la signature de nouveaux contrats de concession/permis miniers ou d'accord de partage des recettes avec les industries extractives pour s'assurer de leur concordance avec les dispositifs de la réglementation des changes.
- Le gouvernement organisera avec la BEAC une réunion consultative de haut niveau avec les opérateurs de ces secteurs, afin de clarifier la nouvelle réglementation des changes et d'examiner toutes les questions relatives à sa mise en œuvre d'ici à fin juillet 2019.
- Le gouvernement instruira l'administration des douanes d'accomplir les diligences qui lui incombent, dans le respect du nouveau corpus réglementaire en matière de la domiciliation de toutes les transactions à l'exportation auprès d'une banque commerciale résidente d'ici fin août.

31. **Restrictions de change : Pendant toute la durée du programme**, nous nous engageons à n'imposer ni élargir des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes, ni à recourir à des pratiques de change multiples, à conclure des accords bilatéraux qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, ni à imposer ou élargir des restrictions dans le but d'influencer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure, d'ordre financier ou structurel, qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer la réussite du programme.

Tableau 1. République centrafricaine : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2018–19
(En milliards de francs CFA)

	Fin juin 2018			Fin septembre 2018				Fin décembre 2018				Fin mars 2019			Fin juin 2019		
	CR	CR ajusté ⁶	Realisé	Objectif indicatif	Indicatif ajusté ⁶	Realisé	Observé	CR	CR ajusté ⁶	Realisé	Observé	Objectif indicatif	Indicatif ajusté ⁶	Realisé	Observé	Proj.	
Critères de réalisation quantitatifs																	
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	8.0	8.0	1.5	Observé	17.9	17.9	-8.0	Observé	14.0	14.0	4.3	Observé	16.0	18.7	29.5	Non-observé	-6.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	53.4	53.4	56.8	Observé	82.1	82.1	83.4	Observé	112.0	112.0	112.4	Observé	34.0	34.0	27.7	Non-observé	62.0
Deficit primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-10.0	-10.0	0.0	Observé	-15.0	-15.0	-11.9	Observé	-18.0	-18.0	-21.9	Non-observé	-5.0	-2.3	-7.7	Non-observé	-15.0
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	-14.2	-14.2	-19.0	Observé	-21.5	-21.5	-24.1	Observé	-30.0	-30.0	-29.7	Non-observé	-7.5	-7.5	-8.6	Observé	-10.0
Critères de réalisation continus																	
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0
Non accumulation d'arriérés extérieure (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0
Objectifs indicatifs																	
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	9.0	9.0	12.5	Observé	16.0	16.0	28.5	Observé	24.0	24.0	37.5	Observé	10.0	10.0	5.5	Non-observé	20.0
Dépenses suivant des procédures extraordinaire (plafond, total cumulé pour l'année)	1.8	1.8	4.7	Non-observé	2.6	2.6	5.7	Non-observé	3.4	3.4	6.5	Non-observé	1.2	1.2	1.9	Non-observé	2.4
Poste pour mémoire :																	
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat	9.0	9.0	7.2	Observé	9.0	9.0	7.2	Observé	9.0	9.0	7.2	Observé	6.0	6.0	0.0	Observé	6.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'Etat (divestiture receipts) (voir le PAT pour plus amples informations).

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'Etat et les dépenses totales de l'Etat moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'Etat (voir le PAT).

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, les actions sociales, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural (voir le PAT)

⁶ L'ajustement n'inclut pas l'aide budgétaire programmée (voir le PAT de décembre 2018).

Tableau 2. République centrafricaine : mesures préalables et repères structurels, 2018–19

Mesures	Echéance	Objectif macroéconomique	Etat de mise en œuvre	Date actuelle de mise en œuvre
Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.	Fin mars 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en mai
Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en octobre
Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générées directement à partir du système SYGADE	Fin juin 2018	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette	Observé	
Révision de la structure des prix des produits pétroliers à la pompe	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en novembre
Publier tous les permis forestiers délivrés jusqu'au 30 juin 2018 sur un site du gouvernement	Fin septembre 2018	Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires	Observé	
Publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1 ^{er} janvier 2018 sur un site du gouvernement, à compter du 30 septembre 2018	Continu, à partir septembre 2018	Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires	Observé	
Elimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique	Fin décembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Prevu fin décembre 2019
Clôturer systématiquement les caisses et régies d'avance au 31 décembre 2018	Fin décembre 2018	Renforcement de l'efficacité de la dépense	Observé	
Instituer la circulaire d'exécution budgétaire à partir de la LF 2019	Fin décembre 2018	Amélioration des procédures d'exécution des dépenses publiques	Pas observé	Realisé en janvier 2019
Publication des résultats des rapprochements des données Douanes/BIVAC	Fin décembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en février 2019
Mise en place d'une plate-forme à la direction générale du budget pour l'opérationnalisation de la déconcentration de la fonction d'engagement du budget	Fin décembre 2018	Renforcement de l'efficacité de la dépense	Observé	
Réviser la législation régissant les établissements publics	Fin mars 2019	Renforcement de l'efficacité de la dépense	Pas observé	Realisé en mai
Elaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires	Fin mars 2019	Renforcement de l'efficacité de la dépense	Observé	



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

17 juin 2019

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Annalisa Fedelino (département
Afrique du FMI), Martin Sommer
(département de la stratégie, des
politiques et de l'évaluation du FMI), et
Marcello Estevão (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)¹

République centrafricaine	
Analyse de viabilité de la dette établie conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque global de surendettement	Élevé
Niveau de détail dans la notation du risque	Viable
Recours au jugement	Non

La République centrafricaine (RCA) reste en situation de risque élevé de surendettement extérieur et de risque global élevé de surendettement, selon le cadre de viabilité de la dette révisé (CVD), sans changement par rapport à l'AVD de 2018. Les indicateurs de solvabilité (ratios de la valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB et de la dette/exportations) restent inférieurs à leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Toutefois, les indicateurs de liquidité (ratios du service de la dette/exportations et du service de la dette/recettes) dépassent leurs seuils dans le scénario de référence. D'autres considérations contribuent à l'évaluation de risque élevé : les indicateurs de la dette sont sensibles aux tests de résistance normalisés ; les projections macroéconomiques sont empreintes d'une grande incertitude dans un contexte sécuritaire volatil ; et des passifs éventuels importants, liés notamment à l'encours élevé d'arriérés

¹ La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été établie conjointement par le FMI et la Banque mondiale, conformément à la note d'orientation et au cadre de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (CVD-PFR) révisé (2017), en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018.

intérieurs potentiels non audités et à l'insuffisance d'informations financières disponibles sur les entreprises publiques, pourraient se concrétiser. La viabilité de la dette de la RCA est également sensible à une détérioration de la composition du financement. Un scénario spécifique, dans lequel le financement sous forme de dons (de 2 % du PIB) est remplacé par des emprunts extérieurs concessionnels à compter de 2021, entraînerait une aggravation considérable de la viabilité de la dette. Ceci démontre que le programme d'investissement des autorités nécessite un financement sous forme de dons, et ne doit envisager des emprunts concessionnels que dans des cas exceptionnels.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. **La couverture de la dette du secteur public est similaire à celle de la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD), et expose un certain nombre de lacunes.** Des informations sont disponibles sur les obligations contractuelles en termes de dette de l'administration centrale. Les administrations territoriales et locales n'empruntent pas, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public, et l'État n'a pas garanti d'autres dettes. Toutefois, d'importants passifs éventuels pourraient se concrétiser : i) les autorités ont communiqué aux services du FMI une liste d'arriérés de paiements intérieurs supplémentaires éventuels, qui n'ont pas encore été audités ; et ii) il existe peu d'informations sur la situation financière et la dette intérieure des entreprises publiques, notamment des trois grandes sociétés de services publics d'eau (SODECA), de télécommunications (SOCATEL), et d'énergie (ENERCA). Les autorités prennent des mesures ciblées pour améliorer la supervision financière des entreprises publiques, qui devraient permettre de mieux couvrir leur dette à l'avenir. Elles ont présenté à l'Assemblée nationale un nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques et ont réorganisé le ministère des Finances. Elles se sont aussi engagées à auditer d'ici la fin du mois de septembre 2019 les arriérés intérieurs éventuels recensés. L'unité responsable de la dette est en train d'être renforcée, au moyen de formations et d'une amélioration des systèmes informatiques, avec le soutien des partenaires de développement.
2. **Le test relatif aux passifs éventuels suppose un choc de 15 % du PIB.** Ce montant élevé témoigne de l'incertitude relative aux arriérés intérieurs supplémentaires, à la dette des entreprises publiques non garantie, et aux risques pesant sur les marchés financiers. Le choc lié aux arriérés intérieurs est établi à 5 % du PIB, pour tenir compte des lacunes passées et persistantes dans les systèmes de gestion des dépenses publiques du pays. Le choc lié aux passifs éventuels issus de la dette des entreprises publiques est fixé à 5 % du PIB, pour illustrer les risques accrus liés à la dette des entreprises publiques non garantie et aux arriérés de dépenses éventuels. Le choc lié aux risques pesant sur les marchés financiers est maintenu à la valeur minimale par défaut de 5 % du PIB, compte tenu de la petite taille du secteur financier et du faible développement des circuits financiers en RCA.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance relatif aux passifs éventuels

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la case		
Administration centrale	X		
Administrations régionales et locales	X		
Autres éléments des administrations publiques dont : administrations de sécurité sociale	X		
Fonds extrabudgétaires (FEB)	X		
Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X		
Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
Dette non garantie des entreprises publiques			
Couverture de la dette publique du pays	Administrations centrale, régionales, et locales, ainsi que sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Paramètres par défaut	Paramètres utilisés pour l'analyse	Raisons de l'écart par rapport au paramètre par défaut
Autres éléments de l'administration centrale non pris en compte ci-dessus	0 % du PIB	5	Arriérés de paiements intérieurs éventuels non inclus dans l'encours de la dette Informations limitées sur la situation financière des entreprises publiques
Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2 % du PIB	5	
PPP	35 % des PPP en cours	0	
Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5	
Total (en % du PIB)		15	

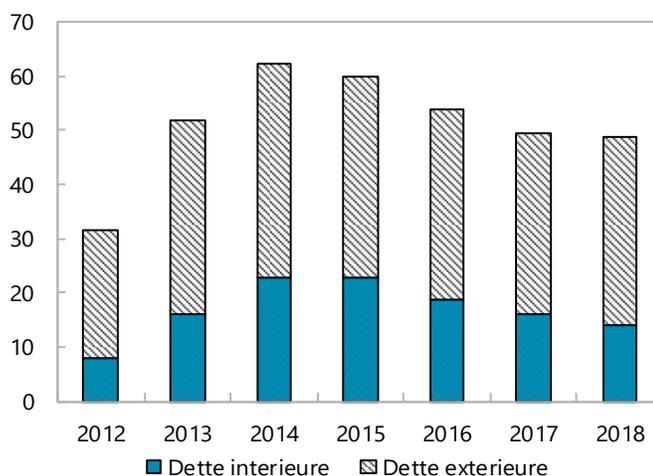
1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB sera déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'est pas totalement prise en compte dans la définition de la dette publique du pays. Si elle est déjà incluse dans la dette de l'État, et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, l'équipe du pays peut le réduire à 0 %.

Source : estimations des services du FMI ; autorités nationales.

CONTEXTE

3. **La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) en RCA diminue.** Elle se chiffrait à 48,8 % du PIB à fin 2018 (en baisse par rapport à 49,4 % du PIB à fin 2017), la dette extérieure représentant 34,9 % du PIB (33,3 % du PIB à fin 2017)². Les indicateurs de dette se sont nettement détériorés au lendemain de la crise de 2013, lorsque le PIB s'est effondré, et des arriérés intérieurs et extérieurs ont été accumulés. La situation s'est améliorée depuis lors, soutenue par la reprise

Graphique 1 du texte. République centrafricaine : évolution de la dette du secteur public, 2012-18 (pourcentage du PIB)



Sources : estimations des services du FMI ; autorités nationales.

² La dette extérieure est définie en fonction de la résidence, à l'exception des avances de la BEAC qui sont considérées comme dette intérieure, comme dans la dernière AVD de la RCA. Mécaniquement, la dette libellée en FCFA envers la BEAC affaiblirait les indicateurs de viabilité de la dette extérieure si elle était considérée comme

économique, la meilleure mobilisation des recettes, l'apurement des arriérés, et le montant limité de nouveaux emprunts contractés (graphique 1 du texte). Depuis la crise, la RCA a contracté de nouveaux emprunts auprès de l'Arabie saoudite (prêt-projet en 2015 pour des décaissements maximaux de 75 millions de dollars, avec un élément don de 49,4 %), de la Banque africaine de développement (prêt d'appui budgétaire en 2017 de 15 millions de dollars, avec un élément don de 60,2 %), de la BADEA (prêt-projet en 2018 pour des décaissements maximaux de 13 millions de dollars, avec un élément don de 50,2 %), et du FMI (décaissements au titre de la FEC et de la FCR d'un total de 133,12 millions de DTS, avec un élément don de 30,5 %).

4. **Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE et la dette envers les créanciers multilatéraux représentent l'essentiel de la dette extérieure (tableau 2 du texte).** Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détiennent près de la moitié de la dette extérieure. La dette bilatérale représente 7,2 % du PIB, les principaux créanciers étant l'Inde, la Chine, et le Congo. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE sont dus à des créanciers non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye, et province chinoise de Taiwan). Le taux d'intérêt nominal moyen s'est situé à 0,6 % pour la dette extérieure, témoignant de la prépondérance des emprunts concessionnels. La moitié de la dette intérieure est constituée d'avances statutaires et exceptionnelles de la banque centrale, qui ont été consolidées en un seul prêt à rembourser à compter de 2022, conformément aux dispositions régionales. Le reliquat est composé essentiellement d'arriérés officiellement reconnus, qui s'élèvent à 4,7 % du PIB.

5. **L'indicateur composite signale une faible capacité d'endettement (tableau 3 du texte).** Les institutions de la RCA sont affaiblies par la fragilité persistante. L'indicateur composite, un indicateur indirect de la capacité d'endettement, est constitué des éléments suivants : taux de croissance réel, couverture des importations par les réserves, envois de fonds des travailleurs migrants, croissance mondiale, et note obtenue à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale. La RCA obtient un score de 2,42, très inférieur au seuil minimal de capacité moyenne d'endettement (2,69).

dette extérieure, mais le risque que présente cette dette est inférieur à celui de la dette libellée en devises étrangères, en raison de l'absence de risque de change, des forts liens institutionnels, et du rééchelonnement relativement facile de cette dette. Tous les bons du Trésor en circulation sont détenus par des banques intérieures et inclus dans la dette intérieure.

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : composition de la dette du secteur public, 2018
(pourcentage du PIB)

Dettes extérieures		Dettes intérieures	
Total	34.9	Total	13.9
dont :		dont :	
Dettes multilatérales	14.9	Banque centrale	6.4
Dettes bilatérales	7.2	Arriérés	4.7
Dettes privées	3.2	Autres	2.8
Arriérés antérieurs à l'initiative PPT	9.6		

Sources : autorités centrafricaines ; services du FMI

Tableau 3 du texte. République centrafricaine : calcul de l'indicateur composite et des seuils

Composants	Coefficients (A)	Valeur moyenne sur 10 ans (B)	Composants du score CI (A*B) = (C)	Contribution des composants
CPIA				
Taux de croissance réel (en pourcentage)	0.385	2.471	0.95	39%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2.719	3.272	0.09	4%
Couverture des importations par les réserves ^{^2} (en pourcentage)	4.052	32.644	1.32	55%
Envois de fonds (en pourcentage)	-3.990	10.657	-0.43	-18%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	2.022	0.097	0.00	0%
	13.520	3.579	0.48	20%
Score CI			2.42	100%
Note CI			Faible	

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyen	Fort
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % des			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère dette publique TOTALE	Faible	Moyen	Fort
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

Sources : estimations des services du FMI ; *Evaluation de la politique et des institutions nationales* de la Banque mondiale ; autorités nationales.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

6. **Les hypothèses macroéconomiques ont été actualisées depuis l'AVD de 2018.** Le scénario à moyen terme est conforme au cadre macroéconomique sous-jacent au programme appuyé par la FEC (tableau 4 du texte).
- Les données révisées de comptes nationaux ont entraîné une révision à la hausse de 7 % du PIB nominal de 2017. Les services du FMI estiment que la croissance du PIB réel a été de 3,8 % en 2018 et qu'elle atteindra 4,5 % en 2019. La croissance plus élevée, 5 %, projetée à moyen terme (2020–24) se base sur l'hypothèse de poursuite du rattrapage du PIB vers son niveau antérieur à la crise. À long terme (2025–39), l'hypothèse est celle d'une croissance à 3,4 %—sans changement par rapport à l'AVD de 2018—impliquant une croissance modeste du PIB par habitant, dans la mesure où la croissance démographique est estimée à environ 2,5 %.
 - Le scénario budgétaire a été actualisé pour tenir compte de la nette augmentation, à court terme, du financement sous forme de dons. Les dons d'appui budgétaire devraient totaliser 9,7 % du PIB en 2019–20, un taux nettement supérieur à l'hypothèse de 4,6 % du PIB faite au moment de l'AVD de 2018. Les recettes intérieures suivraient une trajectoire progressivement ascendante, pour atteindre 14 % du PIB à la fin de la période de projection. Les dépenses primaires ont également été ajustées pour tenir compte du budget révisé de 2019, qui prévoit des dépenses supplémentaires de 1 % du PIB. Au cours des cinq premières années, le léger excédent primaire est prévu du fait d'importants financements sous forme de dons, qui se transformerait ensuite en un déficit de 1,2 % du PIB à long terme, en raison de la diminution progressive de ces financements.
 - Les variables du secteur extérieur restent essentiellement inchangées. Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer avec le temps, du fait d'une diminution progressive des importations par rapport aux niveaux exceptionnellement élevés après la crise. Le ratio des exportations de biens et services/PIB devrait légèrement diminuer dans un premier temps, sous l'effet d'une reprise intérieure plus rapide que la croissance des exportations, avant d'augmenter à nouveau pour atteindre près de 15 % du PIB. Les transferts courants devraient diminuer et l'IDE devrait progressivement augmenter, à partir d'un faible niveau. Dans l'ensemble, le déficit des transactions courantes hors intérêt devrait atteindre 3 % du PIB à long terme.
 - Après une forte augmentation à court terme, l'hypothèse est faite d'une diminution à long terme des dons budgétaires, de 7,4 % du PIB en moyenne au cours de la période 2019–24 à 2 % du PIB d'ici 2039³. Les besoins de financement à court terme sont couverts par les retraits

³ Cette hypothèse s'inscrit dans l'appui apporté par les institutions multilatérales de développement sous forme d'un dosage de dons et de financements concessionnels. Même si la note de risque de la RCA devait s'améliorer,

sur les dépôts, tandis que l'on fait l'hypothèse que 80 % des besoins à plus long terme seraient couverts par des emprunts extérieurs concessionnels—avec une diminution progressive du niveau de concessionnalité—et les 20 % restants par l'emprunt intérieur.

Tableau 4 du texte. République centrafricaine : hypothèses macroéconomiques

	AVD 2018		AVD 2019	
	2019-23	2024-2038	2019-24	2025-2039
	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
	(% du PIB)		(% du PIB)	
Croissance du PIB (%)	5.0	3.4	4.9	3.4
Déflateur du PIB (%)	3.1	3.3	2.6	2.8
Solde des transactions courantes hors intérêt	-6.0	-2.8	-4.8	-2.8
Exportations	13.9	14.0	14.8	14.6
Solde primaire	0.6	-1.9	0.4	-1.0
Recettes	16.6	13.3	18.2	16.6

Source : calculs des services du FMI

7. **Les outils de réalisme récemment ajoutés ne signalent pas de risque majeur pesant sur le scénario de référence.** Les projections des dettes CGE extérieure et publique sont conformes à celles de l'AVD de 2018. Les facteurs contribuant à la dynamique de la dette semblent globalement conformes aux facteurs historiques. Les dettes CGE extérieure et publique sont plus élevées que celles prévues lors de l'AVD de 2012, en raison essentiellement de l'impact de la crise de 2013. Les variations inattendues des dettes extérieure et publique sont proches de la médiane de l'ensemble des pays à faible revenu. La trajectoire budgétaire envisagée est tout à fait conforme aux résultats historiques et à l'expérience d'autres pays à faible revenu. Il convient aussi de noter que, dans le cas de la RCA, les variations du solde primaire ne sont pas toujours un bon indicateur de l'impact de la politique budgétaire. Même si le solde primaire devrait nettement s'améliorer (en raison de la forte augmentation de dons extérieurs qui ne seront que partiellement dépensés), la politique budgétaire sera vraisemblablement expansionniste (en raison de la hausse des dépenses).

8. **Les tests de résistance normalisés démontrent que la viabilité de la dette est vulnérable aux chocs.** Ces tests ont utilisé des paramètres par défaut. Le test de résistance des passifs éventuels repose sur la quantification des passifs éventuels examinés plus haut. Le choc des cours des produits de base n'est pas applicable. Les exportations de produits de base dominent les exportations de biens, puisqu'elles en représentent près de 70 %. Toutefois, les fortes exportations de services de la RCA—essentiellement prestations de services au secteur

une forte proportion du financement serait probablement fournie sous forme de dons. Toutefois, pour illustrer plus avant la sensibilité de la viabilité de la dette aux hypothèses de financement, les services du FMI ont élaboré un scénario adapté, qui remplace le financement sous forme de dons de 2 % du PIB par des prêts concessionnels à compter de 2021.

public non résident (ambassades et organisations internationales)—ramènent les exportations de produits de base en-deçà du seuil de 50 % du total des exportations de biens et services.

9. **Un scénario adapté, supposant des conditions de financement extérieur moins favorables que celles du scénario de référence, montre qu'il existe peu de marge pour de nouveaux emprunts.** La RCA est très dépendante des financements extérieurs sous forme de dons pour l'appui budgétaire et la mise en œuvre des projets. Les financements sous forme de dons devraient atteindre 11 % du PIB en 2019, et diminuer à 6,1 % du PIB d'ici 2024, puis à 2 % du PIB d'ici 2039. Compte tenu du très faible revenu par habitant en RCA, de la fragilité persistante, et de la faiblesse des institutions de ce pays, il est probable que les partenaires en développement continueront d'apporter l'essentiel de leur soutien sous forme de dons. Toutefois, il est impossible d'exclure que le financement disponible sous forme de dons puisse être inférieur aux hypothèses, à moyen et à long terme. Afin de simuler une telle détérioration des conditions de financement extérieur, les services du FMI ont élaboré un scénario dans lequel le financement sous forme de dons est réduit de 2 % du PIB par rapport au scénario de référence à compter de 2021, et ces dons « perdus » sont remplacés par des financements concessionnels (avec un élément don de 35 %).

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

10. **Les indicateurs de solvabilité restent bien en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1).** Dans le scénario de référence, les ratios valeur actuelle (VA) de la dette extérieure CGE/PIB et de la dette/exportations ne dépassent pas leurs seuils respectifs et diminuent par rapport à leur niveau initial sur la période de projection. Le test de résistance normalisé d'une baisse de la croissance nominale des exportations entraîne un dépassement temporaire du ratio VA de la dette extérieure/exportations⁴. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB reste en dessous des seuils, même dans le test de résistance normalisé le plus extrême (choc combiné sur croissance, solde primaire, exportations, autres flux (non générateurs d'endettement), et dépréciation). L'établissement des principales variables à leur moyenne historique entraînerait une nette tendance à la hausse du ratio d'endettement.

11. **Les indicateurs de liquidité dépassent temporairement leurs seuils dans le scénario de référence.** Le ratio du service de la dette extérieure/exportations dépasse le seuil entre 2024 et 2026, en raison d'une hausse sensible mais temporaire du service de la dette au cours de cette période, liée à la fin du délai de grâce d'un prêt et aux remboursements élevés au FMI. La trajectoire du ratio du service de la dette extérieure/recettes est similaire, mais ne dépasse son seuil qu'en 2025 d'un montant minime. Les chocs normalisés sur les exportations et sur la croissance, ainsi que le scénario historique, entraînent des dépassements marqués et persistants

⁴ Ce choc suppose une croissance nominale des exportations d'un écart type en dessous de sa moyenne historique au cours de la deuxième et de la troisième années de la période de projection.

des ratios du service de la dette extérieure/exportations et du service de la dette extérieure/recettes.

12. **Le scénario adapté démontre que la viabilité de la dette est vulnérable à une diminution du financement sous forme de dons.** Le remplacement du financement sous forme de dons de 2 % du PIB par un financement concessionnel à compter de 2021 placerait les indicateurs de viabilité de la dette sur une trajectoire ascendante. Les ratios VA de la dette extérieure/PIB et de la dette extérieure/exportations suivraient tous deux une tendance à la hausse et dépasseraient leurs seuils respectifs avant la fin de la période de projection de dix ans. Les dépassements du ratio du service de la dette extérieure/exportations et du service de la dette extérieure/recettes deviendraient plus prononcés et persistants que dans le scénario de référence.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

13. **L'indicateur de la dette totale CGE reste très inférieur à son niveau dans le scénario de référence (graphique 2).** En outre, le ratio VA de la dette/recettes diminue au cours de la période de projection. Le ratio du service de la dette/recettes et dons est élevé au début de la période de projection, à près de 20 %, témoignant des remboursements élevés d'arriérés intérieurs. Après une baisse significative, il devrait augmenter jusqu'en 2025 sous l'effet du début des remboursements des avances statutaires et exceptionnelles à la BEAC et des paiements plus élevés au titre du service de la dette extérieure. Un choc normalisé sur la croissance déclencherait un dépassement du seuil pour le ratio VA dette/PIB et entraînerait une nette augmentation du ratio VA dette/recettes⁵. Il convient aussi de noter que les indicateurs de la dette publique pourraient s'aggraver en raison des passifs éventuels. Un encours élevé d'arriérés non vérifiés pourrait entraîner de nouvelles obligations de paiement. L'ajout de la dette intérieure à l'analyse ne modifie pas le risque global de surendettement.

CONCLUSION

14. **La RCA demeure en situation de risque élevé de surendettement extérieur et de risque global élevé de surendettement.** Les indicateurs de solvabilité pour les ratios de la dette extérieure CGE/PIB et de la dette extérieure CGE/exportations restent inférieurs à leurs seuils respectifs. Toutefois, la capacité de la RCA à honorer le service de sa dette est sérieusement entravée par le faible niveau des recettes et la base d'exportations limitée, les ratios du service de la dette extérieure/exportations et du service de la dette extérieure/recettes dépassant leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Si ces dépassements sont temporaires, un certain nombre d'autres considérations contribuent à l'évaluation de risque élevé. Les projections macroéconomiques sont très incertaines, compte tenu de la situation sécuritaire qui reste

⁵ Ce choc suppose une croissance réelle du PIB d'un écart type en dessous de sa moyenne historique au cours de la deuxième et de la troisième années de la période de projection.

volatile. Les tests de résistance normalisés démontrent aussi la sensibilité des indicateurs d'endettement aux hypothèses. Une diminution des exportations ou de la croissance du PIB réel déclencherait une nette détérioration des indicateurs de viabilité de la dette, et de nombreux seuils seraient dépassés. Un scénario adapté fait apparaître que la viabilité de la dette est vulnérable à une détérioration des conditions de financement extérieur, et souligne l'importance des financements sous forme de dons. En outre, de considérables passifs éventuels, notamment liés à l'encours élevé d'arriérés intérieurs potentiels non vérifiés et à l'insuffisance d'informations financières sur les entreprises publiques, pourraient se concrétiser.

15. **Les autorités souscrivent globalement à la présente évaluation de la viabilité de la dette.** Elles partagent l'avis selon lequel la capacité de la RCA à honorer le service de sa dette est limitée, et sont déterminées à mobiliser des financements sous forme de dons dans toute la mesure du possible pour couvrir leurs besoins de financement. En même temps, elles soulignent l'amélioration récente des perspectives de viabilité de la dette : la dette publique globale suit une tendance à la baisse et les dépassements de seuils des ratios du service de la dette extérieure/exportations et du service de la dette extérieure/recettes sont temporaires et d'une ampleur limitée. Elles reconnaissent qu'il convient de renforcer le suivi de la dette, notamment en élargissant la couverture aux entreprises publiques et en précisant la situation des arriérés intérieurs non vérifiés. Elles entendent également continuer de renforcer leur capacité de gestion de la dette et d'améliorer la transparence, notamment en publiant d'ici la fin du mois de juillet 2019 le rapport sur la dette de 2018.

Tableau 1. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	35.1	33.3	34.9	33.2	30.5	29.5	28.3	26.3	24.9	22.5	23.5	25.4	25.9
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	35.1	33.3	34.9	33.2	30.5	29.5	28.3	26.3	24.9	22.5	23.5	25.4	25.9
Variation de la dette extérieure	-1.8	-1.8	1.7	-1.7	-2.8	-1.0	-1.2	-2.0	-1.4	0.4	0.1		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.3	2.9	4.1	1.1	1.9	2.3	2.7	2.7	2.7	0.9	0.3	6.3	1.7
Déficit des transactions courantes hors intérêts	5.0	7.7	7.8	3.6	4.6	4.8	5.1	5.0	4.9	2.8	2.7	7.5	3.8
Déficit de la balance des biens et services	16.4	16.4	17.8	16.1	15.2	14.1	13.6	13.2	12.9	9.7	8.5	14.3	12.3
Exportations	18.0	15.9	15.9	15.5	15.3	15.1	14.8	14.3	13.8	14.3	15.5		
Importations	34.4	32.4	33.7	31.6	30.5	29.2	28.3	27.5	26.7	24.0	24.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-11.4	-8.8	-9.9	-12.5	-10.5	-9.2	-8.4	-8.2	-7.9	-7.4	-5.8	-6.8	-8.6
<i>dont : officiels</i>	-5.0	-3.2	-4.4	-7.2	-5.3	-4.1	-3.5	-3.4	-3.3	-3.9	-2.9		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.5	0.0	-0.1	0.2
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.4	-0.8	-0.8	-1.1	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1	-1.1	-1.4	-1.9	-1.4	-1.2
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.3	-4.0	-2.9	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1	-1.0	-0.5	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.6	-1.4	-1.2	-1.5	-1.5	-1.4	-1.4	-1.3	-1.2	-0.7	-0.8		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.0	-2.8	-1.9		
Résidu 3/	-4.2	-4.6	-2.4	-2.8	-4.7	-3.3	-3.9	-4.7	-4.2	-0.5	-0.3	-5.4	-2.8
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	16.7	17.0	15.8	15.5	14.9	13.9	12.8	10.9	14.6		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	104.7	109.7	103.7	102.8	101.0	97.4	92.7	76.5	94.0		
Ratio service de la dette CGE/exportations	6.0	1.8	3.8	6.9	5.4	5.4	7.0	7.8	10.9	4.7	5.1		
Ratio service de la dette CGE/recettes	14.6	3.7	6.8	10.8	8.1	7.8	9.6	10.2	13.4	5.5	5.6		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	104.2	148.9	173.1	84.7	105.4	122.6	149.4	163.4	189.3	105.3	145.5		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.7	4.5	3.8	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	3.4	3.4	1.3	4.2
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2.7	8.6	6.1	-0.6	3.7	3.2	3.3	3.0	4.7	2.5	2.5	1.3	3.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.9	0.4	0.6	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.9	1.2	1.1	0.7
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	13.8	0.3	10.2	1.1	7.2	7.0	6.0	4.6	6.4	7.0	6.8	6.0	6.4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	2.7	6.8	14.7	-2.7	5.0	3.9	5.1	5.1	6.7	6.0	6.0	7.6	4.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	36.5	51.2	53.1	53.1	52.8	53.2	46.6	31.9	...	49.8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	7.4	7.8	8.9	9.9	10.1	10.4	10.7	10.9	11.2	12.1	14.0	8.1	11.1
Flux d'aide (en millions de dollars) 5/	113.6	128.9	190.4	270.9	242.1	207.9	202.7	216.5	231.3	238.8	180.6		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	11.7	9.2	8.1	7.3	6.9	7.3	5.7	2.6		7.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	90.5	97.4	89.4	89.1	92.6	87.5	83.6	66.8		88.6
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,825	2,071	2,282	2,369	2,578	2,792	3,027	3,275	3,601	5,049	9,029		
Croissance du PIB nominal en dollars	7.6	13.5	10.2	3.8	8.8	8.3	8.4	8.2	10.0	6.0	6.0	2.2	7.5
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	16.7	17.0	15.8	15.5	14.9	13.9	12.8	10.9	14.6		
En pourcentage des exportations	104.7	109.7	103.7	102.8	101.0	97.4	92.7	76.5	94.0		
Ratio service de la dette/exportations	6.0	1.8	3.8	6.9	5.4	5.4	7.0	7.8	10.9	4.7	5.1		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars EU)	380.6	403.0	408.5	433.3	451.1	455.1	461.0	550.7	1316.2		
(VA - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	1.0	0.2	1.0	0.6	0.1	0.2	1.0	1.3		
Déficit des transactions courantes hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.9	9.5	6.1	5.3	7.4	5.8	6.3	6.9	6.3	2.5	2.7		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + \alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel; p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU; α = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut les ajustements de valeur. Pour les projections, cela comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change. La haute valeur des résidus s'explique par les dons projets, non capturés dans ce tableau.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, compte tenu des données disponibles. Les moyennes de projections sont calculées sur la première année de projection et sur les dix prochaines années.

Définition de la dette extérieure/intérieure	En fonction de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

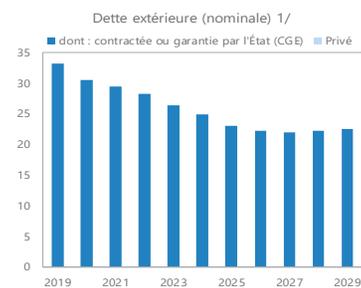
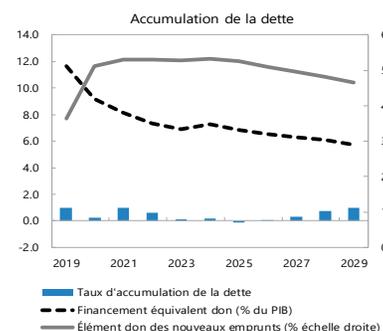


Tableau 2. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2016–39
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	53.9	49.4	48.8	43.4	38.2	36.4	34.2	31.4	29.2	24.4	24.8	41.7	30.7
dont : dette extérieure	35.1	33.3	34.9	33.2	30.5	29.5	28.3	26.3	24.9	22.5	23.5	25.4	25.9
Variation de la dette du secteur public	-5.9	-4.5	-0.6	-5.4	-5.2	-1.9	-2.2	-2.8	-2.2	0.0	0.1	0.6	-2.2
Flux générateurs d'endettement identifiés	-4.3	-7.9	-1.5	-5.5	-5.2	-1.9	-2.1	-2.7	-2.2	0.0	0.1	0.6	-2.2
Déficit primaire	-1.6	0.7	-0.8	-2.9	-0.9	0.1	0.5	0.2	0.2	1.1	1.2	0.7	0.0
Recettes et dons	13.2	12.8	16.6	20.9	19.1	17.4	17.0	17.2	17.3	16.9	16.0	13.6	17.6
dont : dons	5.8	5.0	7.8	11.0	8.9	7.0	6.3	6.3	6.1	4.7	2.0	14.3	17.6
Dépenses primaires (hors intérêts)	11.6	13.5	15.9	18.0	18.1	17.5	17.5	17.5	17.5	18.0	17.2	14.3	17.6
Dynamique automatique de la dette	-2.7	-8.6	-0.9	-3.3	-3.0	-2.6	-2.4	-2.3	-2.4	-1.1	-1.0	0.0	-0.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.8	-5.2	-2.2	-3.0	-2.8	-2.4	-2.3	-2.1	-1.9	-1.0	-1.0	0.0	-0.1
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.1	-2.8	-0.4	-0.9	-0.7	-0.6	-0.6	-0.5	-0.4	-0.2	-0.1	0.0	-0.1
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.7	-2.3	-1.8	-2.1	-2.1	-1.8	-1.7	-1.6	-1.5	-0.8	-0.8	0.0	-0.1
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.1	-3.5	1.3	0.0	-0.1
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.2	0.7	-1.2	0.7	-0.2	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Produit des privatisations (négligeable)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels (par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des dépôts	0.2	0.7	-1.2	0.7	-0.2	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel	-1.6	3.4	0.9	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.5	-0.2	-0.1	0.7	-0.3
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette du secteur public 2/	31.2	27.1	23.6	22.4	20.8	18.9	17.1	12.8	15.8
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	187.7	129.8	123.8	128.2	122.2	110.1	99.0	75.8	98.9
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	14.0	9.2	18.6	19.7	14.4	8.7	11.3	12.0	14.5	9.2	7.7
Besoin de financement brut 4/	-0.3	1.7	2.3	1.2	1.8	1.6	2.3	2.3	2.7	2.6	2.4
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.7	4.5	3.8	4.5	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	3.4	3.4	1.3	4.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en pourcentage)	0.9	0.5	0.6	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.9	1.2	1.1	0.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-2.0	-5.3	-0.6	-1.1	-0.7	-0.3	-0.3	-0.1	0.1	1.7	4.5	0.6	-0.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	3.2	-10.9	4.0	2.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.0	6.4	1.4	2.7	2.6	2.6	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5	3.3	3.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en %)	-9.8	22.4	21.5	18.6	5.7	1.5	4.7	4.8	5.5	2.9	2.9	4.4	5.5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4.3	5.2	-0.2	2.5	4.2	1.9	2.7	3.0	2.4	1.2	1.1	3.1	2.2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Couverture de la dette publique : administrations centrale et locales plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fait en fonction de la résidence.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme, et de la dette à court terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Défini comme le déficit primaire moins la variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

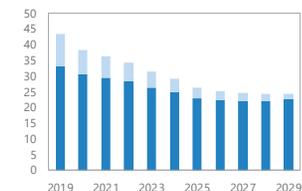
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, compte tenu des données disponibles. Les moyennes de projections sont calculées sur la première année de projection et sur les dix prochaines années.

Définition de la dette extérieure/intérieure	En fonction de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

Dettes du secteur public 1/

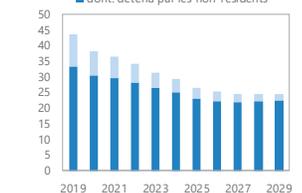
■ dont: en monnaie nationale

■ dont: en monnaie étrangère

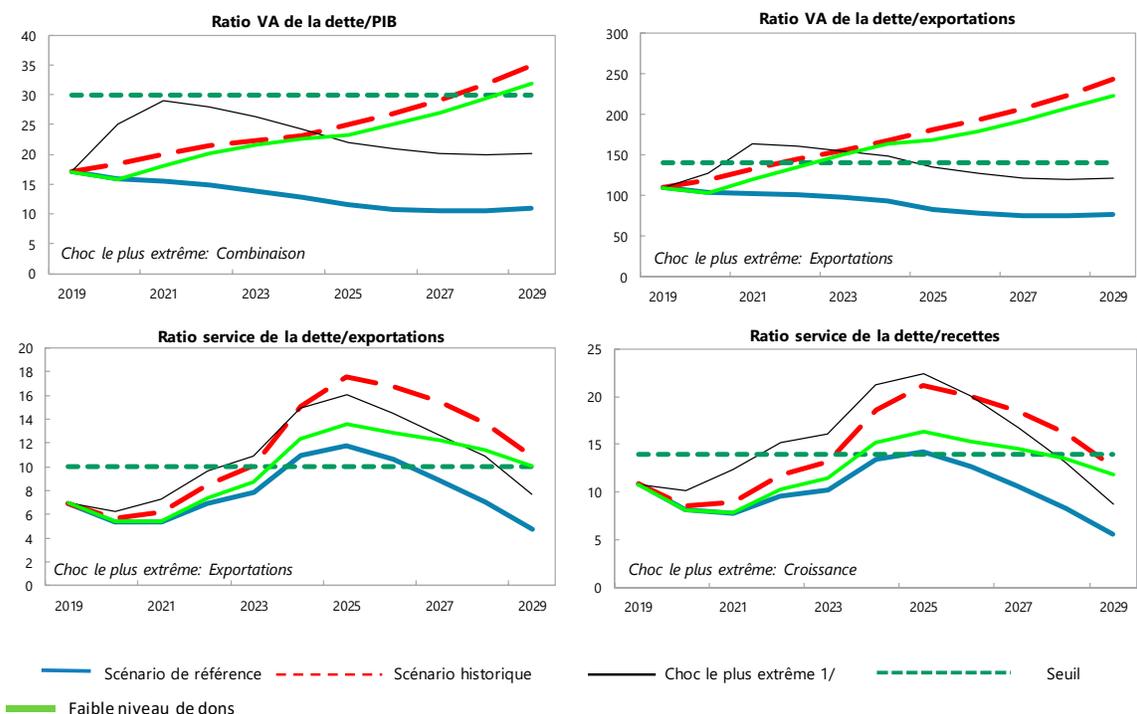


■ dont: détenu par les résidents

■ dont: détenu par les non-résidents



Graphique 1. République centrafricaine : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2019–29



	Personnalisation des paramètres par défaut	
	Ampleur	Interactions
Chocs standardisés	Oui	
Choc spécifique		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note : "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

	Hypothèses de financement pour les tests de résistance *	
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	0.9%	0.9%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (période de grâce comprise)	33	33
Période de grâce moyenne	6	6

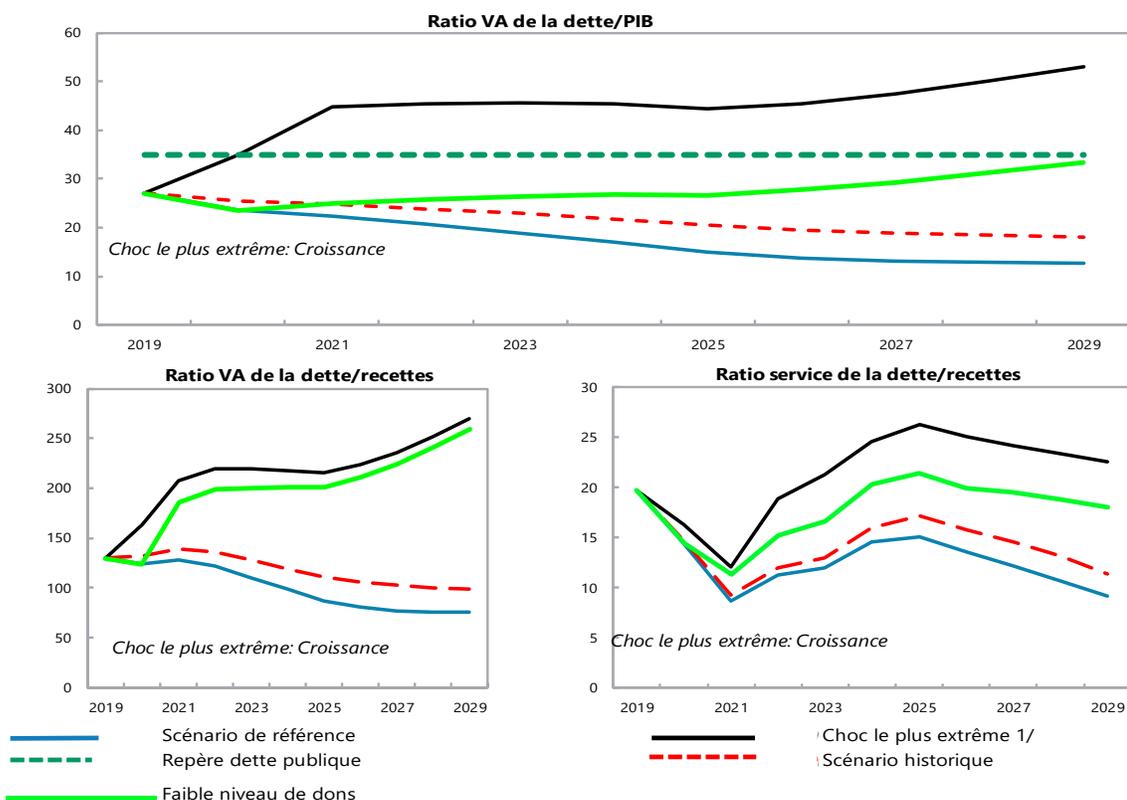
* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Les tests de résistance avec un dépassement exceptionnel sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais les dépassements exceptionnels sont remplacés par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. République centrafricaine : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2019–29



Hypothèses de financement pour les tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
extérieure CGE à moyen et long terme	85%	85%
intérieure à moyen et long terme	6%	6%
intérieure à court terme	10%	10%
Dettes extérieures à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	0.9%	0.9%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	33	33
Période de grâce moyenne	6	6
Dettes intérieures à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5.2%	5.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dettes intérieures à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1%	2%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2019–29 (pourcentage)

	Projections										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17.0	15.8	15.5	14.9	13.9	12.8	11.5	10.8	10.5	10.6	10.9
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	17.0	18.3	20.1	21.4	22.3	23.2	24.9	26.8	29.0	31.7	34.8
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	17.0	15.8	18.1	20.0	21.5	22.6	23.3	25.0	26.9	29.3	31.8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17.0	19.9	24.5	23.5	22.0	20.2	18.1	17.1	16.5	16.7	17.2
B2. Solde primaire	17.0	17.0	18.2	17.7	16.4	15.2	13.7	13.0	12.6	12.6	12.9
B3. Exportations	17.0	17.0	18.8	18.0	16.9	15.6	14.1	13.4	13.0	12.9	13.1
B4. Autres flux 2/	17.0	19.9	22.8	21.9	20.7	19.2	17.5	16.7	16.1	15.8	15.8
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	17.0	19.9	16.2	15.5	14.4	13.2	11.7	10.9	10.5	10.8	11.4
B6. Combinaison de B1-B5	17.0	25.0	29.1	27.9	26.2	24.3	22.0	20.9	20.1	19.9	20.1
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17.0	21.7	22.1	21.6	20.1	18.7	17.1	16.3	15.9	15.9	16.2
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										
Seuil	30.0										
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	109.7	103.7	102.8	101.0	97.4	92.7	83.3	77.7	74.6	74.7	76.5
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	109.7	119.5	132.8	144.9	156.1	167.9	180.9	193.1	207.1	224.4	243.9
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	109.7	103.7	120.1	135.7	150.4	163.4	169.2	179.8	192.4	207.4	223.2
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	109.7	103.7	102.8	101.0	97.4	92.7	83.3	77.7	74.6	74.7	76.5
B2. Solde primaire	109.7	110.9	120.6	119.7	114.8	109.8	99.7	93.7	90.1	89.5	90.6
B3. Exportations	109.7	127.9	163.3	160.4	155.5	148.7	134.9	126.7	121.6	120.0	120.8
B4. Autres flux 2/	109.7	130.5	151.3	148.7	144.9	139.3	127.4	120.5	115.1	112.0	110.9
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	109.7	103.7	85.4	83.9	80.4	76.0	67.5	62.4	59.7	60.9	63.8
B6. Combinaison de B1-B5	109.7	141.4	129.9	148.5	144.2	138.1	125.6	118.3	112.5	110.6	110.8
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	109.7	142.3	146.3	146.0	140.9	135.5	124.0	117.4	113.4	112.7	113.7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										
Seuil	140.0										
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	6.9	5.4	5.4	7.0	7.8	10.9	11.8	10.6	8.9	7.0	4.7
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	6.9	5.7	6.2	8.5	10.2	15.1	17.5	16.7	15.5	13.6	10.8
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	6.9	5.4	5.4	7.4	8.8	12.3	13.5	12.8	12.2	11.4	10.1
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6.9	5.4	5.4	7.0	7.8	10.9	11.8	10.6	8.9	7.0	4.7
B2. Solde primaire	6.9	5.4	5.5	7.3	8.1	11.2	12.0	11.0	9.6	8.1	5.8
B3. Exportations	6.9	6.2	7.3	9.7	10.9	14.9	16.1	14.5	12.6	10.8	7.7
B4. Autres flux 2/	6.9	5.4	5.8	7.7	8.6	11.6	12.4	11.2	10.7	9.7	7.2
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	6.9	5.4	5.4	6.7	7.6	10.6	11.5	10.4	8.7	6.0	3.8
B6. Combinaison de B1-B5	6.9	5.8	6.7	8.6	9.6	13.1	14.1	12.7	12.2	9.9	7.1
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6.9	5.4	6.0	7.6	8.5	11.6	12.4	11.2	9.5	7.5	5.2
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										
Seuil	10.0										
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	10.8	8.1	7.8	9.6	10.2	13.4	14.2	12.7	10.6	8.3	5.5
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	10.8	8.6	8.9	11.7	13.2	18.6	21.2	20.0	18.4	16.1	12.7
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	10.8	8.1	7.8	10.2	11.4	15.1	16.3	15.4	14.6	13.5	11.9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10.8	8.1	7.8	10.2	11.4	15.1	16.3	15.4	14.6	13.5	11.9
B2. Solde primaire	10.8	10.2	12.3	15.2	16.1	21.2	22.4	20.1	16.8	13.1	8.7
B3. Exportations	10.8	8.1	8.0	10.0	10.6	13.8	14.5	13.1	11.4	9.6	6.8
B4. Autres flux 2/	10.8	8.2	8.1	10.2	10.8	14.0	14.7	13.2	11.5	9.8	6.8
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	10.8	8.1	8.4	10.6	11.2	14.3	15.0	13.4	12.8	11.5	8.5
B6. Combinaison de B1-B5	10.8	10.2	9.8	11.5	12.4	16.5	17.5	15.6	13.0	8.9	5.6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	10.8	8.1	8.7	10.6	11.1	14.2	14.9	13.4	11.3	8.9	6.1
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										
Seuil	14.0										

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019–29 (pourcentage)

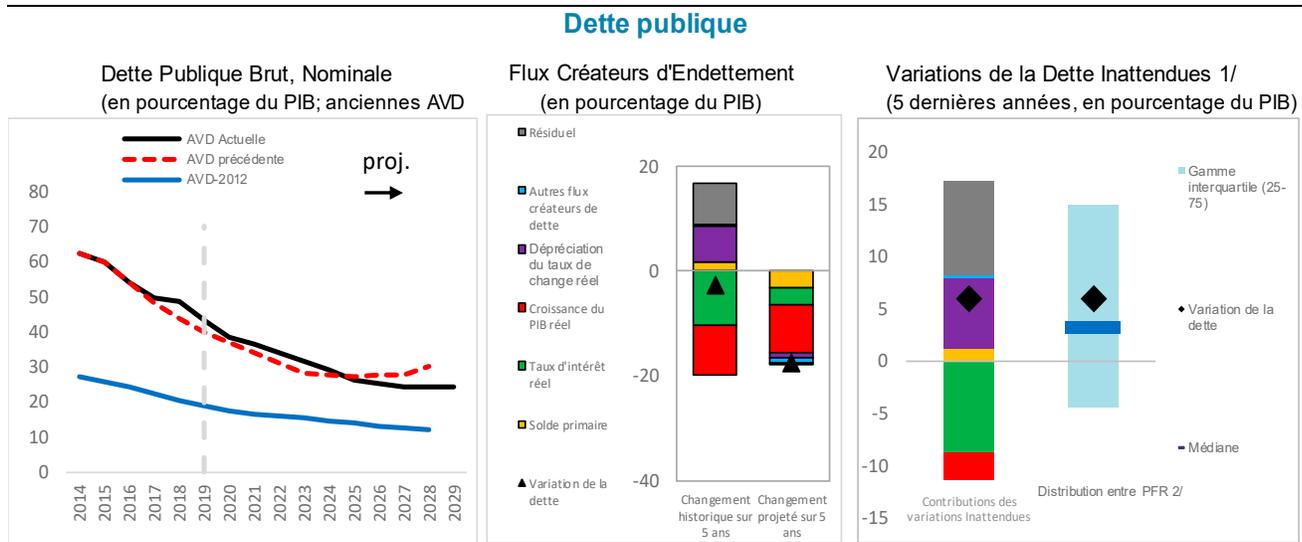
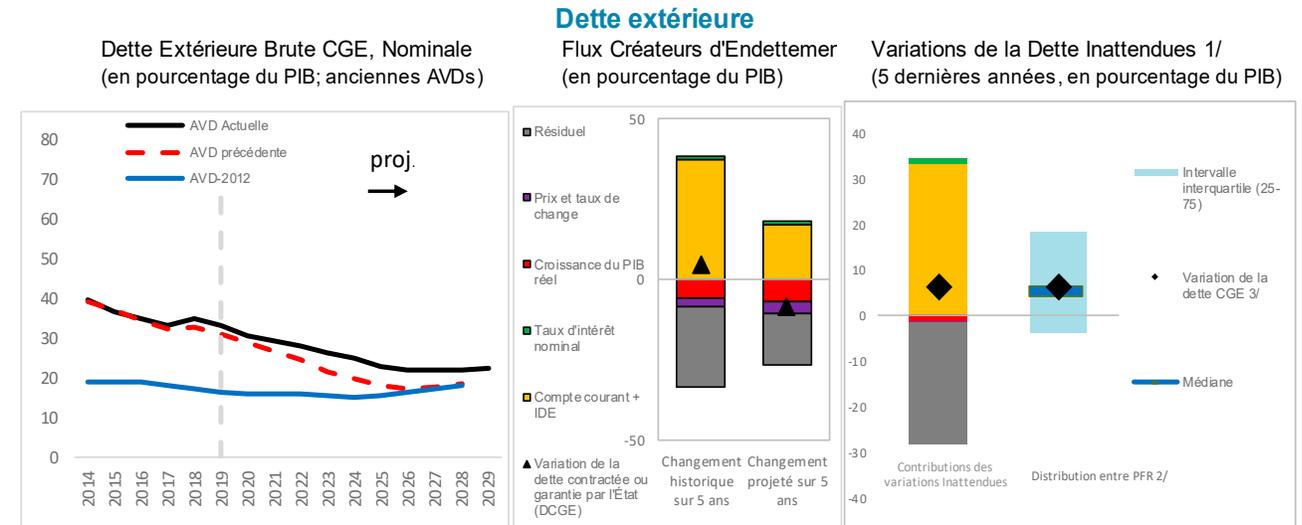
	Projections										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	27.1	23.6	22.4	20.8	18.9	17.1	14.9	13.8	13.0	12.8	12.8
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	27.1	25.5	24.8	23.9	23.1	21.7	20.5	19.6	18.8	18.4	18.1
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	27.1	23.6	25.0	25.8	26.4	26.8	26.5	27.7	29.3	31.3	33.4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	27.1	34.9	44.8	45.3	45.7	45.5	44.3	45.5	47.4	50.1	53.0
B2. Solde primaire	27.1	25.8	25.7	23.8	22.1	20.1	17.6	16.4	15.5	15.2	15.0
B3. Exportations	27.1	24.6	25.3	23.6	21.6	19.7	17.3	16.1	15.3	15.0	14.8
B4. Autres flux 2/	27.1	27.7	29.7	27.8	25.7	23.6	21.0	19.7	18.7	18.1	17.7
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	27.1	31.9	29.1	26.5	24.2	21.1	17.6	15.5	13.9	12.8	12.1
B6. Combinaison de B1-B5	27.1	27.4	29.0	27.0	25.0	23.5	20.9	19.5	18.6	18.4	18.3
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	27.1	32.3	29.9	27.7	25.8	23.6	21.0	19.7	18.8	18.5	18.3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										
Public debt benchmark	35.0										
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	129.8	123.8	128.2	122.2	110.1	99.0	86.5	80.3	76.4	75.6	75.8
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	129.8	131.9	138.8	136.0	128.4	119.1	110.7	106.0	102.4	100.2	99.1
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	19.7	14.4	11.3	15.3	16.7	20.3	21.5	20.0	19.5	18.8	18.0
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	129.8	163.5	207.8	219.1	219.3	218.0	215.1	223.6	235.7	252.3	270.3
B2. Solde primaire	129.8	135.3	147.3	140.2	128.2	115.9	102.3	95.6	91.1	89.7	89.1
B3. Exportations	129.8	129.3	145.0	138.7	125.8	113.8	100.6	94.2	89.8	88.2	87.5
B4. Autres flux 2/	129.8	145.2	170.1	163.5	149.4	136.1	121.7	115.0	109.6	106.7	104.8
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	129.8	174.1	172.2	160.5	145.0	125.2	105.3	92.9	83.5	77.4	73.3
B6. Combinaison de B1-B5	129.8	139.3	154.7	148.3	136.2	127.6	114.1	107.5	103.2	102.6	103.0
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	129.8	169.5	171.3	163.0	150.1	136.5	121.9	114.9	110.3	109.0	108.6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	19.7	14.4	8.7	11.3	12.0	14.5	15.0	13.5	12.2	10.7	9.2
A. Scénarios alternatifs											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2019-2039 1/	19.7	14.7	9.3	12.0	13.0	16.0	17.2	15.8	14.5	13.1	11.4
A2. Scénario alternatif: faible niveau de dons	19.7	14.4	11.3	15.3	16.7	20.3	21.5	20.0	19.5	18.8	18.0
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	19.7	16.2	12.1	18.8	21.3	24.6	26.3	25.1	24.2	23.4	22.6
B2. Solde primaire	19.7	14.5	10.5	14.6	13.7	14.7	15.2	13.9	12.8	11.8	10.3
B3. Exportations	19.7	14.4	8.8	11.5	12.3	14.8	15.3	13.7	12.7	11.6	10.0
B4. Autres flux 2/	19.7	14.4	9.1	11.9	12.6	15.1	15.6	14.0	13.7	13.0	11.3
B5. Dépréciation ponctuelle de 30%	19.7	14.7	10.3	13.2	14.0	17.3	18.0	16.3	14.1	12.1	9.8
B6. Combinaison de B1-B5	19.7	14.9	9.8	13.9	15.2	17.6	18.6	17.2	15.9	14.3	12.7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	19.7	14.5	17.3	17.3	13.8	15.1	15.5	14.1	12.8	11.3	9.7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.										
C3. Prix des produits de base	n.a.										
C4. Financement de marché	n.a.										

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB et le solde primaire en pourcentage du PIB.

2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. République centrafricaine : facteurs de la dynamique de la dette – Scénario de référence



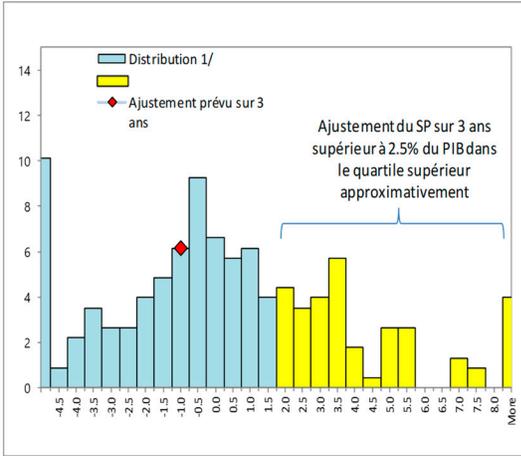
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition des pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

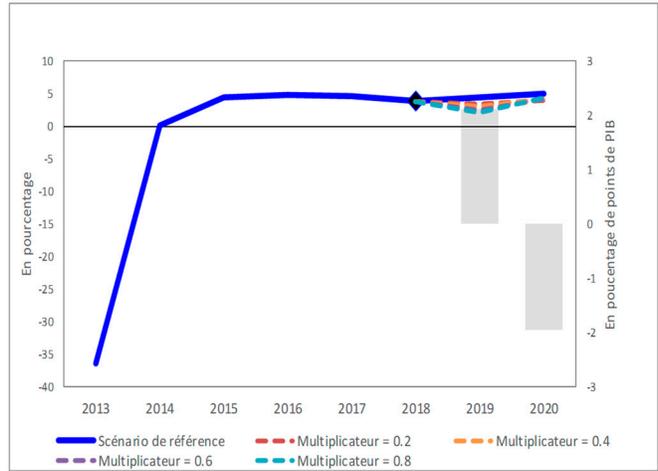
Graphique 4. République centrafricaine : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



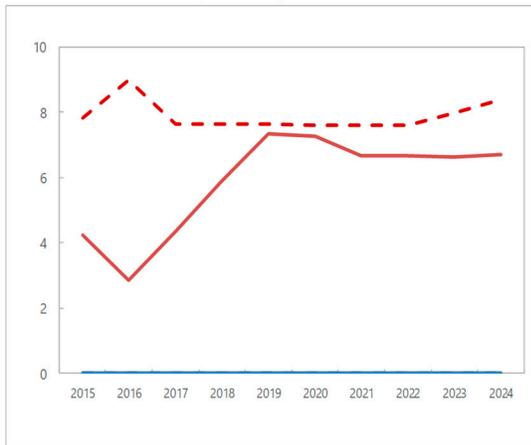
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PPK (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



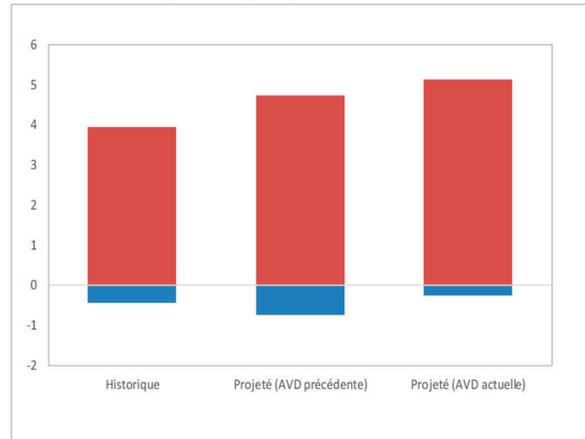
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle ■ Contribution d'autres facteurs
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle ■ Contribution de l'investissement public

Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage, moyenne sur 5 ans)





RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

24 juin 2019

SIXIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR LE NON- RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMPLÉMENT D'INFORMATION

Préparé par

le département Afrique

1. **Le présent supplément fournit l'évaluation par les services du FMI de la capacité du FMI de procurer un financement à la République centrafricaine, nonobstant les arriérés extérieurs bilatéraux officiels envers la Libye.** Il ne modifie pas l'évaluation des questions de fond par les services du FMI ni les recommandations figurant dans le rapport.
2. **Les services du FMI n'ont pas encore reçu le consentement des autorités libyennes concernant l'octroi d'un financement du FMI à la République centrafricaine ; cependant, ils considèrent que le FMI peut néanmoins octroyer un financement à la République centrafricaine.** Dans le cadre sa politique en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, en l'absence d'un consentement d'un créancier, le FMI ne peut prêter à un pays ayant des arriérés bilatéraux officiels que dans des circonstances soigneusement circonscrites. Dans le cas des arriérés de la République centrafricaine envers la Libye, les services du FMI considèrent que ces circonstances sont réunies. Plus précisément, les arriérés étant liés à la participation du secteur officiel dans le cadre d'un accord non représentatif du Club de Paris, les services du FMI ont dû déterminer si un ensemble de trois critères était respecté. L'évaluation détaillée par les services du FMI figure dans le présent supplément, qui sera ajouté à leur rapport. Les services du FMI continuent de recommander l'achèvement de la sixième revue au titre de la facilité élargie de crédit, sans égard aux arriérés bilatéraux officiels envers la Libye.

Annexe I. Octroi d'un prêt en cas d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels

Les services du FMI considèrent que les conditions sont remplies pour que le FMI octroie un financement à la République centrafricaine conformément à la politique en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, nonobstant les arriérés existants du pays envers la Libye. En particulier :

- **Un soutien financier rapide de la part du FMI est considéré essentiel, et le pays membre poursuit les politiques appropriées.** La République centrafricaine continue de faire face à de grandes difficultés macroéconomiques et à des rigidités structurelles profondes qui entravent sa croissance. Le soutien financier du FMI est considéré essentiel pour permettre un ajustement ordonné, en répondant au besoin prolongé de balance des paiements, en catalysant le soutien extérieur et en soutenant la mise en œuvre réussie du programme de la République centrafricaine. Les politiques adoptées par la République centrafricaine dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit de 2016 à 2019 contribuent à rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité extérieure au moyen de réformes budgétaires et structurelles, notamment en mobilisant les recettes intérieures, en améliorant l'efficacité des dépenses, en restaurant et en construisant les infrastructures et services publics de base, et en améliorant le climat des affaires.
- **Le pays débiteur déploie des efforts de bonne foi pour conclure un accord avec le pays créancier concernant une contribution compatible avec les paramètres du programme appuyé par le FMI :**
 - *Pour ce qui est du processus*, les autorités de la République centrafricaine ont communiqué avec les autorités libyennes par l'intermédiaire de lettres et de réunions (dernièrement en mars 2019 à Tunis) à la suite de l'initiative PPTTE de 2009, en proposant d'amorcer un dialogue substantif et une collaboration pour régler les arriérés en souffrance. Des informations pertinentes ont été communiquées aux autorités libyennes en temps voulu. Les autorités de la République centrafricaine s'engagent à poursuivre leurs efforts de bonne foi jusqu'à ce que tous les arriérés soient résolus.
 - *Les conditions proposées* par les autorités de la République centrafricaine aux autorités libyennes sont conformes aux objectifs de financement et d'endettement du programme appuyé par le FMI, et n'entraîneraient pas de contributions de financement supérieures aux exigences du programme. Les conditions proposées supposent une contribution non disproportionnée par rapport à celles recherchées auprès d'autres créanciers bilatéraux officiels au moment de l'opération PPTTE. Effectivement, les autorités demandent à la Libye d'octroyer des conditions PPTTE exactement comparables stipulant 94 % d'annulation de la dette.

- **La décision d'octroyer un financement en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif indu sur la capacité du FMI de mobiliser de financements officiels à l'avenir.** La contribution demandée à la Libye ne représentait pas la majorité des contributions de financement demandées à des créanciers bilatéraux officiels dans le cadre de l'opération PPTÉ. La Libye ne semble pas avoir de solides antécédents d'octroi de contributions dans le cadre des programmes appuyés par le FMI (elle n'a entrepris que cinq restructurations PPTÉ sur un total de 18 pays débiteurs ayant atteint le point d'achèvement). Par conséquent, les services du FMI considèrent que l'octroi d'un financement à la République centrafricaine malgré la présence d'arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif indu sur la capacité du FMI de mobiliser de futurs montages financiers, étant donné le soutien vigoureux de la communauté internationale dans le cadre du programme appuyé par le FMI et les efforts déployés par les autorités de la République centrafricaine pour résoudre ce problème en temps voulu.

**Déclaration de M. Raghani, M. N'Sonde et M. Bangrim Kibassim
sur la République centrafricaine
1^{er} juillet 2019**

1 Les autorités de la République centrafricaine (RCA) profitent de la sixième et dernière revue de leur programme économique et financier au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour exprimer leur satisfaction quant au dialogue avec le FMI. Elles se félicitent du soutien constant du conseil d'administration, de la direction et des services du FMI, qui s'est avéré particulièrement utile pour leur programme de politique économique et de réforme.

2 Les efforts fructueux des autorités pour rétablir la stabilité macroéconomique avec l'aide des partenaires de développement, particulièrement le FMI, a posé les bases de la croissance économique et de la sortie du conflit armé. Les résultats du programme sont satisfaisants, malgré les problèmes de sécurité et administratifs. Les indicateurs macroéconomiques de la RCA se sont nettement améliorés, ce qui s'est traduit par une contribution positive à la stratégie de reprise de la CEMAC, notamment pour ce qui est des efforts régionaux de reconstitution des réserves de change.

3 Des progrès ont été faits dans le rétablissement de la paix. Les autorités considèrent que le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) ainsi que le récent Accord politique pour la paix et la réconciliation sont des étapes importantes pour l'amélioration de la sécurité, le rétablissement de l'autorité de l'État, le renforcement de la cohésion nationale et l'expansion des activités économiques. Les autorités ont l'intention de maintenir une collaboration étroite avec le FMI afin de maintenir cette évolution positive.

I. Évolution économique récente, résultats du programme et perspectives

Évolution économique récente

4 L'économie a ralenti en 2018 à cause d'une baisse de la production dans les secteurs forestier et du diamant ; sa croissance est estimée à 3,8 %, comparé à 4,5 % en 2017. L'inflation moyenne est passée de 4,5 % en 2017 à 1,6 % en 2018, du fait d'une baisse des prix des produits alimentaires et manufacturés. Le déficit des transactions courantes est resté semblable à celui de l'année précédente, soit environ 8 % du PIB. La RCA a enregistré un excédent budgétaire de 0,4 % du PIB en 2018, contre un déficit de 1,1 % en 2017. La dette publique a diminué pour atteindre 48,8 % du PIB en 2018, contre 49,4 % en 2017.

Résultats du programme

5. Les résultats du programme sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs, sauf deux, ont été respectés à la fin décembre 2018, y compris les critères continus relatifs à l'acquisition ou à la garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et à la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs. Parmi les deux critères de réalisation qui n'ont pas été respectés, celui relatif au remboursement des arriérés intérieurs a été manqué de très peu. Le niveau des dépenses sociales prioritaires est satisfaisant : il a atteint 37 milliards de FCFA, dépassant l'objectif de 7 milliards de FCFA. Pendant le programme, le pourcentage des dépenses engagées au moyen de procédures extraordinaires est passé de 24 % en 2017 à 10 % au premier trimestre de 2019, bien qu'il ait dépassé l'objectif de 5 %.

6. À la fin mars 2019, deux des cinq repères structurels ont été atteints. Parmi les trois repères restants, deux ont été mis en œuvre avec retard, notamment celui relatif à la législation régissant les organismes publics. En ce qui concerne le dernier repère structurel concernant l'élimination des taxes parafiscales sans justification économique, les autorités ont l'intention de l'atteindre d'ici la fin de l'année.

Perspectives et risques

7. Les perspectives sont encourageantes compte tenu du potentiel économique du pays. Le PIB réel devrait s'établir en moyenne à 5 % à moyen terme grâce à l'évolution positive des secteurs forestier, de l'agriculture, du diamant, de la construction et des télécommunications. Ces activités seront soutenues par des investissements accrus dans la production d'énergie. L'inflation devrait rester inférieure au critère de convergence régional. Cela dit, certains risques subsistent, notamment les conditions de sécurité, la faiblesse des capacités en ressources humaines, les retards dans l'aide des partenaires de développement, l'aggravation des tensions commerciales mondiales et la hausse des cours internationaux du pétrole. Parmi les risques à la hausse, il convient de mentionner la mise en œuvre réussie de l'accord de paix, les progrès réalisés dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et le rétablissement de l'autorité de l'État. Ces progrès catalyseront l'exécution de projets d'investissement et d'activités économiques.

II. Agenda de politique économique et réformes pour le moyen terme

8. Au fur et à mesure de la mise en œuvre du RCPCA et du nouvel accord politique, le renforcement de l'efficacité et de la transparence par la rationalisation de la gestion des finances publiques, tout en portant une attention particulière à la gouvernance et autres facteurs structurels, reste au centre des préoccupations des autorités centrafricaines.

Politique budgétaire

9. Le gouvernement a soumis au parlement un projet de loi de finances rectificative qui vise un déficit budgétaire primaire intérieur de 2,5 % du PIB. Il soutient la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente en tenant compte, entre autres priorités, de l'accord de paix, des lois de programmation militaire et de défense, et du déploiement de l'administration publique.

10. Le gouvernement s'efforcera d'accroître les recettes intérieures, notamment en rationalisant les exonérations, en renforçant la perception de la TVA et en améliorant les systèmes informatiques (SYDONIA et SYSTEMIF) des administrations douanière et fiscale. En outre, des mesures administratives sont en cours pour moderniser les bureaux de douane et assurer une perception appropriée des recettes d'exportation du bois d'œuvre. Outre ces initiatives internes, les autorités apprécient beaucoup le soutien budgétaire des partenaires et les invitent à tenir rapidement leurs promesses.

11. Du côté des dépenses, les autorités continuent d'accorder la priorité aux dépenses sociales. Elles sont également confrontées aux problèmes humanitaires et budgétaires considérables que pose le grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, soit plus de 20 % de la population. Cette situation s'améliorera si les conditions de sécurité s'améliorent et si la paix est rétablie, ce qui exige un soutien accru de la communauté internationale.

12. La rationalisation de la fiscalité parafiscale est une réforme essentielle dans le cadre du programme actuel appuyé par la FEC. Le gouvernement a la ferme intention de transférer tous les impôts au compte unique du Trésor. Cependant, l'achèvement de la réforme exige plus de temps que prévu, car il faut d'abord effectuer des audits de tous les organismes publics. Les autorités sont convaincues que cette réforme sera achevée d'ici la fin décembre 2019.

Gestion de la dette

13. Les autorités accomplissent des progrès notables en ce qui concerne le renforcement des dispositifs institutionnels et opérationnels de gestion de la dette. Conscient du risque élevé de surendettement du pays, et malgré la diminution des facteurs de vulnérabilité intérieurs et extérieurs, le gouvernement s'engage à limiter les emprunts à des financements très concessionnels. Depuis la cinquième revue, aucun nouveau prêt non concessionnel n'a été contracté par l'État, ni par les entreprises publiques. Dans le but d'apurer le solde des arriérés extérieurs, les autorités poursuivent de bonne foi les négociations avec les créanciers officiels.

14. En ce qui concerne la dette intérieure, le gouvernement fait des efforts encourageants pour apurer les arriérés, comme le montre le remboursement des arriérés intérieurs dépassant de presque 15 % l'objectif de 7,5 milliards de FCFA.

Secteur financier

15. L'amélioration de l'économie, conjuguée au renforcement de la surveillance par la COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale), a permis de renforcer la solidité du secteur financier centrafricain. Le système bancaire est liquide et bien capitalisé, et l'apurement des arriérés intérieurs a largement contribué à réduire le pourcentage de prêts improductifs à 15,6 % en 2018, contre 22,9 % en 2017. Par ailleurs, les banques se conforment généralement aux normes prudentielles et de gouvernance, tout en poursuivant la mise en œuvre des recommandations formulées par la COBAC afin de renforcer leur stabilité financière. De nouveaux progrès ont été accomplis pour ce qui est du renforcement des mécanismes de contrôle interne et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Renforcement des capacités

16. Compte tenu de la faible capacité administrative du pays et de sa situation fragile, le renforcement des capacités fourni par le FMI et les partenaires de développement vient compléter efficacement le soutien accordé par le programme de la FEC. Les autorités accueillent favorablement l'assistance technique du FMI, en particulier celle du projet pilote de cadre pour le renforcement des capacités, dont elles font un usage efficient. Elles continuent de solliciter une assistance pour renforcer l'administration douanière, la gestion de la dette, l'expertise de la Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) et les procédures budgétaires.

Promotion de la bonne gouvernance et d'un climat des affaires attractif

17. Les autorités attachent la plus grande importance au renforcement de la transparence, de la bonne gouvernance et du climat des affaires. Des efforts sont faits pour mettre en œuvre la stratégie nationale de bonne gouvernance élaborée par la HABG avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement. L'assistance technique du FMI a été requise pour adopter de bonnes pratiques et augmenter la responsabilisation, notamment dans les domaines de la gouvernance budgétaire, de la stratégie et des politiques anticorruption, et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. En outre, un projet de loi visant à renforcer la réglementation de la déclaration de patrimoine par les hauts fonctionnaires est en cours d'élaboration.

18. Les autorités prévoient de mettre en œuvre des réformes visant à renforcer le système judiciaire, à simplifier la fiscalité du secteur forestier et à accroître la transparence de l'industrie extractive, en vue de rendre le climat des affaires plus attractif et d'attirer les investissements étrangers directs. La création d'une centrale des risques et d'un centre d'arbitrage, ainsi que la révision du code du travail et du code minier avec l'aide de la Banque mondiale, sont d'autres mesures envisagées par le gouvernement pour améliorer encore le climat des affaires.

III. Conclusion

19. Les autorités ont bien progressé dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. Compte tenu de leurs réalisations, les autorités demandent au conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC et de leur accorder une dérogation pour le non-respect de critères de réalisation à la fin décembre 2018. Afin de consolider les avancés faites dans le cadre la mise en œuvre de l'accord FEC, les autorités se disent intéressées par un nouvel accord pour continuer à soutenir la mise en œuvre des politiques de développement économique.